

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°42-2023-132

PUBLIÉ LE 2 AOÛT 2023

Sommaire

42_CHU_Centre hospitalier universitaire de Saint-Etienne /

42-2023-06-23-00005 - Microsoft Word - Dcision 2023-150 Tarifs 2023
Matriels couteux CMF (133 pages) Page 4

42_DDETS_Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités /

42-2023-07-22-00002 - Décision de renonciation d'activité d'un organisme de services à la personne n° SAP882898356?? COURBON Gaëlle (1 page) Page 138

42-2023-07-17-00004 - Déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le n° SAP948596267?? DEDINGER Josette (2 pages) Page 140

42-2023-07-22-00001 - Déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le n° SAP952453744?? CLEANY (2 pages) Page 143

42-2023-07-19-00003 - Modification d'une déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré ?? sous le n° SAP878331131?? PARFAITEMENT DELICIEUX - ajout d'activité (1 page) Page 146

42_DDT_Direction Départementale des Territoires de la Loire /

42-2023-08-01-00003 - Arrêté de prélèvement 2023 au titre de l'inventaire SRU 2022 pour la commune de LA FOUILLOUSE. (2 pages) Page 148

42-2023-08-01-00002 - Arrêté n° 2023-223 portant délégation de signature à Madame Élise Régnier, directrice de la direction départementale des territoires de la Loire (21 pages) Page 151

42-2023-08-01-00004 - Arrêté n° DT-23-0604 portant autorisation d'opérations administratives de destruction d'animaux de l'espèce sanglier (Sus scrofa) sur la commune de Villerest (4 pages) Page 173

42-2023-08-01-00005 - Arrêté n° DT-23-0606 autorisant la destruction administrative de sangliers sur la commune de Belleroche (3 pages) Page 178

42-2023-08-02-00001 - DDT arrêté 2023-0612 portant subdélégation de signature pour les compétences générales et techniques (19 pages) Page 182

42-2023-07-26-00009 - Décision de délégation de signature n°2023-224?? du délégué ANAH à la DDT en matière de délivrance d'agrément aux opérateurs Mon Accompagnateur Rénov' (2 pages) Page 202

42_Préf_Préfecture de la Loire / Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

42-2023-08-01-00001 - ARRÊTÉ n° 59 du 1er août 2023 fixant la composition du conseil médical départemental en formation plénière des agents de la fonction publique territoriale de la Loire (7 pages) Page 205

42_Préf_Préfecture de la Loire / Sous-Préfecture de Montbrison

42-2023-07-31-00002 - Arrêté n° 2023-095 autorisant la surveillance sur la voie publique à l'occasion de la fête médiévale de Montrond-les-Bains les 5 et 6 août 2023 (2 pages) Page 213

42-2023-07-31-00003 - Arrêté n° 2023-096 autorisant la surveillance sur la voie publique à l'occasion du Foreztival à Trelins du 4 au 6 août 2023 (2 pages)

Page 216

42_CHU_Centre hospitalier universitaire de
Saint-Etienne

42-2023-06-23-00005

Microsoft Word - Dcision 2023-150 Tarifs 2023
Matriels couteux CMF

**DECISION TARIFAIRE RELATIVE AUX
MATERIELS COUTEUX en CHIRURGIE MAXILLO
FACIALE**

Décision n° 2023-150

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L6143-4, L6143-7, L6145-1, R6145-1 et suivants ;

Vu le décret du 25 janvier 2021 de Monsieur le Président de la République nommant M. Olivier BOSSARD, Directeur d'Hôpital, en qualité de Directeur Général au sein de la direction commune du CHU de Saint-Etienne et du Centre Hospitalier de Roanne ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Le service de Chirurgie maxillo-faciale peut être amené à facturer du matériel dit couteux au patient, cela concerne :

- Implants dentaires
- Membranes
- Substituts osseux pour chirurgie maxillo-faciale
- Toxines botuliques

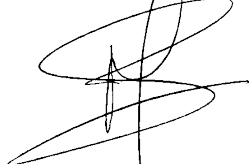
Ces produits couteux seront facturés après devis au patient selon les tarifs joints en annexe, à compter du **1^{er} janvier 2023**.

ARTICLE 2

Monsieur le Directeur des Finances et du Contrôle de Gestion est chargé de l'application de la présente décision, qui fera en outre l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Saint-Etienne, le 23/06/2023 ;

Pour le Directeur Général
et par délégation,
Le Directeur des Finances et du Contrôle de Gestion,
Nicolas MEYNIEL



Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	IMPLANT DENTAIRE TITANE VISSE H6022680	Classe I / BR Implant stomatologie - Dentaire - Membrane biologique						Lot HT 29 357,95	TTC 35 229,54	
64	<p>Implant NATURACTIS PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NIP_35.080 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Somme Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l?tablissement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli"res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS Annexe technique C.H : .</p> <p>***** H6022680 - TABAA Code(s) informatique(s) CHU : 986239 / 987776 / 987810 / 987811 / 987812 / 953865 / 952489 / 953689 / 953690 / 953711 / 986558 / 986697 / 952485 / 999441 / 986535 / 997052 / 999613 / 986698 / 953722 / 953747 / 952247 / 986705 / 997076 / 999838 / 999845 / 999846 / 996647 / 952240 / 952241 / 977763 / 977621 / 953771 / 986507</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	
64	<p>Implant NATURACTIS PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NIP_35.100 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l?tablissement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli"res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	<p>Implant NATURACTIS PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NIP_35.120 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l'?tablissement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli"res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	
64	<p>Implant NATURACTIS PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NIP_35.140 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l'?tablissement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli"res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	<p>Implant NATURACTIS PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NIP_35.160 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l'?tablissement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli" res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	
64	<p>Implant NATURACTIS PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NIP_35.180 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l'?tablissement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli" res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	<p>Implant NATURACTIS PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NIP_40.080 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l'?tablissement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli"res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	
64	<p>Implant NATURACTIS PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NIP_40.100 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l'?tablissement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli"res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	<p>Implant NATURACTIS PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NIP_40.120 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l'?tablissement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli"res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	
64	<p>Implant NATURACTIS PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NIP_40.140 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l'?tablissement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli"res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	<p>Implant NATURACTIS PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NIP_40.160 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l'?tablissement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli" res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	
64	<p>Implant NATURACTIS PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NIP_40.180 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l'?tablissement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli" res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	<p>Implant NATURACTIS PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NIP_45.060 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l'?tablissement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli" res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	
64	<p>Implant NATURACTIS PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NIP_45.080 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l'?tablissement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli" res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	<p>Implant NATURACTIS PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NIP_45.100 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l'?tablissement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli"res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	
64	<p>Implant NATURACTIS PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NIP_45.120 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l'?tablissement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli"res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	<p>Implant NATURACTIS PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NIP_45.140 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l'?tablissement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli"res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	
64	<p>Implant NATURACTIS PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NIP_45.160 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l'?tablissement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli"res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	<p>Implant NATURACTIS PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NIP_50.060 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l'?,tablisement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli"res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	
64	<p>Implant NATURACTIS PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NIP_50.080 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l'?,tablisement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli"res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	<p>Implant NATURACTIS PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NIP_50.100 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l'?tablissement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli"res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	
64	<p>Implant NATURACTIS PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NIP_50.120 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l'?tablissement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli"res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	<p>Implant NATURACTIS PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NIP_50.140 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l'?,tablisement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli"res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	
64	<p>Implant NATURACTIS PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NIP_30.080 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l'?,tablisement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli"res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	<p>Implant NATURACTIS PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NIP_30.100 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l'?tablissement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli"res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	
64	<p>Implant NATURACTIS PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NIP_30.120 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l'?tablissement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli"res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	<p>Implant NATURACTIS PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NIP_30.140 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l'?,tablissement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli" res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	
64	<p>Implant NATURALL+ PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : N1CP_35.080 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l'?,tablissement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli" res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _ / _ / _	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	<p>Implant NATURALL+ PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NICP_35.100 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l?,tablissement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli" res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	
64	<p>Implant NATURALL+ PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NICP_35.120 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l?,tablissement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli" res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	<p>Implant NATURALL+ PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NICP_35.140 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l?,tablisement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli"res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	
64	<p>Implant NATURALL+ PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NICP_40.080 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l?,tablisement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli"res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	<p>Implant NATURALL+ PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NICP_40.100 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l?,tablisement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli" res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	
64	<p>Implant NATURALL+ PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NICP_40.120 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l?,tablisement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli" res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	<p>Implant NATURALL+ PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NICP_40.140 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l?,tablisement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli" res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	
64	<p>Implant NATURALL+ PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NICP_45.060 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l?,tablisement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli" res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _ / _ / _	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	<p>Implant NATURALL+ PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NICP_45.080 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l?,tablisement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli"res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	
64	<p>Implant NATURALL+ PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NICP_45.100 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l?,tablisement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli"res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	<p>Implant NATURALL+ PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NICP_45.120 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l?,tablisement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli" res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	
64	<p>Implant NATURALL+ PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NICP_45.140 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l?,tablisement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli" res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _ / _ / _	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	<p>Implant NATURALL+ PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NICP_50.060 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l'?,tablissement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli" res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	
64	<p>Implant NATURALL+ PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NICP_50.080 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l'?,tablissement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli" res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	<p>Implant NATURALL+ PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NICP_50.100 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l?,tablissement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli" res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	
64	<p>Implant NATURALL+ PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NICP_50.120 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l?,tablissement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli" res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	<p>Implant NATURALL+ PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NICP_50.140 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l?,tablisement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli" res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	
64	<p>Implant NATURALL+ PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NICP_30.080 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l?,tablisement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli" res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _ / _ / _	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	<p>Implant NATURALL+ PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NICP_30.100 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l?,tablissement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli" res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	
64	<p>Implant NATURALL+ PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NICP_30.120 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l?,tablissement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr" s utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli" res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez.</p> <p>----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS</p>	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	1 Implant NATURALL+ PU HT Conditionnement : 82.92 PU TTC Conditionnement : 99.504 Prix tarif TTC : 198.996 Référence Fournisseur : NICP_30.140 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Titane pur T60 grade IV, Connexion interne - Prise directe - Livr, avec vis de couverture titane grade V. Le d,p"t reste la propri,t, du fournisseur mais est sous la responsabilit, de l'?tablissement qui l?utilise. Les implants sont livr,s en pr"t, factur,s apr"ss utilisation par le CHU et remplac,s par des produits similaires. Des conditions particuli"res de p,remption peuvent "tre accord,es en fonction de la demande du client. Nous communiquer le d,lai de p,remption minimum que vous souhaitez. ----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	290	198,9960		50,00	20,00	82,9200	99,5040	
64	2 Pilier de cicatrisation PU HT Conditionnement : 15.84 PU TTC Conditionnement : 19.008 Prix tarif TTC : 38.004 Référence Fournisseur : NCI_36.23 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Somme Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION Annexe technique C.H : . ----- ***** H6022680 - TABAA Code(s) informatique(s) interne(s) au CHU : 986462 / 986473 / 986540/ 986544 / 986545 / 986570 / 986658 / 986754 / 986896 / 987045 / 987139 / 987144 / 987240 / 987846 / 997619 / 991574	1/Unité	220	38,0040		49,98	20,00	15,8400	19,0080	
64	2 Pilier de cicatrisation PU HT Conditionnement : 15.84 PU TTC Conditionnement : 19.008 Prix tarif TTC : 38.004 Référence Fournisseur : NCI_36.34 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	38,0040		49,98	20,00	15,8400	19,0080	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/___	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	Pilier de cicatrization PU HT Conditionnement : 15.84 PU TTC Conditionnement : 19.008 Prix tarif TTC : 38.004 Référence Fournisseur : NCI_36.45 Code LPPR : 2 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	38,0040		49,98	20,00	15,8400	19,0080	
64	Pilier de cicatrization PU HT Conditionnement : 15.84 PU TTC Conditionnement : 19.008 Prix tarif TTC : 38.004 Référence Fournisseur : NCI_36.56 Code LPPR : 2 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	38,0040		49,98	20,00	15,8400	19,0080	
64	Pilier de cicatrization PU HT Conditionnement : 15.84 PU TTC Conditionnement : 19.008 Prix tarif TTC : 38.004 Référence Fournisseur : NCI_36.67 Code LPPR : 2 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	38,0040		49,98	20,00	15,8400	19,0080	
64	Pilier de cicatrization PU HT Conditionnement : 15.84 PU TTC Conditionnement : 19.008 Prix tarif TTC : 38.004 Référence Fournisseur : NCI_46.23 Code LPPR : 2 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	38,0040		49,98	20,00	15,8400	19,0080	
64	Pilier de cicatrization PU HT Conditionnement : 15.84 PU TTC Conditionnement : 19.008 Prix tarif TTC : 38.004 Référence Fournisseur : NCI_46.34 Code LPPR : 2 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	38,0040		49,98	20,00	15,8400	19,0080	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/___	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	Pilier de cicatrization PU HT Conditionnement : 15.84 PU TTC Conditionnement : 19.008 Prix tarif TTC : 38.004 Référence Fournisseur : NCI_46.45 Code LPPR : 2 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	38,0040		49,98	20,00	15,8400	19,0080	
64	Pilier de cicatrization PU HT Conditionnement : 15.84 PU TTC Conditionnement : 19.008 Prix tarif TTC : 38.004 Référence Fournisseur : NCI_46.56 Code LPPR : 2 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	38,0040		49,98	20,00	15,8400	19,0080	
64	Pilier de cicatrization PU HT Conditionnement : 15.84 PU TTC Conditionnement : 19.008 Prix tarif TTC : 38.004 Référence Fournisseur : NCI_46.67 Code LPPR : 2 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	38,0040		49,98	20,00	15,8400	19,0080	
64	Pilier de cicatrization PU HT Conditionnement : 15.84 PU TTC Conditionnement : 19.008 Prix tarif TTC : 38.004 Référence Fournisseur : NCI_52.23 Code LPPR : 2 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	38,0040		49,98	20,00	15,8400	19,0080	
64	Pilier de cicatrization PU HT Conditionnement : 15.84 PU TTC Conditionnement : 19.008 Prix tarif TTC : 38.004 Référence Fournisseur : NCI_52.34 Code LPPR : 2 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	38,0040		49,98	20,00	15,8400	19,0080	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/___	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	Pilier de cicatrization PU HT Conditionnement : 15.84 PU TTC Conditionnement : 19.008 Prix tarif TTC : 38.004 Référence Fournisseur : NCI_52.45 Code LPPR : 2 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	38,0040		49,98	20,00	15,8400	19,0080	
64	Pilier de cicatrization PU HT Conditionnement : 15.84 PU TTC Conditionnement : 19.008 Prix tarif TTC : 38.004 Référence Fournisseur : NCI_52.56 Code LPPR : 2 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	38,0040		49,98	20,00	15,8400	19,0080	
64	Pilier de cicatrization PU HT Conditionnement : 15.84 PU TTC Conditionnement : 19.008 Prix tarif TTC : 38.004 Référence Fournisseur : NCI_52.67 Code LPPR : 2 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	38,0040		49,98	20,00	15,8400	19,0080	
64	Pilier de cicatrization PU HT Conditionnement : 15.84 PU TTC Conditionnement : 19.008 Prix tarif TTC : 38.004 Référence Fournisseur : NCI_60.45 Code LPPR : 2 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	38,0040		49,98	20,00	15,8400	19,0080	
64	Pilier de cicatrization PU HT Conditionnement : 15.84 PU TTC Conditionnement : 19.008 Prix tarif TTC : 38.004 Référence Fournisseur : NCI_60.56 Code LPPR : 2 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	38,0040		49,98	20,00	15,8400	19,0080	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/___	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	Pilier de cicatrissage PU HT Conditionnement : 15.84 PU TTC Conditionnement : 19.008 Prix tarif TTC : 38.004 Référence Fournisseur : NCI_60.67 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	38,0040		49,98	20,00	15,8400	19,0080	
64	Pilier de cicatrissage 8 PU HT Conditionnement : 15.84 PU TTC Conditionnement : 19.008 Prix tarif TTC : 38.004 Référence Fournisseur : NCI_30.23 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	38,0040		49,98	20,00	15,8400	19,0080	
64	Pilier de cicatrissage 8 PU HT Conditionnement : 15.84 PU TTC Conditionnement : 19.008 Prix tarif TTC : 38.004 Référence Fournisseur : NCI_30.45 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	38,0040		49,98	20,00	15,8400	19,0080	
64	Pilier de cicatrissage 8 PU HT Conditionnement : 15.84 PU TTC Conditionnement : 19.008 Prix tarif TTC : 38.004 Référence Fournisseur : NCI_30.67 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	38,0040		49,98	20,00	15,8400	19,0080	
64	lphysio PU HT Conditionnement : 41.25 PU TTC Conditionnement : 49.5 Prix tarif TTC : 99 Référence Fournisseur : NCI_I.A1 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	99,0000		50,00	20,00	41,2500	49,5000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/___	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	2 lphysio PU HT Conditionnement : 41.25 PU TTC Conditionnement : 49.5 Prix tarif TTC : 99 Référence Fournisseur : NCI_I.A2 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	99,0000		50,00	20,00	41,2500	49,5000	
64	2 lphysio PU HT Conditionnement : 41.25 PU TTC Conditionnement : 49.5 Prix tarif TTC : 99 Référence Fournisseur : NCI_I.A4 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	99,0000		50,00	20,00	41,2500	49,5000	
64	2 lphysio PU HT Conditionnement : 41.25 PU TTC Conditionnement : 49.5 Prix tarif TTC : 99 Référence Fournisseur : NCI_I.B1 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	99,0000		50,00	20,00	41,2500	49,5000	
64	2 lphysio PU HT Conditionnement : 41.25 PU TTC Conditionnement : 49.5 Prix tarif TTC : 99 Référence Fournisseur : NCI_I.B2 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	99,0000		50,00	20,00	41,2500	49,5000	
64	2 lphysio PU HT Conditionnement : 41.25 PU TTC Conditionnement : 49.5 Prix tarif TTC : 99 Référence Fournisseur : NCI_I.B4 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	99,0000		50,00	20,00	41,2500	49,5000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	2 lphysio PU HT Conditionnement : 41.25 PU TTC Conditionnement : 49.5 Prix tarif TTC : 99 Référence Fournisseur : NCI_I.C1 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	99,0000		50,00	20,00	41,2500	49,5000	
64	2 lphysio PU HT Conditionnement : 41.25 PU TTC Conditionnement : 49.5 Prix tarif TTC : 99 Référence Fournisseur : NCI_I.C2 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	99,0000		50,00	20,00	41,2500	49,5000	
64	2 lphysio PU HT Conditionnement : 41.25 PU TTC Conditionnement : 49.5 Prix tarif TTC : 99 Référence Fournisseur : NCI_I.C4 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	99,0000		50,00	20,00	41,2500	49,5000	
64	2 lphysio PU HT Conditionnement : 41.25 PU TTC Conditionnement : 49.5 Prix tarif TTC : 99 Référence Fournisseur : NCI_I.D1 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	99,0000		50,00	20,00	41,2500	49,5000	
64	2 lphysio PU HT Conditionnement : 41.25 PU TTC Conditionnement : 49.5 Prix tarif TTC : 99 Référence Fournisseur : NCI_I.D2 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	99,0000		50,00	20,00	41,2500	49,5000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _ / _ / _	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	2 lphysio PU HT Conditionnement : 41.25 PU TTC Conditionnement : 49.5 Prix tarif TTC : 99 Référence Fournisseur : NCI_I.D4 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	99,0000		50,00	20,00	41,2500	49,5000	
64	2 lphysio PU HT Conditionnement : 41.25 PU TTC Conditionnement : 49.5 Prix tarif TTC : 99 Référence Fournisseur : NCI_I.A2.10 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	99,0000		50,00	20,00	41,2500	49,5000	
64	2 lphysio PU HT Conditionnement : 41.25 PU TTC Conditionnement : 49.5 Prix tarif TTC : 99 Référence Fournisseur : NCI_I.A2.20 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	99,0000		50,00	20,00	41,2500	49,5000	
64	2 lphysio PU HT Conditionnement : 41.25 PU TTC Conditionnement : 49.5 Prix tarif TTC : 99 Référence Fournisseur : NCI_I.B2S Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	99,0000		50,00	20,00	41,2500	49,5000	
64	2 lphysio PU HT Conditionnement : 41.25 PU TTC Conditionnement : 49.5 Prix tarif TTC : 99 Référence Fournisseur : NCI_I.B3S Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	99,0000		50,00	20,00	41,2500	49,5000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	2 lphysio PU HT Conditionnement : 41.25 PU TTC Conditionnement : 49.5 Prix tarif TTC : 99 Référence Fournisseur : NCI_I.C2S Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	99,0000		50,00	20,00	41,2500	49,5000	
64	2 lphysio PU HT Conditionnement : 41.25 PU TTC Conditionnement : 49.5 Prix tarif TTC : 99 Référence Fournisseur : NCI_I.C3S Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	99,0000		50,00	20,00	41,2500	49,5000	
64	2 lphysio 8 PU HT Conditionnement : 41.25 PU TTC Conditionnement : 49.5 Prix tarif TTC : 99 Référence Fournisseur : NCI3_I.A2 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	99,0000		50,00	20,00	41,2500	49,5000	
64	2 lphysio 8 PU HT Conditionnement : 41.25 PU TTC Conditionnement : 49.5 Prix tarif TTC : 99 Référence Fournisseur : NCI3_I.A4 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	99,0000		50,00	20,00	41,2500	49,5000	
64	2 lphysio PU HT Conditionnement : 325 PU TTC Conditionnement : 390 Prix tarif TTC : 780 Référence Fournisseur : KIE_3N Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	780,0000		50,00	20,00	325,0000	390,0000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _ / _ / _	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	2 Iphysio PU HT Conditionnement : 20.42 PU TTC Conditionnement : 24.504 Prix tarif TTC : 48.996 Référence Fournisseur : NCI_IE.A1 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	48,9960		49,99	20,00	20,4200	24,5040	
64	2 Iphysio PU HT Conditionnement : 20.42 PU TTC Conditionnement : 24.504 Prix tarif TTC : 48.996 Référence Fournisseur : NCI_IE.A2 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	48,9960		49,99	20,00	20,4200	24,5040	
64	2 Iphysio PU HT Conditionnement : 20.42 PU TTC Conditionnement : 24.504 Prix tarif TTC : 48.996 Référence Fournisseur : NCI_IE.A4 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	48,9960		49,99	20,00	20,4200	24,5040	
64	2 Iphysio PU HT Conditionnement : 20.42 PU TTC Conditionnement : 24.504 Prix tarif TTC : 48.996 Référence Fournisseur : NCI_IE.B1 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	48,9960		49,99	20,00	20,4200	24,5040	
64	2 Iphysio PU HT Conditionnement : 20.42 PU TTC Conditionnement : 24.504 Prix tarif TTC : 48.996 Référence Fournisseur : NCI_IE.B2 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	48,9960		49,99	20,00	20,4200	24,5040	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _ / _ / _	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	2 Iphysio PU HT Conditionnement : 20.42 PU TTC Conditionnement : 24.504 Prix tarif TTC : 48.996 Référence Fournisseur : NCI_IE.B4 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	48,9960		49,99	20,00	20,4200	24,5040	
64	2 Iphysio PU HT Conditionnement : 20.42 PU TTC Conditionnement : 24.504 Prix tarif TTC : 48.996 Référence Fournisseur : NCI_IE.C1 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	48,9960		49,99	20,00	20,4200	24,5040	
64	2 Iphysio PU HT Conditionnement : 20.42 PU TTC Conditionnement : 24.504 Prix tarif TTC : 48.996 Référence Fournisseur : NCI_IE.C2 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	48,9960		49,99	20,00	20,4200	24,5040	
64	2 Iphysio PU HT Conditionnement : 20.42 PU TTC Conditionnement : 24.504 Prix tarif TTC : 48.996 Référence Fournisseur : NCI_IE.C4 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	48,9960		49,99	20,00	20,4200	24,5040	
64	2 Iphysio PU HT Conditionnement : 20.42 PU TTC Conditionnement : 24.504 Prix tarif TTC : 48.996 Référence Fournisseur : NCI_IE.D1 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	48,9960		49,99	20,00	20,4200	24,5040	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/___	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	2 lphysio PU HT Conditionnement : 20.42 PU TTC Conditionnement : 24.504 Prix tarif TTC : 48.996 Référence Fournisseur : NCI_IE.D2 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	48,9960		49,99	20,00	20,4200	24,5040	
64	2 lphysio PU HT Conditionnement : 20.42 PU TTC Conditionnement : 24.504 Prix tarif TTC : 48.996 Référence Fournisseur : NCI_IE.D4 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	48,9960		49,99	20,00	20,4200	24,5040	
64	2 lphysio PU HT Conditionnement : 16.25 PU TTC Conditionnement : 19.5 Prix tarif TTC : 39 Référence Fournisseur : NCI_IPPC Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	39,0000		50,00	20,00	16,2500	19,5000	
64	2 lphysio 8 PU HT Conditionnement : 16.25 PU TTC Conditionnement : 19.5 Prix tarif TTC : 39 Référence Fournisseur : NCI3_IPPC Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : COIFFE DE CICATRISATION	1/Unité	220	39,0000		50,00	20,00	16,2500	19,5000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700	SALLANCHES	Date d'attribution _ / _ / _	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	Temporaire PU HT Conditionnement : 26.25 PU TTC Conditionnement : 31.5 Prix tarif TTC : 63 Référence Fournisseur : NPS_PPT36.40 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Somme Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER Annexe technique C.H : . ----- Pièce servant à la construction de la prothèse ***** H6022680 - TABAA Code(s) informatique(s) interne(s) au CHU : 952194 / 951781 / 995823 / 99626 / 99625 / 999627 / 999628 / 999624 / 952244	1/Unité	54	63,0000		50,00	20,00	26,2500	31,5000	
64	Temporaire PU HT Conditionnement : 19.59 PU TTC Conditionnement : 23.508 Prix tarif TTC : 47.004 Référence Fournisseur : NPS_PPT38.2 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	47,0040		49,99	20,00	19,5900	23,5080	
64	Temporaire PU HT Conditionnement : 19.59 PU TTC Conditionnement : 23.508 Prix tarif TTC : 47.004 Référence Fournisseur : NPS_PPTR38.2 Code LPPR : : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	47,0040		49,99	20,00	19,5900	23,5080	
64	Empreinte PU HT Conditionnement : 20 PU TTC Conditionnement : 24 Prix tarif TTC : 48 Référence Fournisseur : ETK_NA.35SB Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	48,0000		50,00	20,00	20,0000	24,0000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _ / _ / _	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	3 Vis PU HT Conditionnement : 7.5 PU TTC Conditionnement : 9 Prix tarif TTC : 18 Référence Fournisseur : NPS_VG16.156 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	18,0000		50,00	20,00	7,5000	9,0000	
64	3 Vis PU HT Conditionnement : 7.5 PU TTC Conditionnement : 9 Prix tarif TTC : 18 Référence Fournisseur : NPS_VG16.200 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	18,0000		50,00	20,00	7,5000	9,0000	
64	3 Vis PU HT Conditionnement : 7.5 PU TTC Conditionnement : 9 Prix tarif TTC : 18 Référence Fournisseur : NPS_VG16.250 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	18,0000		50,00	20,00	7,5000	9,0000	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 38.75 PU TTC Conditionnement : 46.5 Prix tarif TTC : 93 Référence Fournisseur : NPS_PD36.06 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	93,0000		50,00	20,00	38,7500	46,5000	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 38.75 PU TTC Conditionnement : 46.5 Prix tarif TTC : 93 Référence Fournisseur : NPS_PD36.16 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	93,0000		50,00	20,00	38,7500	46,5000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _ / _ / _	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 38.75 PU TTC Conditionnement : 46.5 Prix tarif TTC : 93 Référence Fournisseur : NPS_PD36.26 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	93,0000		50,00	20,00	38,7500	46,5000	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 38.75 PU TTC Conditionnement : 46.5 Prix tarif TTC : 93 Référence Fournisseur : NPS_PD36.36 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	93,0000		50,00	20,00	38,7500	46,5000	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 38.75 PU TTC Conditionnement : 46.5 Prix tarif TTC : 93 Référence Fournisseur : NPS_PD36.46 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	93,0000		50,00	20,00	38,7500	46,5000	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 38.75 PU TTC Conditionnement : 46.5 Prix tarif TTC : 93 Référence Fournisseur : NPS_PD46.06 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	93,0000		50,00	20,00	38,7500	46,5000	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 38.75 PU TTC Conditionnement : 46.5 Prix tarif TTC : 93 Référence Fournisseur : NPS_PD46.16 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	93,0000		50,00	20,00	38,7500	46,5000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/___	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 38.75 PU TTC Conditionnement : 46.5 Prix tarif TTC : 93 Référence Fournisseur : NPS_PD46.26 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	93,0000		50,00	20,00	38,7500	46,5000	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 38.75 PU TTC Conditionnement : 46.5 Prix tarif TTC : 93 Référence Fournisseur : NPS_PD46.36 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	93,0000		50,00	20,00	38,7500	46,5000	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 38.75 PU TTC Conditionnement : 46.5 Prix tarif TTC : 93 Référence Fournisseur : NPS_PD46.46 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	93,0000		50,00	20,00	38,7500	46,5000	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 38.75 PU TTC Conditionnement : 46.5 Prix tarif TTC : 93 Référence Fournisseur : NPS_PD52.06 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	93,0000		50,00	20,00	38,7500	46,5000	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 38.75 PU TTC Conditionnement : 46.5 Prix tarif TTC : 93 Référence Fournisseur : NPS_PD52.16 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	93,0000		50,00	20,00	38,7500	46,5000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _ / _ / _	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 38.75 PU TTC Conditionnement : 46.5 Prix tarif TTC : 93 Référence Fournisseur : NPS_PD52.26 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	93,0000		50,00	20,00	38,7500	46,5000	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 38.75 PU TTC Conditionnement : 46.5 Prix tarif TTC : 93 Référence Fournisseur : NPS_PD52.36 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	93,0000		50,00	20,00	38,7500	46,5000	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 38.75 PU TTC Conditionnement : 46.5 Prix tarif TTC : 93 Référence Fournisseur : NPS_PD52.46 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	93,0000		50,00	20,00	38,7500	46,5000	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 38.75 PU TTC Conditionnement : 46.5 Prix tarif TTC : 93 Référence Fournisseur : NPS_PD60.26 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	93,0000		50,00	20,00	38,7500	46,5000	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 38.75 PU TTC Conditionnement : 46.5 Prix tarif TTC : 93 Référence Fournisseur : NPS_PD60.36 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	93,0000		50,00	20,00	38,7500	46,5000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication	24/07/2022
74700	SALLANCHES	Date d'attribution	_ / _ / _
Tél. 04 50 91 49 20	Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	IBAN	FR7618206004206506388040461
		Exécution de la période	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
		Dates du marché	Du 01/01/2023 au 31/12/2026

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 38.75 PU TTC Conditionnement : 46.5 Prix tarif TTC : 93 Référence Fournisseur : NPS_PD60.46 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	93,0000		50,00	20,00	38,7500	46,5000	
64	Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA36.07.2 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	
64	Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA36.07.3 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	
64	Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA36.07.4 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	
64	Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA46.07.1 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700	SALLANCHES	Date d'attribution _/_/___	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA46.07.2 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA46.07.3 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA46.07.4 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA52.07.1 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA52.07.2 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700	SALLANCHES	Date d'attribution _ / _ / _	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA52.07.3 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	
64	Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA52.07.4 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	
64	Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA60.07.2 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	
64	Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA60.07.3 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	
64	Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA60.07.4 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700	SALLANCHES	Date d'attribution _/_/___	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA36.15.2 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	
64	Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA36.15.3 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	
64	Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA36.15.4 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	
64	Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA46.15.1 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	
64	Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA46.15.2 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700	SALLANCHES	Date d'attribution _/_/___	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA46.15.3 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA46.15.4 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA52.15.1 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA52.15.2 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA52.15.3 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA52.15.4 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA60.15.2 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA60.15.3 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA60.15.4 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA36.20.2 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700	SALLANCHES	Date d'attribution _/_/___	
Tél. 04 50 91 49 20	Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	IBAN FR7618206004206506388040461	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA36.20.3 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA36.20.4 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA46.20.1 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA46.20.2 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA46.20.3 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/___	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA46.20.4 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA52.20.1 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA52.20.2 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA52.20.3 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA52.20.4 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA60.20.2 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA60.20.3 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA60.20.4 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 29.59 PU TTC Conditionnement : 35.508 Prix tarif TTC : 71.004 Référence Fournisseur : NPS_PCC46.06 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	71,0040		49,99	20,00	29,5900	35,5080	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 29.59 PU TTC Conditionnement : 35.508 Prix tarif TTC : 71.004 Référence Fournisseur : NPC_PTC40.06 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	71,0040		49,99	20,00	29,5900	35,5080	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/___	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 29.59 PU TTC Conditionnement : 35.508 Prix tarif TTC : 71.004 Référence Fournisseur : NPC_PTC40.16 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	71,0040		49,99	20,00	29,5900	35,5080	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 29.59 PU TTC Conditionnement : 35.508 Prix tarif TTC : 71.004 Référence Fournisseur : NPC_PTC40.26 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	71,0040		49,99	20,00	29,5900	35,5080	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 29.59 PU TTC Conditionnement : 35.508 Prix tarif TTC : 71.004 Référence Fournisseur : NPC_PTC40.36 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	71,0040		49,99	20,00	29,5900	35,5080	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 29.59 PU TTC Conditionnement : 35.508 Prix tarif TTC : 71.004 Référence Fournisseur : NPC_PTO40.06 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	71,0040		49,99	20,00	29,5900	35,5080	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 29.59 PU TTC Conditionnement : 35.508 Prix tarif TTC : 71.004 Référence Fournisseur : NPC_PTO40.16 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	71,0040		49,99	20,00	29,5900	35,5080	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700	SALLANCHES	Date d'attribution _/_/___	
Tél. 04 50 91 49 20	Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	IBAN FR7618206004206506388040461	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 29.59 PU TTC Conditionnement : 35.508 Prix tarif TTC : 71.004 Référence Fournisseur : NPC_PTO40.26 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	71,0040		49,99	20,00	29,5900	35,5080	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 29.59 PU TTC Conditionnement : 35.508 Prix tarif TTC : 71.004 Référence Fournisseur : NPC_PTO40.36 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	71,0040		49,99	20,00	29,5900	35,5080	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 29.59 PU TTC Conditionnement : 35.508 Prix tarif TTC : 71.004 Référence Fournisseur : NPC_PTOA40.06.10 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	71,0040		49,99	20,00	29,5900	35,5080	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 29.59 PU TTC Conditionnement : 35.508 Prix tarif TTC : 71.004 Référence Fournisseur : NPC_PTOA40.06.20 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	71,0040		49,99	20,00	29,5900	35,5080	
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 29.59 PU TTC Conditionnement : 35.508 Prix tarif TTC : 71.004 Référence Fournisseur : NPC_PTOA40.16.10 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	71,0040		49,99	20,00	29,5900	35,5080	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	3 Pilier Proth,tique PU HT Conditionnement : 29.59 PU TTC Conditionnement : 35.508 Prix tarif TTC : 71.004 Référence Fournisseur : NPC_PTOA40.16.20 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	71,0040		49,99	20,00	29,5900	35,5080	
64	3 Tetra PU HT Conditionnement : 35 PU TTC Conditionnement : 42 Prix tarif TTC : 84 Référence Fournisseur : NPV_PT48.1 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	84,0000		50,00	20,00	35,0000	42,0000	
64	3 Tetra PU HT Conditionnement : 35 PU TTC Conditionnement : 42 Prix tarif TTC : 84 Référence Fournisseur : NPV_PT48.2 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	84,0000		50,00	20,00	35,0000	42,0000	
64	3 Tetra PU HT Conditionnement : 35 PU TTC Conditionnement : 42 Prix tarif TTC : 84 Référence Fournisseur : NPV_PT48.3 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	84,0000		50,00	20,00	35,0000	42,0000	
64	3 Tetra PU HT Conditionnement : 35 PU TTC Conditionnement : 42 Prix tarif TTC : 84 Référence Fournisseur : NPV_PT48.4 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	84,0000		50,00	20,00	35,0000	42,0000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700	SALLANCHES	Date d'attribution _/_/___	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	3 Tetra PU HT Conditionnement : 35 PU TTC Conditionnement : 42 Prix tarif TTC : 84 Référence Fournisseur : NPV_PT48.5 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	84,0000		50,00	20,00	35,0000	42,0000	
64	3 Tetra PU HT Conditionnement : 65.42 PU TTC Conditionnement : 78.504 Prix tarif TTC : 156.996 Référence Fournisseur : NPV_PTA48.17.25 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	156,9960		50,00	20,00	65,4200	78,5040	
64	3 Tetra PU HT Conditionnement : 65.42 PU TTC Conditionnement : 78.504 Prix tarif TTC : 156.996 Référence Fournisseur : NPV_PTA48.17.35 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	156,9960		50,00	20,00	65,4200	78,5040	
64	3 Tetra PU HT Conditionnement : 65.42 PU TTC Conditionnement : 78.504 Prix tarif TTC : 156.996 Référence Fournisseur : NPV_PTA48.17.45 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	156,9960		50,00	20,00	65,4200	78,5040	
64	3 Tetra PU HT Conditionnement : 65.42 PU TTC Conditionnement : 78.504 Prix tarif TTC : 156.996 Référence Fournisseur : NPV_PTA48.30.35 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	156,9960		50,00	20,00	65,4200	78,5040	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	3 Tetra PU HT Conditionnement : 65.42 PU TTC Conditionnement : 78.504 Prix tarif TTC : 156.996 Référence Fournisseur : NPV_PTA48.30.45 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	156,9960		50,00	20,00	65,4200	78,5040	
64	3 Tetra PU HT Conditionnement : 65.42 PU TTC Conditionnement : 78.504 Prix tarif TTC : 156.996 Référence Fournisseur : NPV_PTA48.30.55 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	156,9960		50,00	20,00	65,4200	78,5040	
64	3 Tetra PU HT Conditionnement : 19.59 PU TTC Conditionnement : 23.508 Prix tarif TTC : 47.004 Référence Fournisseur : UPV_PMT48.110 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	47,0040		49,99	20,00	19,5900	23,5080	
64	3 Tetra PU HT Conditionnement : 19.59 PU TTC Conditionnement : 23.508 Prix tarif TTC : 47.004 Référence Fournisseur : UPV_POT48.110 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	47,0040		49,99	20,00	19,5900	23,5080	
64	3 Tetra PU HT Conditionnement : 11.67 PU TTC Conditionnement : 14.004 Prix tarif TTC : 27.996 Référence Fournisseur : UPV_CPT48.20 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	27,9960		49,98	20,00	11,6700	14,0040	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	3 Tetra PU HT Conditionnement : 11.67 PU TTC Conditionnement : 14.004 Prix tarif TTC : 27.996 Référence Fournisseur : UPV_CPT48.40 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	27,9960		49,98	20,00	11,6700	14,0040	
64	3 Tetra PU HT Conditionnement : 2.09 PU TTC Conditionnement : 2.508 Prix tarif TTC : 5.004 Référence Fournisseur : UPV_VGM14.40 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	5,0040		49,88	20,00	2,0900	2,5080	
64	3 Tetra PU HT Conditionnement : 5.42 PU TTC Conditionnement : 6.504 Prix tarif TTC : 12.996 Référence Fournisseur : UPV_VGM14.150 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	12,9960		49,95	20,00	5,4200	6,5040	
64	3 Tetra PU HT Conditionnement : 5.42 PU TTC Conditionnement : 6.504 Prix tarif TTC : 12.996 Référence Fournisseur : UPV_VGM14.200 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	12,9960		49,95	20,00	5,4200	6,5040	
64	3 Tetra PU HT Conditionnement : 20 PU TTC Conditionnement : 24 Prix tarif TTC : 48 Référence Fournisseur : ETK_UN.SBP Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	48,0000		50,00	20,00	20,0000	24,0000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _ / _ / _	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	3 Tetra PU HT Conditionnement : 20 PU TTC Conditionnement : 24 Prix tarif TTC : 48 Référence Fournisseur : ETK_UN.SBPO Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	48,0000		50,00	20,00	20,0000	24,0000	
64	3 Tetra PU HT Conditionnement : 29.59 PU TTC Conditionnement : 35.508 Prix tarif TTC : 71.004 Référence Fournisseur : UPV_PCC48.110 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	71,0040		49,99	20,00	29,5900	35,5080	
64	3 Tetra PU HT Conditionnement : 12.92 PU TTC Conditionnement : 15.504 Prix tarif TTC : 30.996 Référence Fournisseur : UPV_CMC48.110 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	30,9960		49,98	20,00	12,9200	15,5040	
64	3 Tetra PU HT Conditionnement : 29.59 PU TTC Conditionnement : 35.508 Prix tarif TTC : 71.004 Référence Fournisseur : UPV_PTC Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	71,0040		49,99	20,00	29,5900	35,5080	
64	3 Plural PU HT Conditionnement : 35 PU TTC Conditionnement : 42 Prix tarif TTC : 84 Référence Fournisseur : NPV_PP31.07 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	84,0000		50,00	20,00	35,0000	42,0000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	3 Plural PU HT Conditionnement : 35 PU TTC Conditionnement : 42 Prix tarif TTC : 84 Référence Fournisseur : NPV_PP31.18 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	84,0000		50,00	20,00	35,0000	42,0000	
64	3 Plural PU HT Conditionnement : 35 PU TTC Conditionnement : 42 Prix tarif TTC : 84 Référence Fournisseur : NPV_PP31.28 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	84,0000		50,00	20,00	35,0000	42,0000	
64	3 Plural PU HT Conditionnement : 35 PU TTC Conditionnement : 42 Prix tarif TTC : 84 Référence Fournisseur : NPV_PP31.38 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	84,0000		50,00	20,00	35,0000	42,0000	
64	3 Plural PU HT Conditionnement : 35 PU TTC Conditionnement : 42 Prix tarif TTC : 84 Référence Fournisseur : NPV_PP31.48 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	84,0000		50,00	20,00	35,0000	42,0000	
64	3 Plural PU HT Conditionnement : 19.59 PU TTC Conditionnement : 23.508 Prix tarif TTC : 47.004 Référence Fournisseur : NPV_PPT46.100 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	47,0040		49,99	20,00	19,5900	23,5080	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/___	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	Plural PU HT Conditionnement : 18.75 PU TTC Conditionnement : 22.5 Prix tarif TTC : 45 Référence Fournisseur : NPV_CPP38.32 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	45,0000		50,00	20,00	18,7500	22,5000	
64	Plural PU HT Conditionnement : 13.75 PU TTC Conditionnement : 16.5 Prix tarif TTC : 33 Référence Fournisseur : NPV_CCP35.46 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	33,0000		50,00	20,00	13,7500	16,5000	
64	Plural PU HT Conditionnement : 7.5 PU TTC Conditionnement : 9 Prix tarif TTC : 18 Référence Fournisseur : NPV_VG18.105 Code LPPR : Type de de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	18,0000		50,00	20,00	7,5000	9,0000	
64	Equator PU HT Conditionnement : 57.5 PU TTC Conditionnement : 69 Prix tarif TTC : 138 Référence Fournisseur : 130NAT1 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	138,0000		50,00	20,00	57,5000	69,0000	
64	Equator PU HT Conditionnement : 57.5 PU TTC Conditionnement : 69 Prix tarif TTC : 138 Référence Fournisseur : 130NAT2 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	138,0000		50,00	20,00	57,5000	69,0000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _ / _ / _	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	3 Equator PU HT Conditionnement : 57.5 PU TTC Conditionnement : 69 Prix tarif TTC : 138 Référence Fournisseur : 130NAT3 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	138,0000		50,00	20,00	57,5000	69,0000	
64	3 Equator PU HT Conditionnement : 57.5 PU TTC Conditionnement : 69 Prix tarif TTC : 138 Référence Fournisseur : 130NAT4 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	138,0000		50,00	20,00	57,5000	69,0000	
64	3 Equator PU HT Conditionnement : 24 PU TTC Conditionnement : 28.8 Prix tarif TTC : 57.6 Référence Fournisseur : 192ECE Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	57,6000		50,00	20,00	24,0000	28,8000	
64	3 Equator PU HT Conditionnement : 30 PU TTC Conditionnement : 36 Prix tarif TTC : 72 Référence Fournisseur : 335SBC Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	72,0000		50,00	20,00	30,0000	36,0000	
64	3 O'ring PU HT Conditionnement : 48.34 PU TTC Conditionnement : 58.008 Prix tarif TTC : 116.004 Référence Fournisseur : NPA_OR35.29MALE Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	116,0040		49,99	20,00	48,3400	58,0080	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _ / _ / _	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	O'ring PU HT Conditionnement : 48.34 PU TTC Conditionnement : 58.008 Prix tarif TTC : 116.004 Référence Fournisseur : NPA_OR35.40MALE Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	116,0040		49,99	20,00	48,3400	58,0080	
64	O'ring PU HT Conditionnement : 48.34 PU TTC Conditionnement : 58.008 Prix tarif TTC : 116.004 Référence Fournisseur : NPA_OR35.60MALE Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	116,0040		49,99	20,00	48,3400	58,0080	
64	Vis 8 PU HT Conditionnement : 7.5 PU TTC Conditionnement : 9 Prix tarif TTC : 18 Référence Fournisseur : NPS_VG14.200 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	18,0000		50,00	20,00	7,5000	9,0000	
64	Vis 8 PU HT Conditionnement : 7.5 PU TTC Conditionnement : 9 Prix tarif TTC : 18 Référence Fournisseur : NPS_VG14.250 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	18,0000		50,00	20,00	7,5000	9,0000	
64	Pilier 8 PU HT Conditionnement : 38.75 PU TTC Conditionnement : 46.5 Prix tarif TTC : 93 Référence Fournisseur : NPS_PD30.06 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	93,0000		50,00	20,00	38,7500	46,5000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700	SALLANCHES	Date d'attribution _/_/___	
Tél. 04 50 91 49 20	Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	IBAN FR7618206004206506388040461	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	Pilier 8 PU HT Conditionnement : 38.75 PU TTC Conditionnement : 46.5 Prix tarif TTC : 93 Référence Fournisseur : NPS_PD30.26 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	93,0000		50,00	20,00	38,7500	46,5000	
64	Pilier 8 PU HT Conditionnement : 38.75 PU TTC Conditionnement : 46.5 Prix tarif TTC : 93 Référence Fournisseur : NPS_PD30.46 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	93,0000		50,00	20,00	38,7500	46,5000	
64	Pilier 8 PU HT Conditionnement : 44.59 PU TTC Conditionnement : 53.508 Prix tarif TTC : 107.004 Référence Fournisseur : NPS_PA30.07.1 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	107,0040		49,99	20,00	44,5900	53,5080	
64	Pilier 8 PU HT Conditionnement : 44.59 PU TTC Conditionnement : 53.508 Prix tarif TTC : 107.004 Référence Fournisseur : NPS_PA30.07.3 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	107,0040		49,99	20,00	44,5900	53,5080	
64	Pilier 8 PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA30.15.1 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	Pilier 8 PU HT Conditionnement : 50.42 PU TTC Conditionnement : 60.504 Prix tarif TTC : 120.996 Référence Fournisseur : NPS_PA30.15.3 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	120,9960		50,00	20,00	50,4200	60,5040	
64	Temporaire 8 PU HT Conditionnement : 19.59 PU TTC Conditionnement : 23.508 Prix tarif TTC : 47.004 Référence Fournisseur : NPS_PPT30.1 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	47,0040		49,99	20,00	19,5900	23,5080	
64	Pilier 8 PU HT Conditionnement : 29.59 PU TTC Conditionnement : 35.508 Prix tarif TTC : 71.004 Référence Fournisseur : NPC_PTO30.16 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	71,0040		49,99	20,00	29,5900	35,5080	
64	Pilier 8 PU HT Conditionnement : 29.59 PU TTC Conditionnement : 35.508 Prix tarif TTC : 71.004 Référence Fournisseur : NPS_PCC30.16 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	71,0040		49,99	20,00	29,5900	35,5080	
64	O'ring PU HT Conditionnement : 12.09 PU TTC Conditionnement : 14.508 Prix tarif TTC : 29.004 Référence Fournisseur : UPA_FOR52 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	29,0040		49,98	20,00	12,0900	14,5080	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/___	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	3 O'ring PU HT Conditionnement : 1.67 PU TTC Conditionnement : 2.004 Prix tarif TTC : 3.996 Référence Fournisseur : UPA_JOR70 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	3,9960		49,85	20,00	1,6700	2,0040	
64	3 O'ring PU HT Conditionnement : 1.67 PU TTC Conditionnement : 2.004 Prix tarif TTC : 3.996 Référence Fournisseur : UPA_JOR60 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	3,9960		49,85	20,00	1,6700	2,0040	
64	3 O'ring PU HT Conditionnement : 1.67 PU TTC Conditionnement : 2.004 Prix tarif TTC : 3.996 Référence Fournisseur : UPA_JOR50 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : PILIER	1/Unité	54	3,9960		49,85	20,00	1,6700	2,0040	
64	4 Empreinte PU HT Conditionnement : 16.25 PU TTC Conditionnement : 19.5 Prix tarif TTC : 39 Référence Fournisseur : NPE_T35 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Somme Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : TRANSFERT IMPLANT Annexe technique C.H : . Pièce servant à la prise d'empreinte au fauteuil ***** H6022680 -TABAA Code(s) informatique(s) CHU : 986562 / 986988 / 987043 / 987044 / 951728 / 999978 / 999623	1/Unité	14	39,0000		50,00	20,00	16,2500	19,5000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/___	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	4 Empreinte PU HT Conditionnement : 16.25 PU TTC Conditionnement : 19.5 Prix tarif TTC : 39 Référence Fournisseur : NPE_T35L Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : TRANSFERT IMPLANT	1/Unité	14	39,0000		50,00	20,00	16,2500	19,5000	
64	4 Empreinte PU HT Conditionnement : 16.25 PU TTC Conditionnement : 19.5 Prix tarif TTC : 39 Référence Fournisseur : NPI_37 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : TRANSFERT IMPLANT	1/Unité	14	39,0000		50,00	20,00	16,2500	19,5000	
64	4 Empreinte PU HT Conditionnement : 19.17 PU TTC Conditionnement : 23.004 Prix tarif TTC : 45.996 Référence Fournisseur : NPU_35 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : TRANSFERT IMPLANT	1/Unité	14	45,9960		49,99	20,00	19,1700	23,0040	
64	4 Empreinte PU HT Conditionnement : 6.25 PU TTC Conditionnement : 7.5 Prix tarif TTC : 15 Référence Fournisseur : APS_TCP36.40 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : TRANSFERT IMPLANT	1/Unité	14	15,0000		50,00	20,00	6,2500	7,5000	
64	4 Empreinte 8 PU HT Conditionnement : 16.25 PU TTC Conditionnement : 19.5 Prix tarif TTC : 39 Référence Fournisseur : NPE_T30 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : TRANSFERT IMPLANT	1/Unité	14	39,0000		50,00	20,00	16,2500	19,5000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/___	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	Tetra PU HT Conditionnement : 12.09 PU TTC Conditionnement : 14.508 Prix tarif TTC : 29.004 Référence Fournisseur : UPV_TM48 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : TRANSFERT IMPLANT	1/Unité	14	29,0040		49,98	20,00	12,0900	14,5080	
64	Tetra PU HT Conditionnement : 12.09 PU TTC Conditionnement : 14.508 Prix tarif TTC : 29.004 Référence Fournisseur : UPV_TO48 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : TRANSFERT IMPLANT	1/Unité	14	29,0040		49,98	20,00	12,0900	14,5080	
64	Tetra PU HT Conditionnement : 16.16 PU TTC Conditionnement : 19.392 Prix tarif TTC : 38.772 Référence Fournisseur : UPV_PI_48 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : TRANSFERT IMPLANT	1/Unité	14	38,7720		49,98	20,00	16,1600	19,3920	
64	Plural PU HT Conditionnement : 16.25 PU TTC Conditionnement : 19.5 Prix tarif TTC : 39 Référence Fournisseur : NPV_TP4X Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : TRANSFERT IMPLANT	1/Unité	14	39,0000		50,00	20,00	16,2500	19,5000	
64	Equator PU HT Conditionnement : 17.5 PU TTC Conditionnement : 21 Prix tarif TTC : 42 Référence Fournisseur : 044CAIN Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : TRANSFERT IMPLANT	1/Unité	14	42,0000		50,00	20,00	17,5000	21,0000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	4 Plural PU HT Conditionnement : 20 PU TTC Conditionnement : 24 Prix tarif TTC : 48 Référence Fournisseur : ETK_NA.SPD Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : TRANSFERT IMPLANT	1/Unité	14	48,0000		50,00	20,00	20,0000	24,0000	
64	4 Empreinte 8 PU HT Conditionnement : 16.25 PU TTC Conditionnement : 19.5 Prix tarif TTC : 39 Référence Fournisseur : NPI_31 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : TRANSFERT IMPLANT	1/Unité	14	39,0000		50,00	20,00	16,2500	19,5000	
64	5 Empreinte PU HT Conditionnement : 12.09 PU TTC Conditionnement : 14.508 Prix tarif TTC : 29.004 Référence Fournisseur : ANA_007U Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Somme Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : ANALOGUE Annexe technique C.H : . Pièce de prothèse répliquant la position de l'implant dans le plâtre ***** H6022680 - TABAA Code(s) informatique(s) CHU :	1/Unité	15	29,0040		49,98	20,00	12,0900	14,5080	
64	5 Empreinte 8 PU HT Conditionnement : 12.09 PU TTC Conditionnement : 14.508 Prix tarif TTC : 29.004 Référence Fournisseur : ANA_004U Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : ANALOGUE	1/Unité	15	29,0040		49,98	20,00	12,0900	14,5080	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700	SALLANCHES	Date d'attribution _ / _ / _	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	5 Tetra PU HT Conditionnement : 6.67 PU TTC Conditionnement : 8.004 Prix tarif TTC : 15.996 Référence Fournisseur : ANA_039U Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : ANALOGUE	1/Unité	15	15,9960		49,96	20,00	6,6700	8,0040	
64	5 Plural PU HT Conditionnement : 12.09 PU TTC Conditionnement : 14.508 Prix tarif TTC : 29.004 Référence Fournisseur : ANA_026U Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : ANALOGUE	1/Unité	15	29,0040		49,98	20,00	12,0900	14,5080	
64	5 O'ring PU HT Conditionnement : 12.5 PU TTC Conditionnement : 15 Prix tarif TTC : 30 Référence Fournisseur : OPS_HOBI Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : ANALOGUE	1/Unité	15	30,0000		50,00	20,00	12,5000	15,0000	
64	5 Equator PU HT Conditionnement : 24 PU TTC Conditionnement : 28.8 Prix tarif TTC : 57.6 Référence Fournisseur : 144AE Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : usage unique ----- Libellé Sous-lot : ANALOGUE	1/Unité	15	57,6000		50,00	20,00	24,0000	28,8000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/___	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	<p>Trousse de chirurgie commune PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 3200.004 Référence Fournisseur : NCPT_01 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Somme Code cladimed : Observations fournisseur : TROUSSE DE CHIRURGIE - NATURACTIS / NATURALL+ Forêts ... usage multiples = 15 utilisations Renouvellement des forêts gratuit Nombre de trousses de chirurgie en DEPOT ... d,finir en fonction du nombre d'implants pr,sents dans le march, ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE Annexe technique C.H : . Un ancillaire est-il nécessaire : Le fournisseur répond clairement par OUI ou par NON dans ce sous lot</p> <p>6 Si OUI, le fournisseur s'engage par écrit à une mise à disposition permanente à titre gracieux sur la durée totale du marché et une maintenance gratuite de cet ancillaire</p> <p>Le fournisseur précise s'il dispose d'un ancillaire à usage unique et/ou d'un ancillaire réutilisable.</p> <p>Si réutilisable préciser le mode de stérilisation ou de nettoyage</p> <p>Le nombre d'ancillaires à mettre à disposition par établissement du GHT Loire figure dans la quantification par adhérent</p> <p>Remplacement à titre gracieux des forêts usés pendant la durée du marché. ***** H6022680 - TABAA Code(s) informatique(s) CHU : 977902 / 977972 / 977757 / 977756 / 977755 / 977758 / 977971 / 977973 / 977974 / 977754</p>	1/Unité	4	3 200,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _ / _ / _	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	<p>Trousse de chirurgie commune 3 PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 1250.004 Référence Fournisseur : NCPT_30 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : TROUSSE DE CHIRURGIE - NATURACTIS / NATURAL+ diamètre 3 Forets ... usage multiples = 15 utilisations Renouvellement des forets gratuit Nombre de trousse de chirurgie en DEPOT ... d,finir en fonction du nombre d'implants pr,sents dans le march, ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	1 250,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Trousse de chirurgie guid,e complŠte PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 3900 Référence Fournisseur : NGCT_00 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : TROUSSE DE CHIRURGIE GUIDEE-NATURACTIS Forets ... usage multiples = 15 utilisations Renouvellement des forets gratuit Nombre de trousse de chirurgie en DEPOT ... d,finir en fonction du nombre d'implants pr,sents dans le march, ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	3 900,0000		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Trousse de chirurgie guid,e simplifi,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 690 Référence Fournisseur : CGS_00 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : TROUSSE DE CHIRURGIE GUIDEE-NATURACTIS Forets ... usage multiples = 15 utilisations Renouvellement des forets gratuit Nombre de trousse de chirurgie en DEPOT ... d,finir en fonction du nombre d'implants pr,sents dans le march, ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	690,0000		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 38.004 Référence Fournisseur : CFP_15.22.50 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	38,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : NFP_22.180 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : AFI_22.060 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : AFI_22.080 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	<p>Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : AFI_22.100 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : AFI_22.120 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : AFI_22.140 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : AFI_22.160 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/___	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	<p>Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : AFI_22.180 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : NFP_22.28.140 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : NFP_22.28.180 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : NFP_28.33.140 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/___	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : NFP_28.33.180 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : NFP_33.38.140 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : NFP_33.38.180 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : NFP_38.43.140 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/___	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	<p>Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : NFP_38.43.180 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : NFP_43.48.140 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : NFP_43.48.180 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 66 Référence Fournisseur : NFE_35.22 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	66,0000		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 66 Référence Fournisseur : NFE_40.26 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	66,0000		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 66 Référence Fournisseur : NFE_45.30 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	66,0000		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 66 Référence Fournisseur : NFE_50.34 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	66,0000		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 66 Référence Fournisseur : NFC_35.DO Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	66,0000		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _ / _ / _	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 66 Référence Fournisseur : NFC_40.DO Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	66,0000		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 66 Référence Fournisseur : NFC_45.DO Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	66,0000		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 66 Référence Fournisseur : NFC_50.DO Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	66,0000		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 89.004 Référence Fournisseur : NTP_35.100 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	89,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/___	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 89.004 Référence Fournisseur : NTP_40.100 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	89,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 89.004 Référence Fournisseur : NTP_45.100 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	89,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 89.004 Référence Fournisseur : NTP_50.100 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	89,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 36.996 Référence Fournisseur : NJP_22 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	36,9960		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 21 Référence Fournisseur : NAP_15.22.18 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	21,0000		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 21 Référence Fournisseur : NPG_16.100 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	21,0000		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 135 Référence Fournisseur : CCP_35.20 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	135,0000		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 135 Référence Fournisseur : CCP_35.30 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	135,0000		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/___	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 135 Référence Fournisseur : CCP_35.40 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	135,0000		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 123.996 Référence Fournisseur : CMP_35.20 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	123,9960		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 123.996 Référence Fournisseur : CMP_35.30 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	123,9960		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 72.996 Référence Fournisseur : CCL_HE12.18 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	72,9960		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 72.996 Référence Fournisseur : CCL_HE12.22 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	72,9960		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 72.996 Référence Fournisseur : CCL_HE12.30 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	72,9960		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 60.996 Référence Fournisseur : CMA_HE12.22 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	60,9960		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 60.996 Référence Fournisseur : CMA_HE12.26 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	60,9960		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 57.996 Référence Fournisseur : CRM_340 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	57,9960		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	Ancillaire PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 180 Référence Fournisseur : CCC_120 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	180,0000		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	Ancillaire 8 PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : NFI_18.150 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	Ancillaire 8 PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 66 Référence Fournisseur : NFE_30.18 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	66,0000		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/___	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	<p>Ancillaire 8 PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 66 Référence Fournisseur : NFC_30.DO Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	66,0000		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire 8 PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 36.996 Référence Fournisseur : NJP_18.250 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	36,9960		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire 8 PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 135 Référence Fournisseur : CCP_30.40 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	135,0000		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire 8 PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 123.996 Référence Fournisseur : CMP_30.30 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie NCPT_01 ou NCPT_30 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	123,9960		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	6 Equator PU HT Conditionnement : 31 PU TTC Conditionnement : 37.2 Prix tarif TTC : 74.4 Référence Fournisseur : 485IAC Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	74,4000		50,00	20,00	31,0000	37,2000	
64	6 Equator PU HT Conditionnement : 32.5 PU TTC Conditionnement : 39 Prix tarif TTC : 78 Référence Fournisseur : 760CE Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	78,0000		50,00	20,00	32,5000	39,0000	
64	6 Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : CGC_AA15.280 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	6 Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 42 Référence Fournisseur : GTC_41.100 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	42,0000		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	6 Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 42 Référence Fournisseur : GTC_48.100 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	42,0000		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	<p>Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 60.816 Référence Fournisseur : CGC_DG50.85 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	60,8160		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : DGCG_41 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 42 Référence Fournisseur : TCG_41.49 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	42,0000		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 42 Référence Fournisseur : TCG_48.54 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	42,0000		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	<p>Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : NFI_22.145 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : NFI_22.165 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : NFI_22.185 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : NFI_22.205 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	<p>Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : NFI_22.225 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits</p> <p>----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : CGC_NFP_22.060 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits</p> <p>----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : CGC_NFP_22.080 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits</p> <p>----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : CGC_NFP_22.100 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits</p> <p>----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	<p>Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : CGC_NFP_22.120 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits</p> <p>----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : CGC_NFP_22.140 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits</p> <p>----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : CGC_NFP_28.060 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits</p> <p>----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : CGC_NFP_28.080 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits</p> <p>----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

C.H.U. SAINT ETIENNE - Pôle DMS

Logiciel EPICURE+ 14.05

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	<p>Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : CGC_NFP_28.100 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits</p> <p>----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : CGC_NFP_28.120 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits</p> <p>----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : CGC_NFP_28.140 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits</p> <p>----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : CGC_NFP_33.060 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits</p> <p>----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

C.H.U. SAINT ETIENNE - Pôle DMS

Logiciel EPICURE+ 14.05

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	<p>Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : CGC_NFP_33.080 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits</p> <p>----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : CGC_NFP_33.100 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits</p> <p>----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : CGC_NFP_33.120 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits</p> <p>----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : CGC_NFP_33.140 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits</p> <p>----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

C.H.U. SAINT ETIENNE - Pôle DMS

Logiciel EPICURE+ 14.05

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/___	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	<p>Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : CGC_NFP_38.060 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits</p> <p>----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : CGC_NFP_38.080 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits</p> <p>----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : CGC_NFP_38.100 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits</p> <p>----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : CGC_NFP_38.120 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits</p> <p>----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/___	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	<p>Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : CGC_NFP_38.140 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits</p> <p>----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : CGC_NFP_43.060 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits</p> <p>----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : CGC_NFP_43.080 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits</p> <p>----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : CGC_NFP_43.100 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits</p> <p>----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

C.H.U. SAINT ETIENNE - Pôle DMS

Logiciel EPICURE+ 14.05

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/___	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	<p>Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : CGC_NFP_43.120 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits</p> <p>----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 59.004 Référence Fournisseur : CGC_NFP_43.140 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits</p> <p>----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	59,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 66 Référence Fournisseur : FO_47 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits</p> <p>----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	66,0000		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 38.772 Référence Fournisseur : CGC_CMP_35 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits</p> <p>----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	38,7720		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	<p>Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 38.772 Référence Fournisseur : CGC_CCP_35 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits</p> <p>----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	38,7720		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 89.004 Référence Fournisseur : CGC_NTP_35.140 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits</p> <p>----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	89,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 89.004 Référence Fournisseur : CGC_NTP_40.140 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits</p> <p>----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	89,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	<p>Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 89.004 Référence Fournisseur : CGC_NTP_45.140 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits</p> <p>----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE</p>	1/Unité	4	89,0040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

Code 59922	EUROTEKNIKA GROUPE SAS	Marché 22-3020	2023
726 RUE DU GENERAL DE GAULLE		Date de publication 24/07/2022	
74700 SALLANCHES		Date d'attribution _/_/	
Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Siret 38925174500052	Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS	Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026	
	IBAN FR7618206004206506388040461		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 38.772 Référence Fournisseur : CGC_PJ_3N Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	38,7720		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 84.996 Référence Fournisseur : CGC_TG Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	84,9960		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 48 Référence Fournisseur : UGC_FA_15_200 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : Observations fournisseur : Tous les ancillaires sont pr,sents dans la trousse de chirurgie CGS_00 et NGCT_00 FORET USAGE MULTIPLES = 15 UTILISATIONS Renouvellement des jeux de forets gratuits ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	48,0000		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 9.216 Référence Fournisseur : CGC_TA30.110 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	9,2160		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
64	Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 84.996 Référence Fournisseur : CGS_TE.22-10 Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	84,9960		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

06/12/2022

Notification d'attribution AO087 2023

96 / 96

Code 59922 EUROTEKNIKA GROUPE SAS 726 RUE DU GENERAL DE GAULLE 74700 SALLANCHES Tél. 04 50 91 49 20 Fax 04 50 91 98 66 Distributeur Siret 38925174500052 Banque CREDIT AGRICOLE DE PARIS IBAN FR7618206004206506388040461						Marché 22-3020 2023 Date de publication 24/07/2022 Date d'attribution _ / _ / _ Exécution de la période Du 01/01/2023 au 31/12/2023 Dates du marché Du 01/01/2023 au 31/12/2026				
Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
64	6 Ancillaire chirurgie guid,e PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 36 Référence Fournisseur : CGC_A Code LPPR : Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Code cladimed : ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	4	36,0000		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
Franco non renseigné Mini 0 Escompte								Total TTC		35 229,54
								Total HT		29 357,95

Cachet de l'établissement

Les U.G. ne sont pas déduites

Code 455929	NOBEL BIOCARE FRANCE	Marché 19-2965	2020
IMMEUBLE CAP DE SEINE	45-47 BD PAUL VAILLANT COUTURIER	Date de publication 22/07/2019	
94200 IVRY-SUR-SEINE		Date d'attribution _/_/	
Tél. 01 49 20 00 30 Fax 01 49 20 00 33	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2020 au 31/12/2020	
Siret 34184715000073	Banque NOBEL BIOCARE FRANCE	Dates du marché Du 01/01/2020 au 31/12/2023	
	IBAN FR7617789000011051178900067		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
66	MEMBRANE BIOLOGIQUE EXTRACELLULAIRE POUR REMODELAGE DES TISSUS Notice : H6022680	Classe I / BR Implant stomatologie - dentaire - membrane biologique						Lot HT 1 730,00	TTC 2 076,00	
66	1 creos xeno.protect 15x20mm PU HT Conditionnement : 74.5 PU TTC Conditionnement : 89.4 Prix tarif TTC : 149.004 Référence Fournisseur : N1520 Code LPPR : Type de prix : Base Code cladimed : Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : 124,17	1/Unité	20	149,0040		40,00	20,00	74,5000	89,4000	F-24
66	1 creos xeno.protect 25x30mm PU HT Conditionnement : 86.5 PU TTC Conditionnement : 103.8 Prix tarif TTC : 173.004 Référence Fournisseur : N2530 Code LPPR : Type de prix : Base Code cladimed : Mode de calcul : Somme Observations fournisseur : 144,17 Annexe technique C.H : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES : - Structure matricielle, tridimensionnelle - Souple et résistant - Facteurs de croissance et sites d'attachement organisés par les récepteurs de la cellule de la matrice extracellulaire INDICATIONS : - Remodelage tissulaire et osseux - Expansion gingivale - Maintien ou expansion de la crête alvéolaire Le fournisseur précise le code CLADIMED : ***** H6022680 - KHBAA Code(s) informatique(s) interne(s) au CHU : 986742 /986883	1/Unité	20	173,0040		40,00	20,00	86,5000	103,8000	F-24
66	1 creos xeno.protect 30x40mm PU HT Conditionnement : 127.5 PU TTC Conditionnement : 153 Prix tarif TTC : 255 Référence Fournisseur : N3040 Code LPPR : Type de prix : Base Code cladimed : Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : 212,50	1/Unité	20	255,0000		40,00	20,00	127,5000	153,0000	F-24

Code 455929 NOBEL BIOCARE FRANCE						Marché 19-2965 2020				
IMMEUBLE CAP DE SEINE 45-47 BD PAUL VAILLANT COUTURIER						Date de publication 22/07/2019				
94200 IVRY-SUR-SEINE						Date d'attribution _/_/				
Tél. 01 49 20 00 30 Fax 01 49 20 00 33 Distributeur						Exécution de la période Du 01/01/2020 au 31/12/2020				
Siret 34184715000073 Banque NOBEL BIOCARE FRANCE IBAN FR7617789000011051178900067						Dates du marché Du 01/01/2020 au 31/12/2023				
Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
Franco	0,00	Minimum 0	Escompte 0%					Total TTC		2 076,00
								Total HT		1 730,00

Cachet de l'établissement

Les U.G. ne sont pas déduites

Code 455929	NOBEL BIOCARE FRANCE	Marché 20-3090	2021
IMMEUBLE CAP DE SEINE	45-47 BD PAUL VAILLANT COUTURIER	Date de publication 17/03/2020	
94200 IVRY-SUR-SEINE		Date d'attribution _/_/	
Tél. 01 49 60 46 00 Fax 01 49 60 46 01	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2021 au 31/12/2021	
Siret 34184715000073	Banque DEUTSCHE BANK	Dates du marché Du 01/01/2021 au 31/12/2024	
	IBAN FR7617789000011051178900067		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
246	SUBSTITUT OSSEUX CHIRURGIE MAXILLO FACIALE H6022680	Classe I / BR Implant stomatologie - Dentaire - Membrane biologique						Lot HT 3 713,00	TTC 3 917,22	
246	1 creos dbbm vial (0.2-1.0mm), 0.25g PU HT Conditionnement : 36 PU TTC Conditionnement : 37.98 Prix tarif TTC : 63.3 Référence Fournisseur : N1110 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile	1/Unité	47	63,3000		40,00	5,50	36,0000	37,9800	F-24
246	1 creos dbbm vial (0.2-1.0mm), 0.50g PU HT Conditionnement : 48.5 PU TTC Conditionnement : 51.1675 Prix tarif TTC : 85.27565 Référence Fournisseur : N1120 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile	1/Unité	47	85,2757		40,00	5,50	48,5000	51,1675	F-24
246	1 creos dbbm vial (0.2-1.0mm), 1.00g PU HT Conditionnement : 79 PU TTC Conditionnement : 83.345 Prix tarif TTC : 138.91185 Référence Fournisseur : N1130 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile	1/Unité	47	138,9119		40,00	5,50	79,0000	83,3450	F-24
246	1 creos dbbm vial (0.2-1.0mm), 2.00g PU HT Conditionnement : 121.5 PU TTC Conditionnement : 128.1825 Prix tarif TTC : 213.6375 Référence Fournisseur : N1140 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile	1/Unité	47	213,6375		40,00	5,50	121,5000	128,1825	F-24
246	1 creos dbbm vial (1.0-2.0mm), 0.25g PU HT Conditionnement : 36 PU TTC Conditionnement : 37.98 Prix tarif TTC : 63.3 Référence Fournisseur : N1111 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile	1/Unité	47	63,3000		40,00	5,50	36,0000	37,9800	F-24
246	1 creos dbbm vial (1.0-2.0mm), 0.50g PU HT Conditionnement : 48.5 PU TTC Conditionnement : 51.1675 Prix tarif TTC : 85.27565 Référence Fournisseur : N1121 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile	1/Unité	47	85,2757		40,00	5,50	48,5000	51,1675	F-24
246	1 creos dbbm vial (1.0-2.0mm), 1.00g PU HT Conditionnement : 79 PU TTC Conditionnement : 83.345 Prix tarif TTC : 138.91185 Référence Fournisseur : N1131 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile	1/Unité	47	138,9119		40,00	5,50	79,0000	83,3450	F-24

Code 455929	NOBEL BIOCARE FRANCE	Marché 20-3090	2021
IMMEUBLE CAP DE SEINE	45-47 BD PAUL VAILLANT COUTURIER	Date de publication 17/03/2020	
94200	IVRY-SUR-SEINE	Date d'attribution _/_/	
Tél. 01 49 60 46 00 Fax 01 49 60 46 01	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2021 au 31/12/2021	
Siret 34184715000073	Banque DEUTSCHE BANK	Dates du marché Du 01/01/2021 au 31/12/2024	
	IBAN FR7617789000011051178900067		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
246	1 creos dbbm vial (1.0-2.0mm), 2.00g PU HT Conditionnement : 121.5 PU TTC Conditionnement : 128.1825 Prix tarif TTC : 213.6375 Référence Fournisseur : N1141 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile	1/Unité	47	213,6375		40,00	5,50	121,5000	128,1825	F-24
246	1 creos dbbm bowl (0.2-1.0mm), 0.25g PU HT Conditionnement : 36 PU TTC Conditionnement : 37.98 Prix tarif TTC : 63.3 Référence Fournisseur : N1110-B Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile	1/Unité	47	63,3000		40,00	5,50	36,0000	37,9800	F-24
246	1 creos dbbm bowl (0.2-1.0mm), 0.50g PU HT Conditionnement : 48.5 PU TTC Conditionnement : 51.1675 Prix tarif TTC : 85.27565 Référence Fournisseur : N1120-B Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile	1/Unité	47	85,2757		40,00	5,50	48,5000	51,1675	F-24
246	1 creos dbbm bowl (0.2-1.0mm), 1.00g PU HT Conditionnement : 79 PU TTC Conditionnement : 83.345 Prix tarif TTC : 138.91185 Référence Fournisseur : N1130-B Type de prix : Base Mode de calcul : Somme Observations fournisseur : stérile ----- Annexe technique C.H : COMPLEMENT DE PERTE DE SUBSTANCE EN IMPLANTOLOGIE DENTAIRE TOUTES FORMES dont fragments, cubes, blocs, cylindres, batonnets, coins et dièdres Toutes tailles Préciser le code CLADIMED : ***** H6022680 - TBAHA Code(s) interne(s) CHU : 953905 / 953906 / 953907 / 953908 / 953909 / 953910 / 953911 / 953912 / 953913/952004 *****	1/Unité	47	138,9119		40,00	5,50	79,0000	83,3450	F-24

Code 455929	NOBEL BIOCARE FRANCE	Marché 20-3090	2021
IMMEUBLE CAP DE SEINE	45-47 BD PAUL VAILLANT COUTURIER	Date de publication 17/03/2020	
94200	IVRY-SUR-SEINE	Date d'attribution _/_/	
Tél. 01 49 60 46 00 Fax 01 49 60 46 01	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2021 au 31/12/2021	
Siret 34184715000073	Banque DEUTSCHE BANK	Dates du marché Du 01/01/2021 au 31/12/2024	
	IBAN FR7617789000011051178900067		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
246	1 creos dbbm bowl (0.2-1.0mm), 2.00g PU HT Conditionnement : 121.5 PU TTC Conditionnement : 128.1825 Prix tarif TTC : 213.6375 Référence Fournisseur : N1140-B Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile	1/Unité	47	213,6375		40,00	5,50	121,5000	128,1825	F-24
246	1 creos dbbm bowl (1.0-2.0mm), 0.25g PU HT Conditionnement : 36 PU TTC Conditionnement : 37.98 Prix tarif TTC : 63.3 Référence Fournisseur : N1111-B Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile	1/Unité	47	63,3000		40,00	5,50	36,0000	37,9800	F-24
246	1 creos dbbm bowl (1.0-2.0mm), 0.50g PU HT Conditionnement : 48.5 PU TTC Conditionnement : 51.1675 Prix tarif TTC : 85.27565 Référence Fournisseur : N1121-B Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile	1/Unité	47	85,2757		40,00	5,50	48,5000	51,1675	F-24
246	1 creos dbbm bowl (1.0-2.0mm), 1.00g PU HT Conditionnement : 79 PU TTC Conditionnement : 83.345 Prix tarif TTC : 138.91185 Référence Fournisseur : N1131-B Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile	1/Unité	47	138,9119		40,00	5,50	79,0000	83,3450	F-24
246	1 creos dbbm bowl (1.0-2.0mm), 2.00g PU HT Conditionnement : 121.5 PU TTC Conditionnement : 128.1825 Prix tarif TTC : 213.6375 Référence Fournisseur : N1141-B Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile	1/Unité	47	213,6375		40,00	5,50	121,5000	128,1825	F-24
246	1 creos dbbm syringe (0.2-1.0mm), 0.25g PU HT Conditionnement : 121.5 PU TTC Conditionnement : 128.1825 Prix tarif TTC : 213.6375 Référence Fournisseur : N1210 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile	1/Unité	47	213,6375		40,00	5,50	121,5000	128,1825	F-24
246	1 creos dbbm syringe (1.0-2.0mm), 0.25g PU HT Conditionnement : 121.5 PU TTC Conditionnement : 128.1825 Prix tarif TTC : 213.6375 Référence Fournisseur : N1211 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile	1/Unité	47	213,6375		40,00	5,50	121,5000	128,1825	F-24

Code 455929	NOBEL BIOCARE FRANCE	Marché 20-3090	2021
IMMEUBLE CAP DE SEINE	45-47 BD PAUL VAILLANT COUTURIER	Date de publication 17/03/2020	
94200	IVRY-SUR-SEINE	Date d'attribution _/_/	
Tél. 01 49 60 46 00 Fax 01 49 60 46 01	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2021 au 31/12/2021	
Siret 34184715000073	Banque DEUTSCHE BANK	Dates du marché Du 01/01/2021 au 31/12/2024	
	IBAN FR7617789000011051178900067		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
246	1 creos dbbm syringe (0.2-1.0mm), 0.50g PU HT Conditionnement : 48.5 PU TTC Conditionnement : 51.1675 Prix tarif TTC : 85.27565 Référence Fournisseur : N1220 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile	1/Unité	47	85,2757		40,00	5,50	48,5000	51,1675	F-24
246	1 creos dbbm syringe (1.0-2.0mm), 0.50g PU HT Conditionnement : 48.5 PU TTC Conditionnement : 51.1675 Prix tarif TTC : 85.27565 Référence Fournisseur : N1221 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile	1/Unité	47	85,2757		40,00	5,50	48,5000	51,1675	F-24
246	1 ccreos dbbm collagen blk 6x6x6mm ,100mg PU HT Conditionnement : 53.4 PU TTC Conditionnement : 56.337 Prix tarif TTC : 93.895 Référence Fournisseur : N1320 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile	1/Unité	47	93,8950		40,00	5,50	53,4000	56,3370	F-24
246	1 creos dbbm collagen blk 7x8x9mm, 250mg PU HT Conditionnement : 89.4 PU TTC Conditionnement : 94.317 Prix tarif TTC : 157.195 Référence Fournisseur : N1330 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile	1/Unité	47	157,1950		40,00	5,50	89,4000	94,3170	F-24
246	1 creos dbbm collagen blk 9x10x11mm, 500mg PU HT Conditionnement : 137.4 PU TTC Conditionnement : 144.957 Prix tarif TTC : 241.595 Référence Fournisseur : N1340 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile	1/Unité	47	241,5950		40,00	5,50	137,4000	144,9570	F-24

Franco	0,00	Minimum	0	Escompte	0 %	Total TTC	3 917,22
						Total HT	3 713,00

Cachet de l'établissement

Les U.G. ne sont pas déduites

Code 455929	NOBEL BIOCARE FRANCE	Marché 21-3169	2022
IMMEUBLE CAP DE SEINE	45-47 BD PAUL VAILLANT COUTURIER	Date de publication 05/07/2021	
94200	IVRY-SUR-SEINE	Date d'attribution _/_/	
Tél. 01 49 60 46 00 Fax 01 49 60 46 01	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2022 au 31/12/2022	
Siret 34184715000073	Banque DEUTSCHE BANK	Dates du marché Du 01/01/2022 au 31/12/2025	
	IBAN FR7617789000011051178900067		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
60	IMPLANT DENTAIRE ZYGOMATIQUE TITANE VISSE H6022680	Classe I / BR Implant stomatologie - Dentaire - Membrane biologique						Lot HT 2 732,40	TTC 3 278,88	
60	1 Zygoma Implant RP 30mm PU HT Conditionnement : 393.72 PU TTC Conditionnement : 472.464 Prix tarif TTC : 787.44 Référence Fournisseur : 28862 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	787,4400		40,00	20,00	393,7200	472,4640	
60	1 Zygoma Implant RP 35mm PU HT Conditionnement : 393.72 PU TTC Conditionnement : 472.464 Prix tarif TTC : 787.44 Référence Fournisseur : 28863 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	787,4400		40,00	20,00	393,7200	472,4640	
60	1 Zygoma Implant RP 40mm PU HT Conditionnement : 393.72 PU TTC Conditionnement : 472.464 Prix tarif TTC : 787.44 Référence Fournisseur : 28864 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	787,4400		40,00	20,00	393,7200	472,4640	
60	1 Zygoma Implant RP 42.5mm PU HT Conditionnement : 393.72 PU TTC Conditionnement : 472.464 Prix tarif TTC : 787.44 Référence Fournisseur : 28865 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	787,4400		40,00	20,00	393,7200	472,4640	
60	1 Zygoma Implant RP 45mm PU HT Conditionnement : 393.72 PU TTC Conditionnement : 472.464 Prix tarif TTC : 787.44 Référence Fournisseur : 28866 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	787,4400		40,00	20,00	393,7200	472,4640	

Code 455929	NOBEL BIOCARE FRANCE	Marché 21-3169	2022
IMMEUBLE CAP DE SEINE	45-47 BD PAUL VAILLANT COUTURIER	Date de publication 05/07/2021	
94200	IVRY-SUR-SEINE	Date d'attribution _/_/___	
Tél. 01 49 60 46 00 Fax 01 49 60 46 01	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2022 au 31/12/2022	
Siret 34184715000073	Banque DEUTSCHE BANK	Dates du marché Du 01/01/2022 au 31/12/2025	
	IBAN FR7617789000011051178900067		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
60	1 Zygoma Implant RP 47.5mm PU HT Conditionnement : 393.72 PU TTC Conditionnement : 472.464 Prix tarif TTC : 787.44 Référence Fournisseur : 28867 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	787,4400		40,00	20,00	393,7200	472,4640	
60	1 Zygoma Implant RP 50mm PU HT Conditionnement : 393.72 PU TTC Conditionnement : 472.464 Prix tarif TTC : 787.44 Référence Fournisseur : 28868 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	787,4400		40,00	20,00	393,7200	472,4640	
60	1 Zygoma Implant RP 52.5mm PU HT Conditionnement : 393.72 PU TTC Conditionnement : 472.464 Prix tarif TTC : 787.44 Référence Fournisseur : 28869 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	787,4400		40,00	20,00	393,7200	472,4640	
60	1 NobelZygoma 0° 30mm PU HT Conditionnement : 393.72 PU TTC Conditionnement : 472.464 Prix tarif TTC : 787.44 Référence Fournisseur : 38275 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	787,4400		40,00	20,00	393,7200	472,4640	
60	1 NobelZygoma 0° 35mm PU HT Conditionnement : 393.72 PU TTC Conditionnement : 472.464 Prix tarif TTC : 787.44 Référence Fournisseur : 38276 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	787,4400		40,00	20,00	393,7200	472,4640	

Code 455929	NOBEL BIOCARE FRANCE	Marché 21-3169	2022
IMMEUBLE CAP DE SEINE	45-47 BD PAUL VAILLANT COUTURIER	Date de publication 05/07/2021	
94200	IVRY-SUR-SEINE	Date d'attribution _/_/	
Tél. 01 49 60 46 00 Fax 01 49 60 46 01	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2022 au 31/12/2022	
Siret 34184715000073	Banque DEUTSCHE BANK	Dates du marché Du 01/01/2022 au 31/12/2025	
	IBAN FR7617789000011051178900067		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
60	1 NobelZygoma 0° 37.5mm PU HT Conditionnement : 393.72 PU TTC Conditionnement : 472.464 Prix tarif TTC : 787.44 Référence Fournisseur : 38277 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	787,4400		40,00	20,00	393,7200	472,4640	
60	1 NobelZygoma 0° 40mm PU HT Conditionnement : 393.72 PU TTC Conditionnement : 472.464 Prix tarif TTC : 787.44 Référence Fournisseur : 38278 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	787,4400		40,00	20,00	393,7200	472,4640	
60	1 NobelZygoma 0° 42.5mm PU HT Conditionnement : 393.72 PU TTC Conditionnement : 472.464 Prix tarif TTC : 787.44 Référence Fournisseur : 38279 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	787,4400		40,00	20,00	393,7200	472,4640	
60	1 NobelZygoma 0° 45mm PU HT Conditionnement : 393.72 PU TTC Conditionnement : 472.464 Prix tarif TTC : 787.44 Référence Fournisseur : 38280 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	787,4400		40,00	20,00	393,7200	472,4640	
60	1 NobelZygoma 0° 47.5mm PU HT Conditionnement : 393.72 PU TTC Conditionnement : 472.464 Prix tarif TTC : 787.44 Référence Fournisseur : 38281 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	787,4400		40,00	20,00	393,7200	472,4640	

Code 455929	NOBEL BIOCARE FRANCE	Marché 21-3169	2022
IMMEUBLE CAP DE SEINE	45-47 BD PAUL VAILLANT COUTURIER	Date de publication 05/07/2021	
94200	IVRY-SUR-SEINE	Date d'attribution _/_/___	
Tél. 01 49 60 46 00 Fax 01 49 60 46 01	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2022 au 31/12/2022	
Siret 34184715000073	Banque DEUTSCHE BANK	Dates du marché Du 01/01/2022 au 31/12/2025	
	IBAN FR7617789000011051178900067		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
60	1 NobelZygoma 0° 50mm PU HT Conditionnement : 393.72 PU TTC Conditionnement : 472.464 Prix tarif TTC : 787.44 Référence Fournisseur : 38282 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	787,4400		40,00	20,00	393,7200	472,4640	
60	1 Brånemark System® Zygoma TiUnite 30mm PU HT Conditionnement : 393.72 PU TTC Conditionnement : 472.464 Prix tarif TTC : 787.44 Référence Fournisseur : 34723 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	787,4400		40,00	20,00	393,7200	472,4640	
60	1 Brånemark System® Zygoma TiUnite 35mm PU HT Conditionnement : 393.72 PU TTC Conditionnement : 472.464 Prix tarif TTC : 787.44 Référence Fournisseur : 34724 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	787,4400		40,00	20,00	393,7200	472,4640	
60	1 Brånemark System® Zygoma TiUnite 40mm PU HT Conditionnement : 393.72 PU TTC Conditionnement : 472.464 Prix tarif TTC : 787.44 Référence Fournisseur : 35735 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	787,4400		40,00	20,00	393,7200	472,4640	
60	1 Brånemark System® Zygoma TiUnite 42.5mm PU HT Conditionnement : 393.72 PU TTC Conditionnement : 472.464 Prix tarif TTC : 787.44 Référence Fournisseur : 34736 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	787,4400		40,00	20,00	393,7200	472,4640	

Code 455929	NOBEL BIOCARE FRANCE	Marché 21-3169	2022
IMMEUBLE CAP DE SEINE	45-47 BD PAUL VAILLANT COUTURIER	Date de publication 05/07/2021	
94200	IVRY-SUR-SEINE	Date d'attribution _/_/	
Tél. 01 49 60 46 00 Fax 01 49 60 46 01	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2022 au 31/12/2022	
Siret 34184715000073	Banque DEUTSCHE BANK	Dates du marché Du 01/01/2022 au 31/12/2025	
	IBAN FR7617789000011051178900067		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
60	1 Brånemark System® Zygoma TiUnite 45mm PU HT Conditionnement : 393.72 PU TTC Conditionnement : 472.464 Prix tarif TTC : 787.44 Référence Fournisseur : 34737 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	787,4400		40,00	20,00	393,7200	472,4640	
60	1 Brånemark System® Zygoma TiUnite 47.5mm PU HT Conditionnement : 393.72 PU TTC Conditionnement : 472.464 Prix tarif TTC : 787.44 Référence Fournisseur : 34738 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	787,4400		40,00	20,00	393,7200	472,4640	
60	1 Brånemark System® Zygoma TiUnite 50mm PU HT Conditionnement : 393.72 PU TTC Conditionnement : 472.464 Prix tarif TTC : 787.44 Référence Fournisseur : 34739 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	787,4400		40,00	20,00	393,7200	472,4640	
60	1 Brånemark System® Zygoma TiUnite 52.5mm PU HT Conditionnement : 393.72 PU TTC Conditionnement : 472.464 Prix tarif TTC : 787.44 Référence Fournisseur : 34740 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	787,4400		40,00	20,00	393,7200	472,4640	
60	1 NobelZygoma 45° 30mm PU HT Conditionnement : 393.72 PU TTC Conditionnement : 472.464 Prix tarif TTC : 787.44 Référence Fournisseur : 38283 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	787,4400		40,00	20,00	393,7200	472,4640	

Code 455929	NOBEL BIOCARE FRANCE	Marché 21-3169	2022
IMMEUBLE CAP DE SEINE	45-47 BD PAUL VAILLANT COUTURIER	Date de publication 05/07/2021	
94200	IVRY-SUR-SEINE	Date d'attribution _/_/	
Tél. 01 49 60 46 00 Fax 01 49 60 46 01	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2022 au 31/12/2022	
Siret 34184715000073	Banque DEUTSCHE BANK	Dates du marché Du 01/01/2022 au 31/12/2025	
	IBAN FR7617789000011051178900067		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
60	1 NobelZygoma 45° 32.5mm PU HT Conditionnement : 393.72 PU TTC Conditionnement : 472.464 Prix tarif TTC : 787.44 Référence Fournisseur : 38284 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	787,4400		40,00	20,00	393,7200	472,4640	
60	1 NobelZygoma 45° 35mm PU HT Conditionnement : 393.72 PU TTC Conditionnement : 472.464 Prix tarif TTC : 787.44 Référence Fournisseur : 38285 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	787,4400		40,00	20,00	393,7200	472,4640	
60	1 NobelZygoma 45° 37.5mm PU HT Conditionnement : 393.72 PU TTC Conditionnement : 472.464 Prix tarif TTC : 787.44 Référence Fournisseur : 38286 Type de prix : Base Mode de calcul : Somme Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS Annexe technique C.H : . ***** H6022680 - TABAB Code(s) informatique(s) interne(s) au CHU : 997033 / 997034 *****	1/Unité	5	787,4400		40,00	20,00	393,7200	472,4640	
60	1 NobelZygoma 45° 40mm PU HT Conditionnement : 393.72 PU TTC Conditionnement : 472.464 Prix tarif TTC : 787.44 Référence Fournisseur : 38287 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	787,4400		40,00	20,00	393,7200	472,4640	

Code 455929	NOBEL BIOCARE FRANCE	Marché 21-3169	2022
IMMEUBLE CAP DE SEINE	45-47 BD PAUL VAILLANT COUTURIER	Date de publication 05/07/2021	
94200	IVRY-SUR-SEINE	Date d'attribution _/_/	
Tél. 01 49 60 46 00 Fax 01 49 60 46 01	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2022 au 31/12/2022	
Siret 34184715000073	Banque DEUTSCHE BANK	Dates du marché Du 01/01/2022 au 31/12/2025	
	IBAN FR7617789000011051178900067		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
60	1 NobelZygoma 45° 42.5mm PU HT Conditionnement : 393.72 PU TTC Conditionnement : 472.464 Prix tarif TTC : 787.44 Référence Fournisseur : 38288 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	787,4400		40,00	20,00	393,7200	472,4640	
60	1 NobelZygoma 45° 45mm PU HT Conditionnement : 393.72 PU TTC Conditionnement : 472.464 Prix tarif TTC : 787.44 Référence Fournisseur : 38289 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	787,4400		40,00	20,00	393,7200	472,4640	
60	1 NobelZygoma 45° 47.5mm PU HT Conditionnement : 393.72 PU TTC Conditionnement : 472.464 Prix tarif TTC : 787.44 Référence Fournisseur : 38290 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	787,4400		40,00	20,00	393,7200	472,4640	
60	1 NobelZygoma 45° 50mm PU HT Conditionnement : 393.72 PU TTC Conditionnement : 472.464 Prix tarif TTC : 787.44 Référence Fournisseur : 38291 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	787,4400		40,00	20,00	393,7200	472,4640	
60	1 NobelZygoma 45° 52.5mm PU HT Conditionnement : 393.72 PU TTC Conditionnement : 472.464 Prix tarif TTC : 787.44 Référence Fournisseur : 38292 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	787,4400		40,00	20,00	393,7200	472,4640	

Code 455929	NOBEL BIOCARE FRANCE	Marché 21-3169	2022
IMMEUBLE CAP DE SEINE	45-47 BD PAUL VAILLANT COUTURIER	Date de publication 05/07/2021	
94200	IVRY-SUR-SEINE	Date d'attribution _/_/	
Tél. 01 49 60 46 00 Fax 01 49 60 46 01	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2022 au 31/12/2022	
Siret 34184715000073	Banque DEUTSCHE BANK	Dates du marché Du 01/01/2022 au 31/12/2025	
	IBAN FR7617789000011051178900067		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
60	2 Zygoma Implant Cover Screw PU HT Conditionnement : 15.73 PU TTC Conditionnement : 18.876 Prix tarif TTC : 31.464 Référence Fournisseur : 28989 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : VIS OU PILIERS DE CICATRISATION TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	31,4640		40,01	20,00	15,7300	18,8760	
60	2 Healing Abutment Bmk Syst RP Ø4x3mm PU HT Conditionnement : 21.82 PU TTC Conditionnement : 26.184 Prix tarif TTC : 43.644 Référence Fournisseur : 33445 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : VIS OU PILIERS DE CICATRISATION TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	43,6440		40,01	20,00	21,8200	26,1840	
60	2 Healing Abutment Bmk Syst RP Ø4x5mm PU HT Conditionnement : 21.82 PU TTC Conditionnement : 26.184 Prix tarif TTC : 43.644 Référence Fournisseur : 33446 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : VIS OU PILIERS DE CICATRISATION TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	43,6440		40,01	20,00	21,8200	26,1840	
60	2 Healing Abutment Bmk Syst RP Ø5x3 mm PU HT Conditionnement : 21.82 PU TTC Conditionnement : 26.184 Prix tarif TTC : 43.644 Référence Fournisseur : 29137 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : VIS OU PILIERS DE CICATRISATION TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	43,6440		40,01	20,00	21,8200	26,1840	

Code 455929	NOBEL BIOCARE FRANCE	Marché 21-3169	2022
IMMEUBLE CAP DE SEINE	45-47 BD PAUL VAILLANT COUTURIER	Date de publication 05/07/2021	
94200	IVRY-SUR-SEINE	Date d'attribution _/_/	
Tél. 01 49 60 46 00 Fax 01 49 60 46 01	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2022 au 31/12/2022	
Siret 34184715000073	Banque DEUTSCHE BANK	Dates du marché Du 01/01/2022 au 31/12/2025	
	IBAN FR7617789000011051178900067		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
60	2 Healing Abutment Bmk Syst RP Ø5x5 mm PU HT Conditionnement : 21.82 PU TTC Conditionnement : 26.184 Prix tarif TTC : 43.644 Référence Fournisseur : 29139 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : VIS OU PILIERS DE CICATRISATION TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	43,6440		40,01	20,00	21,8200	26,1840	
60	2 Bmk Syst Zygoma Healing Abutment Ø4x3mm PU HT Conditionnement : 21.82 PU TTC Conditionnement : 26.184 Prix tarif TTC : 43.644 Référence Fournisseur : 32332 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : VIS OU PILIERS DE CICATRISATION TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	43,6440		40,01	20,00	21,8200	26,1840	
60	2 Bmk Syst Zygoma Healing Abutment Ø4x5mm PU HT Conditionnement : 21.82 PU TTC Conditionnement : 26.184 Prix tarif TTC : 43.644 Référence Fournisseur : 32333 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : VIS OU PILIERS DE CICATRISATION TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	43,6440		40,01	20,00	21,8200	26,1840	
60	2 Bmk Syst Zygoma Implant Cover Screw PU HT Conditionnement : 15.5 PU TTC Conditionnement : 18.6 Prix tarif TTC : 30.996 Référence Fournisseur : 32424 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : VIS OU PILIERS DE CICATRISATION TOUTES DIMENSIONS	1/Unité	5	30,9960		39,99	20,00	15,5000	18,6000	

Code 455929	NOBEL BIOCARE FRANCE	Marché 21-3169	2022
IMMEUBLE CAP DE SEINE	45-47 BD PAUL VAILLANT COUTURIER	Date de publication 05/07/2021	
94200	IVRY-SUR-SEINE	Date d'attribution _/_/	
Tél. 01 49 60 46 00 Fax 01 49 60 46 01	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2022 au 31/12/2022	
Siret 34184715000073	Banque DEUTSCHE BANK	Dates du marché Du 01/01/2022 au 31/12/2025	
	IBAN FR7617789000011051178900067		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
60	<p>Brånemark Sys Zygoma Angled MUA Screw PU HT Conditionnement : 39.08 PU TTC Conditionnement : 46.896 Prix tarif TTC : 78.156 Référence Fournisseur : 38621 Type de prix : Base Mode de calcul : Somme Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : VIS OU PILIERS DE CICATRISATION TOUTES DIMENSIONS Annexe technique C.H : . ----- ***** H6022680 - TABAB Code(s) informatique(s) interne(s) au CHU : 996159 *****</p>	1/Unité	5	78,1560		40,00	20,00	39,0800	46,8960	
60	<p>45° Multi-unit Abutment Ext Hex RP 6mm PU HT Conditionnement : 105.56 PU TTC Conditionnement : 126.672 Prix tarif TTC : 211.116 Référence Fournisseur : 37624 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : PILIER SERVANT A LA CONSTRUCTION DE LA PROTHESE</p>	1/Unité	5	211,1160		40,00	20,00	105,5600	126,6720	
60	<p>45° Multi-unit Abutment Ext Hex RP 8mm PU HT Conditionnement : 105.56 PU TTC Conditionnement : 126.672 Prix tarif TTC : 211.116 Référence Fournisseur : 37625 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : PILIER SERVANT A LA CONSTRUCTION DE LA PROTHESE</p>	1/Unité	5	211,1160		40,00	20,00	105,5600	126,6720	
60	<p>45° Multi-unit Abutment Ext Hex RP 10mm PU HT Conditionnement : 105.56 PU TTC Conditionnement : 126.672 Prix tarif TTC : 211.116 Référence Fournisseur : 37626 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : PILIER SERVANT A LA CONSTRUCTION DE LA PROTHESE</p>	1/Unité	5	211,1160		40,00	20,00	105,5600	126,6720	

Code 455929	NOBEL BIOCARE FRANCE	Marché 21-3169	2022
IMMEUBLE CAP DE SEINE	45-47 BD PAUL VAILLANT COUTURIER	Date de publication 05/07/2021	
94200	IVRY-SUR-SEINE	Date d'attribution _/_/	
Tél. 01 49 60 46 00 Fax 01 49 60 46 01	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2022 au 31/12/2022	
Siret 34184715000073	Banque DEUTSCHE BANK	Dates du marché Du 01/01/2022 au 31/12/2025	
	IBAN FR7617789000011051178900067		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
60	3 60° Multi-unit Abutment Ext Hex RP 6mm PU HT Conditionnement : 105.56 PU TTC Conditionnement : 126.672 Prix tarif TTC : 211.116 Référence Fournisseur : 37774 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : PILIER SERVANT A LA CONSTRUCTION DE LA PROTHESE	1/Unité	5	211,1160		40,00	20,00	105,5600	126,6720	
60	3 60° Multi-unit Abutment Ext Hex RP 8mm PU HT Conditionnement : 105.56 PU TTC Conditionnement : 126.672 Prix tarif TTC : 211.116 Référence Fournisseur : 37775 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : PILIER SERVANT A LA CONSTRUCTION DE LA PROTHESE	1/Unité	5	211,1160		40,00	20,00	105,5600	126,6720	
60	3 Bmk Syst Zygoma Multi-unit Abut 3mm PU HT Conditionnement : 113.68 PU TTC Conditionnement : 136.416 Prix tarif TTC : 227.364 Référence Fournisseur : 32330 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : PILIER SERVANT A LA CONSTRUCTION DE LA PROTHESE	1/Unité	5	227,3640		40,00	20,00	113,6800	136,4160	
60	3 Bmk Syst Zygoma Multi-unit Abut 5mm PU HT Conditionnement : 113.68 PU TTC Conditionnement : 136.416 Prix tarif TTC : 227.364 Référence Fournisseur : 32331 Type de prix : Base Mode de calcul : Somme Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : PILIER SERVANT A LA CONSTRUCTION DE LA PROTHESE Annexe technique C.H : . ***** H6022680 - TABAB Code(s) informatique(s) interne(s) au CHU : 997049 / 997050 *****	1/Unité	5	227,3640		40,00	20,00	113,6800	136,4160	

Code 455929	NOBEL BIOCARE FRANCE	Marché 21-3169	2022
IMMEUBLE CAP DE SEINE	45-47 BD PAUL VAILLANT COUTURIER	Date de publication 05/07/2021	
94200	IVRY-SUR-SEINE	Date d'attribution _/_/	
Tél. 01 49 60 46 00 Fax 01 49 60 46 01	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2022 au 31/12/2022	
Siret 34184715000073	Banque DEUTSCHE BANK	Dates du marché Du 01/01/2022 au 31/12/2025	
	IBAN FR7617789000011051178900067		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
60	3 Bmk Syst Zygoma 17° Multi-unit Abut 2mm PU HT Conditionnement : 113.68 PU TTC Conditionnement : 136.416 Prix tarif TTC : 227.364 Référence Fournisseur : 32328 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : PILIER SERVANT A LA CONSTRUCTION DE LA PROTHESE	1/Unité	5	227,3640		40,00	20,00	113,6800	136,4160	
60	3 Bmk Syst Zygoma 17° Multi-unit Abut 3mm PU HT Conditionnement : 113.68 PU TTC Conditionnement : 136.416 Prix tarif TTC : 227.364 Référence Fournisseur : 32329 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : PILIER SERVANT A LA CONSTRUCTION DE LA PROTHESE	1/Unité	5	227,3640		40,00	20,00	113,6800	136,4160	
60	4 Temporary Snap Coping Multi-unit Titanium PU HT Conditionnement : 27.41 PU TTC Conditionnement : 32.892 Prix tarif TTC : 54.816 Référence Fournisseur : 38915 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : ACCESSOIRES	1/Unité	1	54,8160		40,00	20,00	27,4100	32,8920	
60	4 Gold Coping Multi-unit PU HT Conditionnement : 54.81 PU TTC Conditionnement : 65.772 Prix tarif TTC : 109.62 Référence Fournisseur : 29043 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : ACCESSOIRES	1/Unité	1	109,6200		40,00	20,00	54,8100	65,7720	
60	4 Gold Coping Multi-unit 5/pkg PU HT Conditionnement : 1273.8 PU TTC Conditionnement : 1528.56 Prix tarif TTC : 509.52 Référence Fournisseur : 29042 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : ACCESSOIRES	5/Unité	1	509,5200		40,00	20,00	254,7600	305,7120	

Code 455929	NOBEL BIOCARE FRANCE	Marché 21-3169	2022
IMMEUBLE CAP DE SEINE	45-47 BD PAUL VAILLANT COUTURIER	Date de publication 05/07/2021	
94200	IVRY-SUR-SEINE	Date d'attribution _/_/	
Tél. 01 49 60 46 00 Fax 01 49 60 46 01	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2022 au 31/12/2022	
Siret 34184715000073	Banque DEUTSCHE BANK	Dates du marché Du 01/01/2022 au 31/12/2025	
	IBAN FR7617789000011051178900067		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
60	4 Prosthetic Screw Multi-unit PU HT Conditionnement : 17.77 PU TTC Conditionnement : 21.324 Prix tarif TTC : 35.532 Référence Fournisseur : 29285 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : ACCESSOIRES	1/Unité	1	35,5320		39,99	20,00	17,7700	21,3240	
60	4 Impression Coping Open Tray Multi-unit PU HT Conditionnement : 14.72 PU TTC Conditionnement : 17.664 Prix tarif TTC : 29.436 Référence Fournisseur : 29089 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : ACCESSOIRES	1/Unité	1	29,4360		39,99	20,00	14,7200	17,6640	
60	4 Temporary Cylinder Multi-unit PU HT Conditionnement : 27.41 PU TTC Conditionnement : 32.892 Prix tarif TTC : 54.816 Référence Fournisseur : 29046 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : ACCESSOIRES	1/Unité	1	54,8160		40,00	20,00	27,4100	32,8920	
60	4 Healing Cap Multi-unit PU HT Conditionnement : 9.14 PU TTC Conditionnement : 10.968 Prix tarif TTC : 18.276 Référence Fournisseur : 31145 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : ACCESSOIRES	1/Unité	1	18,2760		39,99	20,00	9,1400	10,9680	
60	4 Healing Cap Multi-unit 5/pkg PU HT Conditionnement : 225.35 PU TTC Conditionnement : 270.42 Prix tarif TTC : 90.132 Référence Fournisseur : 29064 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : ACCESSOIRES	5/Unité	1	90,1320		39,99	20,00	45,0700	54,0840	

Code 455929	NOBEL BIOCARE FRANCE	Marché 21-3169	2022
IMMEUBLE CAP DE SEINE	45-47 BD PAUL VAILLANT COUTURIER	Date de publication 05/07/2021	
94200	IVRY-SUR-SEINE	Date d'attribution _/_/	
Tél. 01 49 60 46 00 Fax 01 49 60 46 01	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2022 au 31/12/2022	
Siret 34184715000073	Banque DEUTSCHE BANK	Dates du marché Du 01/01/2022 au 31/12/2025	
	IBAN FR7617789000011051178900067		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
60	4 Healing Cap Wide Multi-unit PU HT Conditionnement : 9.14 PU TTC Conditionnement : 10.968 Prix tarif TTC : 18.276 Référence Fournisseur : 31146 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : ACCESSOIRES	1/Unité	1	18,2760		39,99	20,00	9,1400	10,9680	
60	4 Multi-unit Abutment Plus Replica PU HT Conditionnement : 10.15 PU TTC Conditionnement : 12.18 Prix tarif TTC : 20.304 Référence Fournisseur : 38918 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : ACCESSOIRES	1/Unité	1	20,3040		40,01	20,00	10,1500	12,1800	
60	4 Multi-unit Abutment Plus Replica (5pkg) PU HT Conditionnement : 248.7 PU TTC Conditionnement : 298.44 Prix tarif TTC : 99.48 Référence Fournisseur : 38919 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : ACCESSOIRES	5/Unité	1	99,4800		40,00	20,00	49,7400	59,6880	
60	4 Brånemark Sys Zygoma Angled MUA Screw PU HT Conditionnement : 39.08 PU TTC Conditionnement : 46.896 Prix tarif TTC : 78.156 Référence Fournisseur : 38621 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : ACCESSOIRES	1/Unité	1	78,1560		40,00	20,00	39,0800	46,8960	
60	4 Surgical Handpiece Zygoma SZ-75, 20:1 PU HT Conditionnement : 1217.39 PU TTC Conditionnement : 1460.868 Prix tarif TTC : 2434.788 Référence Fournisseur : NB30095000 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : ACCESSOIRES	1/Unité	1	2 434,7880		40,00	20,00	1 217,3900	1 460,8680	

Code 455929	NOBEL BIOCARE FRANCE	Marché 21-3169	2022
IMMEUBLE CAP DE SEINE	45-47 BD PAUL VAILLANT COUTURIER	Date de publication 05/07/2021	
94200	IVRY-SUR-SEINE	Date d'attribution _/_/	
Tél. 01 49 60 46 00 Fax 01 49 60 46 01	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2022 au 31/12/2022	
Siret 34184715000073	Banque DEUTSCHE BANK	Dates du marché Du 01/01/2022 au 31/12/2025	
	IBAN FR7617789000011051178900067		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
60	4 Bmk Syst Zygoma Abutment Screw PU HT Conditionnement : 41.11 PU TTC Conditionnement : 49.332 Prix tarif TTC : 82.212 Référence Fournisseur : 33397 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : ACCESSOIRES	1/Unité	1	82,2120		39,99	20,00	41,1100	49,3320	
60	4 Bmk Syst Zyg Impr Cop Open Tray Ø4mm PU HT Conditionnement : 34.51 PU TTC Conditionnement : 41.412 Prix tarif TTC : 69.024 Référence Fournisseur : 33396 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : ACCESSOIRES	1/Unité	1	69,0240		40,00	20,00	34,5100	41,4120	
60	4 Lab Screw Multi-unit 5/pkg PU HT Conditionnement : 21.32 PU TTC Conditionnement : 25.584 Prix tarif TTC : 42.636 Référence Fournisseur : 29287 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : ACCESSOIRES	1/Unité	1	42,6360		39,99	20,00	21,3200	25,5840	
60	4 Protection Analog Multi-unit 5/pkg PU HT Conditionnement : 38.06 PU TTC Conditionnement : 45.672 Prix tarif TTC : 76.128 Référence Fournisseur : 29123 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : ACCESSOIRES	1/Unité	1	76,1280		40,01	20,00	38,0600	45,6720	
60	4 Impr Coping Closed Tray Multi-unit Plus PU HT Conditionnement : 14.72 PU TTC Conditionnement : 17.664 Prix tarif TTC : 29.436 Référence Fournisseur : 38924 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : ACCESSOIRES	1/Unité	1	29,4360		39,99	20,00	14,7200	17,6640	

Code 455929	NOBEL BIOCARE FRANCE	Marché 21-3169	2022
IMMEUBLE CAP DE SEINE	45-47 BD PAUL VAILLANT COUTURIER	Date de publication 05/07/2021	
94200 IVRY-SUR-SEINE		Date d'attribution _/_/	
Tél. 01 49 60 46 00 Fax 01 49 60 46 01	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2022 au 31/12/2022	
Siret 34184715000073	Banque DEUTSCHE BANK	Dates du marché Du 01/01/2022 au 31/12/2025	
	IBAN FR7617789000011051178900067		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
60	4 Bmk Syst Zygoma Abutment Screw PU HT Conditionnement : 41.11 PU TTC Conditionnement : 49.332 Prix tarif TTC : 82.212 Référence Fournisseur : 33397 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : ACCESSOIRES	1/Unité	1	82,2120		39,99	20,00	41,1100	49,3320	
60	4 Brånemark System® Zygoma Round Bur PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 26.4 Référence Fournisseur : DIA 578-0 Type de prix : Base Mode de calcul : Somme Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : ACCESSOIRES Annexe technique C.H : ANNEXE TECHNIQUE Le fournisseur propose tous les accessoires nécessaires à la pose de l'implant dentaire zygomatique (forêt, perceuses, etc...) ***** H6022680 - TABAB Code(s) informatique(s) interne(s) au CHU : 987802 / 987803 / 987804 / 987805 / 987806 / 987807 / 987808 *****	1/Unité	1	26,4000		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60	4 Bmk Syst Zygoma Pilot Drill 3.5 mm PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 49.728 Référence Fournisseur : 32630 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : ACCESSOIRES	1/Unité	1	49,7280		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60	4 Bmk Syst Zygoma Twist Drill 2.9 mm PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 49.728 Référence Fournisseur : 32628 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : ACCESSOIRES	1/Unité	1	49,7280		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

10/01/2022

Notification d'attribution AO085 2022

17 / 29

Code 455929	<u>NOBEL BIOCARE FRANCE</u>	Marché 21-3169	2022
IMMEUBLE CAP DE SEINE	45-47 BD PAUL VAILLANT COUTURIER	Date de publication 05/07/2021	
94200	IVRY-SUR-SEINE	Date d'attribution _/_/	
Tél. 01 49 60 46 00 Fax 01 49 60 46 01	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2022 au 31/12/2022	
Siret 34184715000073	Banque DEUTSCHE BANK	Dates du marché Du 01/01/2022 au 31/12/2025	
	IBAN FR7617789000011051178900067		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
60	4 Bmk Syst Zygoma Twist Drill 2.9 mm short PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 49.728 Référence Fournisseur : 32629 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : ACCESSOIRES	1/Unité	1	49,7280		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60	4 Bmk Syst Zygoma Twist Drill 3.5 mm PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 49.728 Référence Fournisseur : 32631 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : ACCESSOIRES	1/Unité	1	49,7280		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60	4 Bmk Syst Zygoma Twist Drill 3.5 mm short PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 49.728 Référence Fournisseur : 32632 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : ACCESSOIRES	1/Unité	1	49,7280		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

Code 455929	NOBEL BIOCARE FRANCE	Marché 21-3169	2022
IMMEUBLE CAP DE SEINE	45-47 BD PAUL VAILLANT COUTURIER	Date de publication 05/07/2021	
94200	IVRY-SUR-SEINE	Date d'attribution _/_/	
Tél. 01 49 60 46 00 Fax 01 49 60 46 01	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2022 au 31/12/2022	
Siret 34184715000073	Banque DEUTSCHE BANK	Dates du marché Du 01/01/2022 au 31/12/2025	
	IBAN FR7617789000011051178900067		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
60	5 Prosthetic Kit PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 1120.56 Référence Fournisseur : 301233 Type de prix : Base Mode de calcul : Somme Observations fournisseur : non stérile DEPOT : ENGAGEMENT SUR LA MISE A DISPOSITION D'ANCILLAIRES DE POSE (POSSIBILITE D'AJUSTER LE DEPOT DURANT LE MARCHÉ ET SUIVANT LES BESOINS DE L'HOPITAL) Les mises à disposition feront l'objet d'un contrat de dépôt. Le contrat est convenu pour toute la durée du marché public et est reconductible tacitement jusqu'à la fin des relations contractuelles entre le fournisseur et le client ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE Annexe technique C.H : . Mise à disposition à titre gracieux et maintenance à titre gracieux de l'ancillaire de pose pendant la durée totale du marché : TROUSSES DE CHIRURGIE Renouvellement à titre gracieux de forets et tarauds sur la durée totale du marché Le fournisseur décrit les conditions de mise en dépôt permanent des implants et de l'ancillaire et de stock pour reconstitution des boîtes. Si réutilisable préciser le mode de stérilisation ou de nettoyage.	1/Unité	1	1 120,5600		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60	5 Prosthetic PureSet Tray PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 718.62 Référence Fournisseur : PUR0500 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	718,6200		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

Code 455929	NOBEL BIOCARE FRANCE	Marché 21-3169	2022
IMMEUBLE CAP DE SEINE	45-47 BD PAUL VAILLANT COUTURIER	Date de publication 05/07/2021	
94200	IVRY-SUR-SEINE	Date d'attribution _/_/	
Tél. 01 49 60 46 00 Fax 01 49 60 46 01	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2022 au 31/12/2022	
Siret 34184715000073	Banque DEUTSCHE BANK	Dates du marché Du 01/01/2022 au 31/12/2025	
	IBAN FR7617789000011051178900067		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
60	5 Manual Torque Wrench Prosthetic PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 658.728 Référence Fournisseur : 29165 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	658,7280		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60	5 Manual Torque Wrench Adapter Prosthetic PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 128.904 Référence Fournisseur : 29167 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	128,9040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60	5 Screwdriver Machine Unigrip™ 20 mm PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 31.464 Référence Fournisseur : 29151 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	31,4640		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60	5 Screwdriver Machine Unigrip™ 25 mm PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 31.464 Référence Fournisseur : 29152 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	31,4640		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60	5 Screwdriver Machine Unigrip™ 30 mm PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 31.464 Référence Fournisseur : 29153 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	31,4640		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

Code 455929	NOBEL BIOCARE FRANCE	Marché 21-3169	2022
IMMEUBLE CAP DE SEINE	45-47 BD PAUL VAILLANT COUTURIER	Date de publication 05/07/2021	
94200 IVRY-SUR-SEINE		Date d'attribution _/_/	
Tél. 01 49 60 46 00 Fax 01 49 60 46 01	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2022 au 31/12/2022	
Siret 34184715000073	Banque DEUTSCHE BANK	Dates du marché Du 01/01/2022 au 31/12/2025	
	IBAN FR7617789000011051178900067		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
60 5	Screwdriver Machine Unigrip™ 35 mm PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 31.464 Référence Fournisseur : 29154 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	31,4640		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60 5	Screwdriver Manual Ball Abutment 22 mm PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 69.024 Référence Fournisseur : 29026 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	69,0240		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60 5	Screwdriver Manual Multi-unit 25 mm PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 69.024 Référence Fournisseur : 29156 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	69,0240		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60 5	Screwdriver Manual Unigrip™ 20 mm PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 69.024 Référence Fournisseur : 29148 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	69,0240		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60 5	Screwdriver Manual Unigrip™ 28 mm PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 69.024 Référence Fournisseur : 29149 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	69,0240		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

Code 455929	NOBEL BIOCARE FRANCE	Marché 21-3169	2022
IMMEUBLE CAP DE SEINE	45-47 BD PAUL VAILLANT COUTURIER	Date de publication 05/07/2021	
94200 IVRY-SUR-SEINE		Date d'attribution _/_/	
Tél. 01 49 60 46 00 Fax 01 49 60 46 01	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2022 au 31/12/2022	
Siret 34184715000073	Banque DEUTSCHE BANK	Dates du marché Du 01/01/2022 au 31/12/2025	
	IBAN FR7617789000011051178900067		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
60 5	Screwdriver Manual Unigrip™ 36 mm PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 69.024 Référence Fournisseur : 29150 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	69,0240		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60 5	Screwdriver/Activator PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 75 Référence Fournisseur : 29163 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	75,0000		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60 5	Screwdriver Manual Multi-unit Brånemark System® WP 25 mm PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 69.024 Référence Fournisseur : 29157 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	69,0240		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60 5	Screwdriver Machine Ball Abutment 24 mm PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 31.464 Référence Fournisseur : 29027 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	31,4640		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60 5	Screwdriver Machine Multi-unit 21mm PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 31.464 Référence Fournisseur : 29158 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	31,4640		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

Code 455929	NOBEL BIOCARE FRANCE	Marché 21-3169	2022
IMMEUBLE CAP DE SEINE	45-47 BD PAUL VAILLANT COUTURIER	Date de publication 05/07/2021	
94200	IVRY-SUR-SEINE	Date d'attribution _/_/	
Tél. 01 49 60 46 00 Fax 01 49 60 46 01	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2022 au 31/12/2022	
Siret 34184715000073	Banque DEUTSCHE BANK	Dates du marché Du 01/01/2022 au 31/12/2025	
	IBAN FR7617789000011051178900067		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
60	5 Screwdriver Machine Multi-unit Brånemark System® WP 20 mm PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 31.464 Référence Fournisseur : 29159 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	31,4640		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60	5 Implant/Prosthetic Organizer PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 154.284 Référence Fournisseur : 29532 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	154,2840		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60	5 Omnigrip Screwdriver Manual 20mm PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 73.08 Référence Fournisseur : 37376 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	73,0800		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60	5 Omnigrip Screwdriver Manual 28mm PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 73.08 Référence Fournisseur : 37377 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	73,0800		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60	5 Omnigrip Screwdriver Manual 36mm PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 73.08 Référence Fournisseur : 37378 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	73,0800		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

Code 455929	NOBEL BIOCARE FRANCE	Marché 21-3169	2022
IMMEUBLE CAP DE SEINE	45-47 BD PAUL VAILLANT COUTURIER	Date de publication 05/07/2021	
94200	IVRY-SUR-SEINE	Date d'attribution _/_/	
Tél. 01 49 60 46 00 Fax 01 49 60 46 01	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2022 au 31/12/2022	
Siret 34184715000073	Banque DEUTSCHE BANK	Dates du marché Du 01/01/2022 au 31/12/2025	
	IBAN FR7617789000011051178900067		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
60	5 Omnigrip Screwdriver Machine 20mm PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 48.72 Référence Fournisseur : 37379 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	48,7200		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60	5 Omnigrip Screwdriver Machine 25mm PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 48.72 Référence Fournisseur : 37380 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	48,7200		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60	5 Omnigrip Screwdriver Machine 30mm PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 48.72 Référence Fournisseur : 37381 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	48,7200		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60	5 Omnigrip Screwdriver Machine 35mm PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 48.72 Référence Fournisseur : 37382 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	48,7200		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60	5 Implant Package Organizer PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 151.74 Référence Fournisseur : 300352 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	151,7400		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

Code 455929	NOBEL BIOCARE FRANCE	Marché 21-3169	2022
IMMEUBLE CAP DE SEINE	45-47 BD PAUL VAILLANT COUTURIER	Date de publication 05/07/2021	
94200	IVRY-SUR-SEINE	Date d'attribution _/_/	
Tél. 01 49 60 46 00 Fax 01 49 60 46 01	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2022 au 31/12/2022	
Siret 34184715000073	Banque DEUTSCHE BANK	Dates du marché Du 01/01/2022 au 31/12/2025	
	IBAN FR7617789000011051178900067		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
60	5 Locator Core Tool PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 64.956 Référence Fournisseur : REF08393 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	64,9560		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60	5 Locator Latch Type Torq Wrn Driver 23mm PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 38.58 Référence Fournisseur : REF08913 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	38,5800		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60	5 Locator Abutment Driver (gold end only) PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 31.464 Référence Fournisseur : REF08390 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	31,4640		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60	5 Locator Latch Type Torq Wrn Driver 29mm PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 38.58 Référence Fournisseur : REF08914 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	38,5800		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60	5 On1 Screwdriver Machine 21mm PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 31.464 Référence Fournisseur : 38752 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	31,4640		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

Code 455929	NOBEL BIOCARE FRANCE	Marché 21-3169	2022
IMMEUBLE CAP DE SEINE	45-47 BD PAUL VAILLANT COUTURIER	Date de publication 05/07/2021	
94200	IVRY-SUR-SEINE	Date d'attribution _/_/	
Tél. 01 49 60 46 00 Fax 01 49 60 46 01	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2022 au 31/12/2022	
Siret 34184715000073	Banque DEUTSCHE BANK	Dates du marché Du 01/01/2022 au 31/12/2025	
	IBAN FR7617789000011051178900067		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
60	5 On1 Screwdriver Manual 25mm PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 69.024 Référence Fournisseur : 38753 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	69,0240		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60	5 Cover Screw Driver Bmk Syst Hexagon PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 69.024 Référence Fournisseur : DIB 097-0 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	69,0240		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60	5 Implant Driver Bmk Syst RP 21 mm PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 117.744 Référence Fournisseur : 29129 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	117,7440		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60	5 Implant Driver Bmk Syst RP 26 mm PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 117.744 Référence Fournisseur : 29130 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	117,7440		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60	5 Implant Driver Bmk Syst RP 34 mm PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 117.744 Référence Fournisseur : 29131 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	117,7440		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

Code 455929	NOBEL BIOCARE FRANCE	Marché 21-3169	2022
IMMEUBLE CAP DE SEINE	45-47 BD PAUL VAILLANT COUTURIER	Date de publication 05/07/2021	
94200	IVRY-SUR-SEINE	Date d'attribution _/_/	
Tél. 01 49 60 46 00 Fax 01 49 60 46 01	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2022 au 31/12/2022	
Siret 34184715000073	Banque DEUTSCHE BANK	Dates du marché Du 01/01/2022 au 31/12/2025	
	IBAN FR7617789000011051178900067		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
60	5 Screwdriver Machine UniGrip 25 mm PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 31.464 Référence Fournisseur : 29152 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	31,4640		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60	5 Screwdriver Manual UniGrip 28 mm PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 69.024 Référence Fournisseur : 29149 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	69,0240		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60	5 Connection to Handpiece PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 189.804 Référence Fournisseur : 29081 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	189,8040		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60	5 Zygoma Handle PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 341.04 Référence Fournisseur : 37786 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	341,0400		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60	5 Zygoma Drill Guard PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 287.244 Référence Fournisseur : 37787 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	287,2440		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

Code 455929	NOBEL BIOCARE FRANCE	Marché 21-3169	2022
IMMEUBLE CAP DE SEINE	45-47 BD PAUL VAILLANT COUTURIER	Date de publication 05/07/2021	
94200	IVRY-SUR-SEINE	Date d'attribution _/_/	
Tél. 01 49 60 46 00 Fax 01 49 60 46 01	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2022 au 31/12/2022	
Siret 34184715000073	Banque DEUTSCHE BANK	Dates du marché Du 01/01/2022 au 31/12/2025	
	IBAN FR7617789000011051178900067		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
60	5 Zygoma Drill Guard Short PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 287.244 Référence Fournisseur : 37788 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	287,2440		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60	5 Zygoma Depth Indicator Straight PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 297.396 Référence Fournisseur : 37789 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	297,3960		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60	5 Zygoma Depth Indicator Angled PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 297.396 Référence Fournisseur : 37790 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	297,3960		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60	5 Bmk Syst Zygoma Pilot Drill 3.5 mm short PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 49.728 Référence Fournisseur : 32791 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	49,7280		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60	5 NobelZygoma 0° Twist Drill 2.9mm PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 49.728 Référence Fournisseur : 37766 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	49,7280		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

Code 455929	NOBEL BIOCARE FRANCE	Marché 21-3169	2022
IMMEUBLE CAP DE SEINE	45-47 BD PAUL VAILLANT COUTURIER	Date de publication 05/07/2021	
94200	IVRY-SUR-SEINE	Date d'attribution _/_/	
Tél. 01 49 60 46 00 Fax 01 49 60 46 01	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2022 au 31/12/2022	
Siret 34184715000073	Banque DEUTSCHE BANK	Dates du marché Du 01/01/2022 au 31/12/2025	
	IBAN FR7617789000011051178900067		

Lot/SLot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
60	5 NobelZygoma 0° Twist Drill 2.9mm Short PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 77.136 Référence Fournisseur : 37767 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	77,1360		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60	5 NobelZygoma 0° Twist Drill 3.5mm PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 49.728 Référence Fournisseur : 37768 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	49,7280		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60	5 NobelZygoma 0° Twist Drill 3.5mm Short PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 77.136 Référence Fournisseur : 37769 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	77,1360		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60	5 NobelZygoma 0° Twist Drill 4.0mm PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 49.728 Référence Fournisseur : 37770 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	49,7280		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60	5 NobelZygoma 0° Twist Drill 4.0mm Short PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 77.136 Référence Fournisseur : 37771 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	77,1360		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

Code 455929	NOBEL BIOCARE FRANCE	Marché 21-3169	2022
IMMEUBLE CAP DE SEINE	45-47 BD PAUL VAILLANT COUTURIER	Date de publication 05/07/2021	
94200 IVRY-SUR-SEINE		Date d'attribution _/_/	
Tél. 01 49 60 46 00 Fax 01 49 60 46 01	Distributeur	Exécution de la période Du 01/01/2022 au 31/12/2022	
Siret 34184715000073	Banque DEUTSCHE BANK	Dates du marché Du 01/01/2022 au 31/12/2025	
	IBAN FR7617789000011051178900067		

Lot/Slot	Dénomination	Condt/Unité	Quantité	Tarif TTC	Q.M.L.	Rem %	T.V.A.	P.U.H.T.	P.U.T.T.C.	Régime
60 5	NobelZygoma 0° Twist Drill 4.4mm PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 49.728 Référence Fournisseur : 37772 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	49,7280		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60 5	NobelZygoma 0° Twist Drill 4.4mm Short PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 77.136 Référence Fournisseur : 37773 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	77,1360		100,00	20,00	0,0000	0,0000	
60 5	NobelZygoma 0° Angled MUA Screw PU HT Conditionnement : 0 PU TTC Conditionnement : 0 Prix tarif TTC : 78.156 Référence Fournisseur : 38615 Type de prix : Base Mode de calcul : Ignoré Observations fournisseur : non stérile ----- Libellé Sous-lot : MISE A DISPOSITION DE L'ANCILLAIRE	1/Unité	1	78,1560		100,00	20,00	0,0000	0,0000	

Franco 0,00 Minimum 0 Escompte 0 %

Total TTC **3 278,88**

Total HT **2 732,40**

Cachet de l'établissement

Les U.G. ne sont pas déduites

CONFIRMATION DE DEVIS POUR LA PERIODE DU 30/06/2023 AU 31/12/2023

N° interne de dossier : 3998
 Réf dossier Fournisseur : 20187509
 Saint Etienne, le : 30/06/2023

Objet :

DMS Implantables toutes spécialités / ostéosynthèse

NOBEL BIOCARE
 Immeuble Cap de Seine
 45/47 Boulevard Paul Vaillant Couturier
 94200 IVRY-SUR-SEINE

Cette offre de prix annule et remplace toute autre offre de prix en cours pour les établissements du GHT Loire cités ci-dessous

Je vous confirme que votre société est retenue pour la fourniture de :

Compte	Code famille	Code CHUSE	Dénomination	Réf Commerciale	Code LPPR/ intra GHS	Code IUD	Quantité / an	Condi.	PU euro Tarif HT	Remise %	PU euro consenti HT	PU euro consenti TTC	TVA
H6022680	/	/	CREOS SYNTOPROTECT TI-150 No2, 1x	N1615TI-02-1	/	/	6	1	200.55	40	A l'unité :120.33	A l'unité :144.39	20%
H6022680	/	/	CREOS SYNTOPROTECT TI-150 No6, 1x	N1615TI-06-1	/	/	6	1	281.40	40	A l'unité :168.84	A l'unité :202.61	20%
H6022680	/	/	CREOS SYNTOPROTECT TI-150 No9, 1x	N1615TI-09-1	/	/	6	1	367.50	40	A l'unité :220.50	A l'unité :264.6	20%

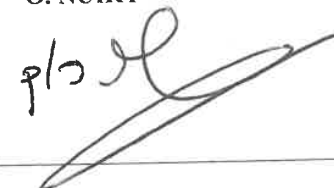
Livraison : Franco de port et d'emballage, sans minimum de commande.
 La facturation est exempte de tout autre frais annexe (dossier...)

Le Pharmacien,
Chef de service

Etablissements du GHT Loire :

CHU de Saint-Etienne (CHUSE)	CH du Forez-Feurs + Montbrison (CHF)
CH d'Annonay (CHAN)	CH du Gier-Saint-Chamond (HDG)
CH Le Corbusier-Firminy (HLC)	CH de Roanne (CHR)
CH Georges Claudinon-Le Chambon-Feugerolles (CHGC)	CH Saint Bonnet-Le-Château
CH Boen-sur-Lignon	CH Saint Félicien
CH Charlieu	CH Monts du Lyonnais (CHMDL)
CH Maurice André-Saint Galmier	CH Serrières
CH Saint Just la Pendue	

O. NUIRY



Code gestion : L

CHU DE SAINT ETIENNE - PHARMACIE DMS
 4, rue Henri Brisson - 42055 SAINT ETIENNE CEDEX 2
 Téléphone 04 77 12 09 44 - Fax 04 77 12 09 45

Réf : C7

42_DDETS_Direction Départementale de
l'emploi, du travail et des solidarités

42-2023-07-22-00002

Décision de renonciation d'activité d'un
organisme de services à la personne n°
SAP882898356
COURBON Gaëlle

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

Pôle
Insertion professionnelle et
Politiques de l'emploi
Services à la Personne
Téléphone : 04-77-43-41-14

Décision de renonciation d'activité d'un organisme de services à la personne n° SAP882898356

Le Préfet de la Loire

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-015 du 7 février 2023 portant délégation de signature à Madame COL Agnès, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Loire,

Vu l'arrêté portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence générale du 8 février 2023,

Vu la demande de renonciation de la déclaration n°74980 de services à la personne présentée auprès de la DDETS de la Loire le 22 juillet 2023 par Madame COURBON Gaëlle.

DECIDE

Article 1 : Le récépissé de déclaration d'activité d'un organisme de services à la personne délivré le 21 septembre 2020 sous le n° SAP882898356, au nom de l'entreprise COURBON Gaëlle, est abrogé.

Article 2 : Les divers avantages fiscaux et des exonérations de charges sociales liés à la déclaration d'activité d'un organisme de services à la personne sont supprimés.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire.

Saint-Étienne, le 22 juillet 2023

P/Le Préfet,
Par délégation,
La Directrice,
P/ La Directrice
Par subdélégation
La Responsable du Pôle insertion
Professionnelle et politiques de l'emploi

Laure FALLET

42_DDETS_Direction Départementale de
l'emploi, du travail et des solidarités

42-2023-07-17-00004

Déclaration d'un organisme de services à la
personne enregistré sous le n° SAP948596267
DEDINGER Josette

Pôle
Insertion professionnelle et
Politiques de l'emploi
Services à la Personne
Téléphone : 04-77-43-41-14

**Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré
sous le n° SAP948596267**

et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

Le Préfet de la Loire

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-015 du 7 février 2023 portant délégation de signature à Madame COL Agnès, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Loire,

Vu l'arrêté portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence générale du 8 février 2023,

Constate

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Loire le 17 juillet 2023 par Madame DEDINGER Josette, pour l'organisme **DEDINGER Josette** dont l'établissement principal est situé 2 route de Bissieux 42800 SAINT-JOSEPH et enregistré sous le N° **SAP948596267** pour les activités suivantes :

Activités relevant uniquement de la déclaration :

- Entretien de la maison et travaux ménagers

Cette activité est effectuée en qualité de **prestataire**.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le présent récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès service instructeur du de la Loire Saint-Étienne ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises – sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 PARIS CEDEX 13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification auprès du tribunal administratif de Lyon.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr/>

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Saint-Étienne, le 17 juillet 2023

P/Le Préfet,
Par délégation,
La Directrice,
P/ La Directrice
Par subdélégation
La Responsable du Pôle insertion
Professionnelle et politiques de l'emploi

Laure FALLET

42_DDETS_Direction Départementale de
l'emploi, du travail et des solidarités

42-2023-07-22-00001

Déclaration d'un organisme de services à la
personne enregistré sous le n° SAP952453744
CLEANY

Pôle
Insertion professionnelle et
Politiques de l'emploi
Services à la Personne
Téléphone : 04-77-43-41-14

**Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré
sous le n° SAP952453744**

et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

Le Préfet de la Loire

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-015 du 7 février 2023 portant délégation de signature à Madame COL Agnès, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Loire,

Vu l'arrêté portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence générale du 8 février 2023,

Constate

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Loire le 22 juillet 2023 par Monsieur ABBASSI Bilal, pour l'organisme **CLEANY** dont l'établissement principal est situé 18 rue Jean Giono 42100 SAINT-ETIENNE et enregistré sous le N° **SAP952453744** pour les activités suivantes :

Activités relevant uniquement de la déclaration :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Garde d'enfants de plus de 3 ans
- Petits travaux de jardinage
- Livraison de repas à domicile
- Livraison de courses à domicile

Cette activité est effectuée en qualité de **prestataire**.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le présent récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès service instructeur du de la Loire Saint-Étienne ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises – sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 PARIS CEDEX 13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification auprès du tribunal administratif de Lyon.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr/>

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Saint-Étienne, le 22 juillet 2023

P/Le Préfet,
Par délégation,
La Directrice,
P/ La Directrice
Par subdélégation
La Responsable du Pôle insertion
Professionnelle et politiques de l'emploi

Laure FALLET

42_DDETS_Direction Départementale de
l'emploi, du travail et des solidarités

42-2023-07-19-00003

Modification d'une déclaration d'un organisme
de services à la personne enregistré
sous le n° SAP878331131
PARFAITEMENT DELICIEUX - ajout d'activité

Pôle
Insertion professionnelle et
Politiques de l'emploi
Services à la Personne
Téléphone : 04-77-43-41-14

**Récépissé de modification d'une déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré
sous le n° SAP878331131**

et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

La Préfète de la Loire

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-11, D. 7231-1 et D.7233-1,

Vu le décret du 28 décembre 2016 relatif aux activités de services à la personne,

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 2018 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-6 du code du travail,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-015 du 7 février 2023 accordant délégation de signature à Madame Agnès COL, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Loire,

Vu l'arrêté portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence générale du 8 février 2023,

Vu le récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne délivré à compter du 23 mai 2023 à l'organisme **PARFAITEMENT DELICIEUX**,

Constate

Article 1 : Qu'une demande de modification des activités de services à la personne a été déposée auprès de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Loire le 19 juillet 2023 par **Madame ELOY Emilie**, pour l'organisme **PARFAITEMENT DELICIEUX** dont le siège social est situé **1020 route des fabriques 42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ** et enregistrée sous le n° **SAP878331131** pour les activités suivantes :

Activités relevant uniquement de la déclaration :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Garde d'enfants de plus de 3 ans

Ces activités sont effectuées en qualité de **prestataire**.

Article 2 : Les autres dispositions restent inchangées

Saint-Etienne, le 19 juillet 2023

P/Le Préfet,
Par délégation,
La Directrice,
P/ La Directrice
Par subdélégation
La Responsable du Pôle insertion
Professionnelle et politiques de l'emploi
Laure FALLET

42_DDT_Direction Départementale des
Territoires de la Loire

42-2023-08-01-00003

Arrêté de prélèvement 2023 au titre de
l'inventaire SRU 2022 pour la commune de LA
FOUILLOUSE.



**Arrêté n° DT-23-0439
Portant sur la mise en œuvre de l'article 55 de la loi
relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) et la prononciation du
prélèvement 2023 au titre de l'inventaire SRU 2022 pour la commune de La Fouillouse**

Le préfet de la Loire

Vu les articles L.302-5 à L. 302-9-2 et R. 302-14 à R. 302-26 du code de la construction et de l'habitation (CCH) ;

Vu l'article L. 2332-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu les articles R.302-14 à R.302-26 du code de la construction et de l'habitation ;

VU le décret n° 2023-107 du 17 février 2023 définissant les conditions d'application du 1° du III de l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation et portant diverses mesures d'adaptation;

VU le décret n° 2023-325 du 28 avril 2023 fixant les valeurs des seuils des ratios mentionnés à l'article R. 302-14 du code de la construction et de l'habitation pour la période triennale 2023-2025;

Vu l'absence de transmission de l'état des dépenses déductibles, prévu à l'article R.302-17 du CCH, avant le 31 octobre 2022 ;

CONSIDERANT le nombre de 326 logements sociaux présents sur la commune au 1^{er} janvier 2022, notifié à la commune par courrier du 6 décembre 2022;

CONSIDERANT le nombre de 101 logements sociaux manquants pour atteindre l'objectif de 20% ;

CONSIDERANT le potentiel fiscal par habitant de la commune en 2022 ;

CONSIDERANT les dépenses réelles de fonctionnement de la commune en 2021 ;

Sur la proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le montant du prélèvement visé à l'article L. 302-7 du CCH au titre de l'année 2023 est fixé pour la commune de La Fouillouse à **25 839 €** et affecté à l'établissement public de l'ouest Rhône-Alpes (EPORA).

Article 2 : Le prélèvement visé au 1^{er} article sera effectué sur les attributions mentionnées à l'article L.2332-2 du CGCT des mois d'août à novembre de l'année 2023.

Article 3 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Loire et madame la directrice départementale des territoires sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État et notifié aux intéressés.

Saint-Étienne, le 1^{er} août 2023

Le préfet,

Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 Lyon cedex 3. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de monsieur le Préfet de la Loire. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

42_DDT_Direction Départementale des
Territoires de la Loire

42-2023-08-01-00002

Arrêté n° 2023-223 portant délégation de
signature à Madame Élise Régnier, directrice de la
direction départementale des territoires de la
Loire



Arrêté n° 2023-223
Portant délégation de signature à Madame Élise Régnier
Directrice de la direction départementale des territoires de la Loire

Le préfet de la Loire

Vu le règlement (CE), n° 73/2009 du Conseil Européen du 19 janvier 2009 établissant des règles communes pour les régimes de soutien direct en faveur des agriculteurs dans le cadre de la politique agricole commune et établissant certains régimes de soutien en faveur des agriculteurs ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le code des transports ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code forestier ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, en particulier son article 12 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 modifiée pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 modifiée relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

Vu la loi d'orientation agricole n° 2006-11 du 5 janvier 2006 modifiée ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 22 février 2022 nommant M. Dominique SCHUFFENECKER secrétaire général de la préfecture de la Loire ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant M. Alexandre ROCHATTE, préfet de la Loire ;

Vu l'arrêté n° 88-2153 du 8 juin 1988 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels relevant du ministre de l'équipement et du logement ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2010 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'écologie, du développement durable, du transport et des logements ;

Vu l'arrêté du premier ministre en date du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 27 juin 2019 nommant Mme Élise REGNIER, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice départementale des territoires de la Loire à compter du 8 juillet 2019 ;

Vu l'arrêté n°DT-21-0724 du 10 février 2022 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Loire ,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : Délégation de signature est accordée à Mme Élise REGNIER, directrice départementale des territoires de la Loire, à l'effet de signer :

- tous actes d'instruction et tous actes administratifs pour les matières relevant de ses attributions et pour l'exercice des missions qui lui sont confiées ;
- les décisions administratives individuelles relevant du décret 97-34 du 15 janvier 1997 modifié
- les courriers à l'exception de ceux listés à l'article 2

en ce qui concerne les matières suivantes :

URBANISME

1^{er} Élaboration des schémas de cohérence territoriale (SCOT), des plans locaux d'urbanisme (PLU) et cartes communales (C.C.)

- Consultation des services de l'État et des organismes intéressés, afin de connaître les servitudes, projets d'intérêt général et toute information utile sur le territoire concerné par le SCOT, le PLU - article R121-2 du code de l'urbanisme ou la carte communale pour élaborer le porter à connaissance et la note d'enjeux
- Consultation des services de l'État et organismes intéressés dans le cadre de la préparation de l'avis de l'État sur les projets arrêtés de SCOT ou de PLU - articles L122-8 et L123-9 du code de l'urbanisme

2^e Zones d'aménagement différé (ZAD) et droit de préemption urbain (D.P.U.)

2-1-Notification aux propriétaires ayant souscrit une déclaration d'intention d'aliéner ou une demande d'acquisition du bien par le titulaire du droit de préemption, de la décision de renonciation par l'État à l'exercice du droit de préemption - articles L212-2-1, L213-3 du code de l'urbanisme

2-2-Droit de préemption délégué (D.P.U ou droit de préemption dans les ZAD : signature des lettres aux titulaires du droit de préemption) - article L213-3 du code de l'urbanisme

2-3-Tout acte afférent aux décisions concernant l'exercice du droit de préemption urbain sur les terrains bâtis ou non bâtis affectés au logement des communes carencées, en application de l'article L 302-9-1 du code de la construction et de l'habitation, pendant la durée d'application de l'arrêté de carence (L210-1 du code de l'urbanisme).

3^e Zone d'aménagement concerté (ZAC)

3-1-Consultations nécessaires dans le cadre de l'instruction des dossiers de ZAC lorsque le Préfet a l'initiative de la création de la ZAC -articles R311-4 et R311-8 du code de l'urbanisme

3-2-Consultation de la direction départementale en charge de la jeunesse et des sports sur le programme des équipements sportifs de la zone - article R318-14 du code de l'urbanisme

3-3-Délivrance des certificats précisant si un terrain est compris ou non à l'intérieur du périmètre d'une ZAC ou d'une ZAD

4^e Urbanisation limitée

- Accusé réception des demandes de dérogations
- Saisine de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) pour avis
- Saisine de l'établissement public porteur du schéma de cohérence territoriale (SCOT) pour avis
- Notification de la décision

5^e Zone agricole protégée (ZAP)

Consultation des services de l'État et organismes intéressés dans le cadre de l'instruction du projet ZAP

6^e Unités Touristiques Nouvelles (UTN locales)

- accusé de réception des demandes et notification de la date de la CDNPS (art.R122-15 CU)
- saisine de la CDNPS pour avis et transmission de la demande du dossier à ses membres (art.R122-15 CU)
- consultation des services de l'Etat et organismes intéressés dans le cadre de l'instruction de l'autorisation UTN (locale)
- notification de la décision (art.R122-17 CU)
- actes relatifs aux mesures de publicité liées à l'instruction de la demande (art.L123-9 CE et art.R122-17 CU)

RISQUES

7^e Prévention des risques

7-1-Élaboration des plans de prévention des risques (PPR)

7-2-Consultation des acteurs, concertation avec la population et association des collectivités territoriales - article L562-3 du code de l'environnement

APPLICATION DU DROIT DES SOLS

8² Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le préfet ou par le maire au nom de L'État

8-1-Certificats d'urbanisme

8-1-1-Délivrance des certificats d'urbanisme relevant de la compétence du Préfet - article R 410-11 du code de l'urbanisme à l'exception du cas où il y a désaccord entre le maire et le service de l'État chargé de l'instruction - article R 422-2 §e du code de l'urbanisme

8-1-2-Lettres de consultation des gestionnaires de réseaux et de voirie

8-2-Permis de construire- d'aménager- de démolir et déclarations préalables

8-2-1-Instruction

- Lettres de consultation
- Lettre de majoration de délais d'instruction - article R423-42 du code de l'urbanisme
- Demande de pièces complémentaires - article R423-38 du code de l'urbanisme

8-2-2-Décisions

- Délivrance du certificat en cas d'autorisation tacite -article R424-13 du code de l'urbanisme
- Dérogations aux règles du règlement national d'urbanisme – article R 111-19 du code de l'urbanisme
- Décision sur permis ou déclaration préalable relevant de la compétence du Préfet - article R422-2 du code de l'urbanisme à l'exception des cas suivants :

* en cas de désaccord entre le maire et le service de l'État chargé de l'instruction article R422-2 §e du code de l'urbanisme

8-2-3-post autorisations

- Décision de contestation de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) - article R462-6 du code de l'urbanisme
- Mise en demeure de déposer un dossier modificatif ou de mettre les travaux en conformité avec l'autorisation accordée - article R462-9 du code de l'urbanisme
- Attestation certifiant que la conformité n'a pas été contestée - article R 462-1 du code de l'urbanisme)

9² Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire au nom de la commune ou par le président de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) au nom de l'EPCI

9-1-Avis conforme du préfet – articles L 422-5 et L 422-6 du code de l'urbanisme) sur les demandes situées dans :

9-1-1-les parties des communes non couvertes par une carte communale, un plan local d'urbanisme ou un autre document en tenant lieu

9-1-2-les périmètres de mesures de sauvegarde prévus par l'article L 424-1 du code de l'urbanisme institués à l'initiative d'une personne autre que la commune, (en particulier dans les fuseaux de 300m en DUP)

Standard : 04 77 48 48 48

Télécopie : 04 77 21 65 83

Site internet : www.loire.gouv.fr

2 rue Charles de Gaulle CS 12241 – 42022 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1

4

9-1-3- dans les communes dont le document d'urbanisme a été abrogé ou annulé par voie juridictionnelle - article L 422-6 du code de l'urbanisme

9-1-4- dans les communes dont les POS non transformés en PLU au 31 décembre 2015 deviennent caducs sans remise en vigueur du document antérieur et avec application du règlement national d'urbanisme (RNU) à compter du 1^{er} janvier 2016 - article L. 174-1 du code de l'urbanisme sur les :

- certificats d'urbanisme
- déclarations préalables
- permis de construire
- permis d'aménager
- permis de démolir

10^e Avis simples de l'État sur les demandes d'autorisations d'urbanisme délivrées par les maires au nom de la commune ou par le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) au nom de l'EPCI

10-1- des risques

10-2- de l'environnement

10-3- de l'assainissement et de l'eau potable

10-4- des constructions en zones naturelles ou agricoles

POURSUITE DES INFRACTIONS

11^e Présentation d'observations écrites et orales devant les juridictions pénales chargées de statuer en matière d'infractions au Code de l'urbanisme - articles L. 480-5 et R. 480-4 du code de l'urbanisme

12^e Invitation adressée au maire de liquider le produit de l'astreinte, de dresser l'état nécessaire au recouvrement de celle-ci, de le faire parvenir au Préfet dans le mois qui suit cette invitation et l'informant que, dans le cas de défaillance, la créance serait liquidée, l'état établi et recouvré au profit de l'État - article L. 480-8 du code de l'urbanisme

ACCESSIBILITE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

13^e Convocation et procès-Verbaux des commissions et des sous-commissions d'accessibilité

13-1- Dérogation aux exigences techniques et dimensionnelles d'accessibilité aux personnes handicapées :

- Les dérogations aux dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des logements, conformément aux dispositions des articles R. 111-18-3, R. 111-18-7 et R. 111-18-10 du code de la construction et de l'habitation
- Les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public (ERP) et les dérogations à ces dispositions dans les établissements et installations recevant du public (IOP), conformément aux dispositions des articles R. 111-19-10. -I. 1^o, 2^o, 3^o et 4^o, -II. et -III. du code de la construction et de l'habitation

- Les dérogations aux dispositions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées dans les lieux de travail, conformément aux dispositions de l'article R. 235-3-18 du code du travail
- Les dérogations aux dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite de la voirie et des espaces publics, conformément aux dispositions du décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

14^e Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) et schémas directeur d'accessibilité :

14-1-Prorogation du délai d'exécution d'un agenda d'accessibilité programmée (articles R. 111-19-42 à R.111-19-44 du CCH) :

- demande de pièces complémentaires dans le cas de l'instruction de la demande de prorogation du délai d'exécution de l'Ad'ap – article R 111-19-43 du code de la construction et de l'habitation
- décision d'approbation de la prorogation du délai d'exécution de l'agenda d'accessibilité programmée – article R 111-19-44 du code de la construction et de l'habitation

14-2-Suivi de l'achèvement de l'agenda d'accessibilité programmée (articles D. 111-19-45 à D.111-19-46 du CCH) :

- demande de pièces complémentaires dans le cadre du suivi de l'achèvement de l'agenda d'accessibilité programmée – article D.111-19-46 du code de la construction et de l'habitation.

14-3-Suivi de l'achèvement de l'agenda d'accessibilité programmée (articles D. 111-19- 45 à D.111-19-46 du CCH) :

- demande de justification du non respect des obligations relatives aux Ad'ap – article R.111-19-48 du CCH.
- Courrier de mise en demeure pour production des justificatifs relatifs à l'Ad'ap – article R.111-19-49 du CCH.
- Notification des sanctions encourues et consultation de la sous-commission départementale d'accessibilité – article R.111-19-50 du CCH.
- Arrêté de constat de carence et mesures retenues – article L111-7-11 du CCH

14-4-Pièces d'instruction des demandes de schémas directeur d'accessibilité-agenda d'accessibilité programmée (SDA-Adap transports) - article L. 1112-2-1 III du code des transports

14-5-Décisions de validation des schémas directeur d'accessibilité-agenda d'accessibilité programmée (SDA-Adap transports) - article L. 1112-2-1 I, avant dernier alinéa du code des transports

LE LOGEMENT SOCIAL

15^e Décisions d'octroi de subvention et de prêts pour la construction, l'acquisition et l'amélioration de logements locatifs aidés - articles R 331-1 à R331-10, R 331-12 à R331-21, R331-24 et R331-25 du code de la construction et de l'habitation

16^e Conventions, réservations d'agrément et décisions d'agrément concernant le prêt social location-accession (P.S.L.A), articles R. 331-76-1 à R. 331-76-5-4 du code de la construction et de l'habitation

17^e Dérogation à l'âge de l'immeuble pour les opérations d'acquisition - amélioration financées par un prêt locatif aidé - arrêté du 24 juillet 1997 article 9

Standard : 04 77 48 48 48

Télécopie : 04 77 21 65 83

Site internet : www.loire.gouv.fr

2 rue Charles de Gaulle CS 12241 – 42022 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1

6

18^e Prorogation du délai d'achèvement des travaux pour les opérations ayant fait l'objet d'une décision favorable d'octroi de subventions et de prêts - article R 331-7 du code de la construction et de l'habitation

19^e Dérogation pour commencer les travaux de construction ou d'acquisition amélioration des logements avant obtention d'une décision favorable d'octroi de subventions et de prêts - article R. 331-5b du code de la construction et de l'habitation

20^e Dérogation au taux de subvention des opérations financées par un prêt locatif à usage social et par un prêt locatif aidé d'intégration - article R. 331-15 du code de la construction et de l'habitation

21^e Dérogation pour commencer les travaux de réhabilitation (prime à l'amélioration des logements à usage locatif et occupation sociale : PALULOS) avant décision favorable de subvention - article R 323-8 du code de la construction et de l'habitation

22^e Décisions d'octroi de subvention pour l'amélioration des logements locatifs sociaux mentionnés aux articles R. 323-1 à R. 323-12 du Code de la construction et de l'habitation - décret n° 97-1262 du 29 décembre 1997

23^e Dérogation pour déplafonnement de la dépense subventionnable dans les opérations financées par la PALULOS - article R. 323-6 du code de la construction et de l'habitation

24^e Dérogation au taux de subvention des opérations financées par la PALULOS - article R 323-7 du code de la construction et de l'habitation

25^e Prorogation du délai d'achèvement des travaux dans les opérations financées par la PALULOS - article R 323-8 du code de la construction et de l'habitation

26^e Dérogation pour commencer les travaux avant notification de la décision de subvention pour les opérations de construction ou d'acquisition amélioration de logements locatifs sociaux - article R. 331 -5b du code de la construction et de l'habitation, décret n° 2000-104 du 8 février 2000 – article 5 JORF 9 février 2000

27^e Autorisation de vente, de transformation d'usage et de démolitions des logements des organismes H.L.M et des sociétés d'économie mixte - articles L. 443-7 et suivants du code de la construction et de l'habitation

28^e Demande des deuxièmes délibérations relatives aux loyers et suppléments de loyer de solidarité aux organismes H.L.M prévues à l'article L.442-1-2 du code de la construction et de l'habitation

LE LOGEMENT PRIVE

29^e Autorisations de démolir ou d'effectuer des travaux - articles 11, 12 et 14 de la loi n° 48-1360 du 1^{er} septembre 1948 modifiée

30^e Autorisation de transformation et changement d'affectation de locaux - article L. 631-7 du code de la construction et de l'habitation

31^e Décision d'octroi de crédits pour la lutte contre l'habitat indigne et notamment dans le cadre des travaux d'office au titre du code de la santé publique et du code de la construction et de l'habitat

CONVENTIONNEMENT

32^e Approbation des conventions relatives à l'A.P.L entre État et les bailleurs publics ou privés telle que prévues aux articles L. 353-1 à L. 353-20 du code de la construction et de l'habitation

GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

33² Autorisations d'occupation temporaire et actes d'administration touchant au domaine public fluvial, en dehors du domaine confié à Voies Navigables de France – notamment articles L2122-1 à 4 du code général de la propriété des personnes publiques et code du domaine de l'État

34² Remise à l'administration des domaines des terrains devenus inutiles au service sous réserve d'obtenir dans chaque cas particulier, l'accord du ministère concerné

POLICE DE LA NAVIGATION INTERIEURE

35² Mesures relevant selon le décret 2012-1556 du 28/12/2012 :

- des règlements particuliers de police
- des autorisations de manifestations ou de transport
- des plans de signalisation

CIRCULATION ROUTIERE

36² Avis et arrêtés d'interdiction et réglementation de la circulation à titre temporaire - articles R. 411-8 et R. 411-21-1 du code de la route), soit à l'occasion :

- d'épreuves sportives ou de manifestations - articles L. 411-1 et R. 411-1 du code de la route
- de phénomènes naturels ou accidentels affectant l'exploitation de la route
- de travaux routiers

37² Arrêtés et avis du Préfet au Président du conseil départemental, au Président de Saint-Etienne Métropole ou aux maires sur leurs propositions de réglementation sur les routes à grande circulation - articles L. 411.1 et R. 411.1 à R. 411.8.1 du code de la route

38² Tout acte et courrier relatifs à l'application de la réglementation en matière d'affichage publicitaire aux articles R418-1 à R418-9 du code de la route, titre du livre IV titre I chapitre VIII « usage des voies »

39² Dérogations relatives aux conditions d'utilisation des dispositifs antidérapants équipant les pneumatiques des véhicules de plus de 3,5 T de P.T.A.C. - articles 1 et 5 de l'arrêté ministériel du 18 juillet 1985)

40² Autorisation et réglementation temporaire de la circulation dans le cadre de la réalisation d'une enquête de circulation routière - Code de la route (R411-8) et code de la voirie routière (articles L111-1, D111-2 & D111-3)

COORDINATION ET REGLEMENTATION DES TRANSPORTS ROUTIERS

41² Réglementation des transports de voyageurs - LOTI n° 82-1153 du 30 décembre 1982 modifié et code des transports :

- décisions relatives aux schémas directeurs d'accessibilité des transports (SDA) et schémas directeurs d'accessibilité programmée des transports (Sd'AP)
- plans de déplacements urbains (porter-à-connaissance, avis de l'État, pouvoir de substitution du préfet)
- mesures d'urgence en cas d'épisodes de pollution
- servitude de survol et de passage pour les transports par câble en milieu urbain
- continuité de service en cas de perturbation du trafic
- création d'un périmètre de transport urbain
- prévention des nuisances sonores des infrastructures de transport terrestres (cartes de bruit et PPBE)
- évaluation et bilan socio-économique des grands projets d'infrastructure de transport

Standard : 04 77 48 48 48

Télécopie : 04 77 21 65 83

Site internet : www.loire.gouv.fr

2 rue Charles de Gaulle CS 12241 – 42022 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1

8

42^e Autorisation de circulation de petits trains routiers touristiques (arrêté du 22 janvier 2015 définissant les caractéristiques et les conditions d'utilisation des véhicules autres que les autocars et les autobus, destinés à des usages de tourisme et de loisirs, et articles R. 317-21, R. 323-1, R. 323-26, R. 411-8 et R. 433-8 du code de la route)

CHEMINS DE FER

43^e Classement, réglementation et équipement des passages à niveau - arrêté du 23 mai 2008 modifiant l'arrêté du 18 mars 1991

- arrêté préfectoral de classement des passages à niveau, fixant leur niveau d'équipement

44^e Déclassement, suppression ou rectification des passages à niveau sur proposition de la S.N.C.F si tous les avis sont favorables ou si le ministère en charge des transports décide de donner satisfaction à la S.N.C.F. (arrêté du 23 mai 2008 modifiant l'arrêté du 18 mars 1991)

- arrêté préfectoral de déclassement ou de suppression des passages à niveau
- avis sur dossier d'enquête publique ou commodo et incommodo
- accompagnement de l'opérateur ferroviaire pour la mise en œuvre des solutions de substitution à l'usage du passage à niveau supprimé

TÉLEPHERIQUES ET REMONTEES MECANIQUES

45^e Prise en considération de la demande si les collectivités locales intéressées consultées par ses soins ont donné un avis favorable

46^e Autorisation de construire et autorisation d'exploiter

47^e Approbation du règlement d'exploitation et des consignes

48^e Octroi de dérogation au règlement d'exploitation

49^e Avis conforme sur le plan de la sécurité permettant de délivrer l'autorisation d'exécution des travaux - article L445-3 du code de l'urbanisme

50^e Avis conforme sur le plan de la sécurité permettant de délivrer l'autorisation de mise en exploitation de l'appareil - article R. 445-8 du code de l'urbanisme

51^e Avis conforme permettant de délivrer une autorisation provisoire d'exploiter - article R 445-9 du code de l'urbanisme

52^e Signature du règlement d'exploitation et de son arrêté d'approbation, de l'arrêté de police particulier et du plan de sauvetage

53^e Contrôle du respect des prescriptions réglementaires par les exploitants - décret n° 87-815 du 5 octobre 1987 – articles 7 et 8

54^e Enquêtes administratives consécutives aux incidents ou accidents - décret n° 87-815 du 5 octobre 1987 - article 8

55^e Décision motivée d'interrompre l'exploitation d'une remontée mécanique et décision autorisant la reprise d'exploitation - décret n° 87-815 du 5 octobre 1987 – article 9

56^e Police des remontées mécaniques : règlement de police général fixant les dispositions générales de police applicables aux remontées mécaniques – respect des prescriptions réglementaires - circulaire n° 79-57 du 28 juin 1979

57^e Actes d'instruction et approbation des dossiers relatifs au système de gestion de la sécurité des exploitants de remontées mécaniques – décret n° 2016-29 du 19 janvier 2016 et arrêté du 12 avril 2016 relatif au système de gestion de la sécurité prévu à l'article R.342-12 du code du tourisme

TRANSPORTS PUBLICS GUIDES

58² Délivrance des accusés de réception, actes d'instructions des dossiers (dossiers de définition de sécurité, dossiers préliminaires de sécurité, dossiers de tests et d'essais, dossiers de sécurité) - articles 14,15, 21, 58, 59, 60 du décret n° 2003-425 du 9 mai 2003 relatif aux transports guidés urbains, aux chemins de fer touristiques et aux cyclodraisines.

59² Approbations des dossiers (dossiers de définition de sécurité, dossiers préliminaires de sécurité, dossiers de tests et d'essais, dossiers de sécurité) et décisions d'autorisation d'exploitation et de régularisation /approbation des règlements de sécurité de l'exploitation (R.S.E) et plan d'intervention et de secours (PIS) - articles 14, 15, 21, 58, 59, 60 du décret n° 2003-425 du 9 mai 2003

60² Décisions sur la substantialité d'une modification - articles 16 et 59 du décret n° 2003-425 du 9 mai 2003

61² Décisions sur les modifications et les dérogations au règlement de sécurité de l'exploitation - article 3 de l'arrêté n° EQU0301651A du 8 décembre 2003, article 29 du décret n° 2003-425 du 9 mai 2003

62² Décisions suite à un contrôle en exploitation - articles 40 et 63 du décret n° 2003-425 du 9 mai 2003

63² Décisions de mesures restrictives d'exploitation - articles 40 et 63 du décret n° 2003-425 du 9 mai 2003

64² Décision suspensive d'exploitation - articles 40 et 63 du décret n° 2003-425 du 9 mai 2003

65² Décision de lever les mesures restrictives d'exploitation - articles 40 et 63 du décret n° 2003-425 du 9 mai 2003

66² Décision de lever une suspension d'exploitation - articles 40 et 63 du décret n° 2003-425 du 9 mai 2003

67² Décision de mise en place d'une enquête technique suite à un accident - articles 42 et 61 du décret n° 2003-425 du 9 mai 2003

68² Décision d'une intervention d'expertise d'un Expert ou Organisme Qualifié Agréé (EOQA) pour disposer d'un rapport complémentaire au dossier de sécurité - article 4 de l'arrêté n° EQU0301651A du 8 décembre 2003

69² Décision d'une intervention d'expertise d'un expert ou organisme qualifié agréé (EOQA) en cours d'exploitation pour un diagnostic de la sécurité du système - articles 40 et 63 du décret n° 2003-425 du 9 mai 2003

SECURITE CIVILE ET DEFENSE

70² Notification aux entreprises de travaux publics ou de bâtiment des avis de recensement au titre des besoins de sécurité civile et de défense – articles R1336-1à R1336-15, R1338-1 à R1338-5, D1313-8, R2151-1 à R2151-7 du code de la défense, et circulaire MEDDTL n°2012/3 du 25 février 2012

EDUCATION ROUTIERE

71² Signature des conventions conclues avec les établissements d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière relatives au prêt aidé de l'État dans le cadre de l'opération «permis à un euro par jour»

72² Attribution des places d'examens du permis de conduire aux établissements d'enseignement

Standard : 04 77 48 48 48

Télécopie : 04 77 21 65 83

Site internet : www.loire.gouv.fr

2 rue Charles de Gaulle CS 12241 – 42022 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1

10

73² Mise en place et présidence du comité de pilotage du service public de l'éducation routière et du permis de conduire ainsi que signature des convocations aux réunions du comité

74² Délivrance, refus et retrait du label "Qualité des formations au sein des écoles de conduite" ainsi que, le cas échéant, de la certification Qualiopi, après instruction des dossiers de labellisation (loi n° 2014-288 du 5 mars 2014; article R. 613-1 du code du travail; arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label "qualité des formations au sein des écoles de conduite" et délibération du conseil d'administration de France Compétences n° 2019-12-317 du 19 décembre 2019)

75 Documents administratifs dans le cadre de l'exercice du contrôle des opérateurs agréés pour les épreuves théoriques générales (article R221-3-16 du code de la route)

ORIENTATION DE L'AGRICULTURE DEPARTEMENTALE

76² Convocation des membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (C.D.O.A.) et de ses sections spécialisées

77² Signature des avis, mandat préfectoral de représentation en commission

AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DE L'ESPACE RURAL

78² Mise en valeur des zones particulières

- mise en valeur pastorale et agrément des groupements pastoraux
- mise en valeur des terres incultes

79² Suites à donner aux aides attribuées dans le cadre des PDRH 2007-2013 et année de transition 2014

AIDES DIVERSES A L'AGRICULTURE

80² Attribution des aides compensatoires aux surfaces cultivées liées à la politique agricole commune et suites à donner aux contrôles sur place des déclarations de surface

81² Attribution des indemnités compensatoires de handicaps naturels et suites à donner aux contrôles

82² Attribution des aides animales ou végétales liées à la politique agricole commune et suites à donner aux contrôles

83² Attribution des aides à la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles notamment le PCAE et suites à donner aux contrôles

84² Attribution des aides à la réinsertion professionnelle pour les agriculteurs en difficulté appelés à cesser leur activité agricole

85² Attribution des aides à l'audit des exploitations en difficulté et des aides à la relance des exploitations en difficulté (AREA)

86² Attribution des aides conjoncturelles aux filières en difficulté

87² Attribution des autres aides d'Etat dans le cadre du second pilier de la PAC et pour tout dispositif d'Etat d'aide à l'agriculture et en particulier les aides aux investissements dans le domaine de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles, les aides aux CUMA, et suites à donner aux contrôles

88² Tous les actes, décisions et documents pris en application de l'article D 615-65 du code rural et de la pêche maritime et relatifs à la mise en œuvre des droits à paiement de base et de l'aide découplée

Standard : 04 77 48 48 48

Télécopie : 04 77 21 65 83

Site internet : www.loire.gouv.fr

2 rue Charles de Gaulle CS 12241 – 42022 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1

11

89² Tous les actes et documents relatifs aux aides de protection des troupeaux et des exploitations contre la prédation du loup et de l'ours en application du code rural et de la pêche maritime (article D114-11 et suivants)

90² Tous les actes, décisions et documents relatifs à l'indemnisation des dommages causés aux troupeaux domestiques par le loup, l'ours et le lynx (décret n° 2019-722 du 9 juillet 2019)

MAÎTRISE DES POLLUTIONS AGRICOLES

91² Attribution des aides de l'État liées aux travaux de mise aux normes des bâtiments d'élevage

CALAMITES AGRICOLES ET INDEMNITÉ DE SOLIDARITÉ NATIONALE (ISN)

92² Nomination des membres du comité départemental d'expertise et des membres de la mission d'enquêtes

93² Convocation des membres du comité départemental d'expertise

94² Rapport sur le sinistre, destiné au ministre chargé de l'agriculture

95² Attribution des indemnités aux sinistrés et suites à donner aux contrôles

96² Tous les actes, décisions et documents relatifs à l'octroi ou au retrait de l'indemnité fondée sur la solidarité nationale (Code rural et de la pêche maritime Articles D361-44 à D361-44-9)

STRUCTURES ET ÉCONOMIE AGRICOLES

97² Attribution de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs et de toute aide à l'installation et à la transmission des exploitations agricoles, et suites à donner aux contrôles

98² Décisions d'autorisation de financement relatives aux prêts bonifiés agricoles et suites à donner aux contrôles

99² Tous les actes, décisions et documents pris dans le cadre de la mise en œuvre du contrôle des structures et ne relevant pas de la compétence du préfet de région

100² Autorisation de la poursuite de la mise en valeur d'une exploitation agricole et de la perception d'une retraite agricole, en application de l'article L732-40 du code rural et de la pêche maritime

101² Tous les actes et correspondances relevant de la mise en œuvre du dispositif d'autorisation préalable relatif aux opérations sociétaires (Code rural et de la pêche maritime, articles L333-1 à L333-5, articles R333-4 à R333-16)

BAUX RURAUX

102² Convocation des membres de la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux - article R414-1 du code rural et de la pêche maritime

103² Fixation des modalités de calcul des loyers des terres nues, des terrains complantés en vigne ou en arbres fruitiers, des bâtiments d'exploitation et d'habitation et constat de la valeur annuelle des fermages

104² Décision relative à la résiliation d'un bail rural, après avis de la commission consultative paritaire des baux ruraux, en application de l'article L411-32 du code rural et de la pêche maritime

Standard : 04 77 48 48 48

Télécopie : 04 77 21 65 83

Site internet : www.loire.gouv.fr

2 rue Charles de Gaulle CS 12241 – 42022 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1

12

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA PRESERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

105 ² Convocation des membres de la commission – article R133-5 du code des relations entre le public et l'administration

106 ² Signature des avis – mandat préfectoral de représentation en commission

ETUDE PRÉALABLE DES PROJETS IMPACTANT L'ÉCONOMIE AGRICOLE

107 ² Réponses aux maîtres d'ouvrage dans le cadre du dernier alinéa de l'art. D.112-1-19 du code rural et de la pêche maritime

108 ² Accusé de réception d'une étude préalable reçue au titre de l'art. D.112-1-21 du code rural et de la pêche maritime, saisine de la CDPENAF pour avis sur celle-ci, le cas échéant saisine des préfets des autres départements concernés pour avis sur celle-ci et, en cas de besoin dans le cadre du II de l'art. D.112-1-21 du code rural et de la pêche maritime, la décision de prolonger le délai de consultation de la CDPENAF

109 ² Avis motivé sur l'étude préalable dans le cadre du III de l'art. D.112-1-21 du code rural et de la pêche maritime ainsi que sa notification

AMÉNAGEMENT FONCIER

110 ² Porter à connaissance des informations nécessaires à l'étude d'aménagement, notamment les dispositions législatives et réglementaires pertinentes, les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols, les informations relatives aux risques naturels qui doivent être prises en considération lors de l'opération d'aménagement foncier ainsi que les études techniques dont dispose l'État - article L121.3 du code rural et de la pêche maritime

111 ² Fixation et notification des prescriptions à respecter par les commissions dans l'organisation du plan du nouveau parcellaire et l'élaboration du programme de travaux :
en vue de satisfaire

- aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la zone considérée – article R121-22 du code rural et de la pêche maritime
- aux principes posés par l'article L.211.1 du code de l'environnement (article L121,14-III du code rural et de la pêche maritime)

AGRÉMENT DES GROUPEMENTS D'EXPLOITATION EN COMMUN (GAEC)

112 ² Nomination des membres de la formation spécialisée GAEC de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA)

113 ² Agrément et modifications des GAEC et dérogations au fonctionnement des GAEC

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES (CDNPS)

pour toutes les formations à l'exclusion de la formation spécialisée "Carrières"

114 ² Convocation des membres de la commission

115 ² Signature des avis - mandat préfectoral de représentation en commission

FORETS ET BOIS

116² Prévention du risque de feux de forêt :

- Convocation des propriétaires de forêts situées dans des régions classées comme particulièrement exposées aux risques d'incendie en vue de la création d'une association syndicale autorisée de défense des forêts contre l'incendie - article L132-2 du code forestier
- Décisions prises en application de l'article L 134-2 du code forestier relatif à la mise en place de servitudes de passage et d'aménagement des voies de Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI)
- Mise en œuvre des dispositions du plan départemental de protection des forêts contre les incendies
- Arrêtés temporaires relatifs à l'emploi du feu en application de l'arrêté préfectoral du 08 mars 1974
- Dérogations à l'arrêté préfectoral du 08 mars 1974
- Actes pour la gestion des subventions pour les opérations de défense des forêts contre l'incendie - décret du 16 /12/99 comprenant :
 - les accusés de réception des dossiers de demandes de subvention d'investissement
 - les décisions en matière de début d'exécution de projet
 - les engagements juridiques (arrêtés ou conventions) des subventions attribuées aux collectivités locales et particuliers pour un montant alloué de moins de 100.000 €
 - la certification des dites subventions
- Actes de reversement de subvention pour non respect des engagements pour un montant de moins de 20.000 € - décret du 16 décembre 1999

117² Approbation des statuts de Groupements Forestiers issus d'une indivision – articles R331-5 et R331-6 du code forestier

118² Aide aux investissements forestiers - décret du 16 décembre 1999

- Actes pour la gestion des subventions pour les opérations de production forestière et protection des forêts comprenant :
 - les accusés de réception des dossiers de demandes de subvention d'investissement
 - les décisions en matière de début d'exécution de projet
 - les engagements juridiques (arrêtés ou conventions) des subventions attribuées aux collectivités locales et particuliers pour un montant alloué de moins de 100.000 €
 - la certification des dites subventions

119² Actes de reversement de subvention pour non respect des engagements pour un montant de moins de 20.000 € - décret du 16 décembre 1999

120² Autorisations ou refus d'autorisation de défrichement de bois et forêts appartenant à des particuliers ou à des collectivités ou personnes morales – articles L214-13, L341-1, L341-3, L341-6, L341-7, L341-9, R341-4, R341-5 du code forestier

121² Autorisation de coupes exceptionnelles :

- Décisions prises en application de l'article L124-5 du code forestier relatif aux coupes de bois de plus de 2 ha enlevant plus de la moitié du volume de futaie
- Décisions prises en application de l'article L124-6 du code forestier relatif aux mesures nécessaires au renouvellement des peuplements forestiers
- Décisions prises en application des articles L312-9 et R312-20 du code forestier relatives au régime d'autorisation administrative

Standard : 04 77 48 48 48

Télécopie : 04 77 21 65 83

Site internet : www.loire.gouv.fr

2 rue Charles de Gaulle CS 12241 – 42022 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1

14

122 ² Cantonnements de droits d'usage et rachats de droits d'usage en forêts de l'État ou en forêts de collectivités – article L241-5 du code forestier

123 ² Approbation des règlements d'exploitation dans les forêts de protection - article R141-19 du code forestier

124 ² Rétablissement des lieux en état, après défrichement – article L341-8 du code forestier

125 ² Exécution des travaux de plantation après défrichement aux frais du propriétaire - article L341-10 du code forestier

126 ² Décisions relatives aux contrats de prêt sous forme de travaux du fonds forestier national

127 ² Délivrance de certificats aux bois et forêts pour une réduction de droit de mutation ou d'une exonération partielle d'impôt de solidarité sur la fortune - articles 793 et 885H du code général des impôts

128 ² Application du régime forestier - article L214-3 du code forestier :

- Instruction des demandes d'application du régime forestier ou de distraction du régime forestier
- Actes d'application et de distraction du régime forestier

CHASSE ET FAUNE SAUVAGE

129 ² En application du livre IV, titre II du code de l'environnement intitulé "chasse" (parties législatives et réglementaires) :

- **le chapitre 1 sections 3 et 4 intitulées « commission départementale de la chasse et de la faune sauvage » et « fédération départementale des chasseurs »**
 - la présidence de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage
 - les convocations de la commission départementale de la chasse et de la faune Sauvage et de sa formation spécialisée "dégâts de gibiers"
 - la demande d'information au président de la fédération de la chasse sur les actions conduites par la fédération dans les domaines de sa compétence
- **le chapitre 2 section 2 et 4 intitulées « réserves de chasse et de faune sauvage » et « exploitation de la chasse sur le domaine de l'État » :**
 - la décision d'instituer ou de refuser, de supprimer une réserve de chasse et de faune sauvage et publicité y afférente
 - la fixation des règles régissant le fonctionnement et la gestion à l'intérieur des réserves de chasse
 - l'attribution de la chasse sur le domaine public fluvial par procédure d'adjudication ou de location amiable
 - la constitution de réserves de chasse sur le domaine public fluvial
- **les chapitres 4, 5, 6 et 7 intitulés : « exercice de la chasse », « gestion », « indemnisations des dégâts de gibier », « destruction des animaux d'espèces non domestiques et louteterie » :**
 - l'arrêté annuel de chasse avec ses prescriptions
 - l'arrêté de suspension exceptionnelle de la chasse en cas de calamité ou conditions météorologiques exceptionnelles
 - la fixation d'une période complémentaire de la vénerie sous terre du blaireau
 - l'ouverture de la période de chasse à tir

- les décisions individuelles de plans de chasse et leur notification, les suites à donner aux demandes de révision de ces décisions individuelles
 - la fixation d'un minimum et maximum pour le plan de chasse par unités de gestion
 - la fixation d'un prélèvement maximal autorisé pour des animaux de certaines espèces
 - la fixation du montant d'indemnité sylvicole en cas de dégât de gibier
 - la délégation de la présidence de la commission spécialisée d'indemnisation des dégâts de gibier, ainsi que la fixation de barèmes annuels indemnisation de dégâts de grand gibier aux cultures et récoltes agricoles, ainsi que la fixation de prix particulier hors barèmes, la liste des estimateurs, le traitement de cas litigieux, les dates extrêmes d'enlèvement des récoltes
 - l'attribution de missions de destruction de spécimens d'espèces non domestiques (battues administratives) et de répression du braconnage aux lieutenants de louveterie
 - la détermination des espèces classées susceptibles d'occasionner des dégâts dans le département et la fixation des conditions de la destruction à tir de ces espèces, les conditions d'emploi des chiens, du furet et du grand duc artificiel dans l'arrêté annuel
 - la délivrance des agréments pour les piégeurs d'animaux classés susceptibles d'occasionner des dégâts
 - les ordres de chasses particulières en application de l'article L427-6 du code de l'environnement et de l'arrêté préfectoral encadrant les opérations de destruction administrative des sangliers
 - les autorisations individuelles d'utilisation des oiseaux de chasse au vol pour la destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts les autorisations individuelles de lâcher des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts
- **le chapitre 8 section 4 « constatation des infractions et poursuites » :**
 - la délivrance de l'agrément des gardes chasse particuliers et des agents de développement de la fédération

130 ² Autorisations d'entraînement, de concours et d'épreuves de chiens de chasse - arrêté du 31 janvier 2005

131 ² Autorisation d'utiliser des sources lumineuses pour le comptage du gibier - arrêté du 1^{er} août 1986

132 ² Autorisation d'utilisation du furet pour la chasse du lapin de garenne - arrêté du 1^{er} août 1986

133 ² Délivrance des attestations de conformité de meute - arrêté du 18 mars 1982 modifié

134 ² Suspension ou retrait des attestations en cas de manquement grave aux prescriptions de l'arrêté ou à la réglementation en vigueur en matière de chasse ou de protection de l'environnement - arrêté du 18 mars 1982 modifié, circulaire du 17 août 2006

135 ² Autorisation d'introduction dans le milieu naturel de grand gibier et de lapin de garenne - arrêté du 7 juillet 2006

136 ² Autorisation de prélèvement dans le milieu naturel d'animaux vivants d'espèces dont la chasse est autorisée - arrêté du 7 juillet 2006

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, ESPACES NATURELS

137² Mise en œuvre des actes de la responsabilité du préfet dans le livre I, titre IV, chapitre 1 du code de l'environnement pour ce qui concerne :

- la délivrance de l'agrément des associations de protection de l'environnement".

En application du livre I, titre VII, toutes les mesures de police relatives aux suites des contrôles et aux sanctions, y compris la proposition de transaction pénale et excepté les arrêtés de mise en demeure, et les arrêtés portant sanction

138² En application du livre III, titres IV, V, VI du code de l'environnement intitulés "sites", «paysages», « accès à la nature » (parties législatives et réglementaires) :

- la communication aux maires de proposition d'inscription à l'inventaire des sites et monuments naturels, la notification ou la publicité de l'arrêté d'inscription à l'exception de l'enquête publique prévue à l'article L341-3 du code de l'environnement
- les convocations de la commission départementale de la nature des paysages et des sites
- l'élaboration et l'instruction d'un projet de directive paysagère
- la réglementation du camping et du caravanage dans l'intérêt de la protection de la nature

139² En application du livre IV, titre I du code de l'environnement intitulé "protection de la flore et de la faune" (parties législatives et réglementaires) et les chapitres 1, 2, 4 intitulés « préservation et surveillance du patrimoine biologique », « activités soumises à autorisation », « conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages », pour ce qui concerne :

- l'interdiction pendant une durée déterminée sur une partie du territoire de certaines pratiques susceptibles de remettre en cause la conservation des espèces protégées
- la délivrance de dérogations individuelles aux règles d'interdiction concernant les espèces protégées
- la délivrance d'autorisations individuelles pour la destruction de cormorans
- la délivrance d'autorisations individuelles pour des recherches scientifiques
- la prise d'arrêtés de conservation de biotopes
- l'instruction de la désignation d'un site Natura 2000
- la fixation de la composition des comités de pilotage Natura 2000 de chacun des sites
- la convocation des comités de pilotage Natura 2000 de chacun des sites
- l'approbation du document d'objectif d'un site Natura 2000 et sa mise à disposition du public
- la réception des souscriptions individuelles d'adhésion à la charte Natura 2000 d'un site et le contrôles du respect de ces engagements
- la conclusion de contrats Natura 2000 et les contrôle des engagements souscrits
- la fixation de la liste des catégories soumises à évaluation d'incidence Natura 2000 par site
- décision de soumettre à évaluation d'incidences en application de l'article L414-4 IV du code de l'environnement
- tout acte lié à l'introduction dans le milieu naturel de certaines espèces exotiques envahissantes, le transport, la commercialisation, l'utilisation, la détention de certaines espèces et l'autorisation relative à certaines actions pour des utilisateurs spécifiques en application des articles L411-5 et L411-6 du code de l'environnement
- tout acte lié à la mise en œuvre d'opérations de lutte contre des espèces exotiques envahissantes visant à l'éradication ou au contrôle des populations, en application aux articles L411-8, R411-46 et R411-47 du code de l'environnement

ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2 000

140^e En application du livre IV , Patrimoine naturel / Titre 1er : Protection du patrimoine naturel / Chapitre 4 : Conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage / Section 1 / articles L414-4 IV et IV bis et R414-24 du code de l'environnement pour ce qui concerne :

- la soumission à évaluation des incidences au regard des objectifs de conservation du site Natura 2000, dénommée ci-après " Evaluation des incidences Natura 2000 ", de tout document de planification, programme ou projet ainsi que toute manifestation ou intervention qui ne relève pas d'un régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration au titre d'une législation ou d'une réglementation distincte de Natura 2000
- La prescription d'évaluation des incidences Natura 2000
- l'approbation, l'autorisation ou l'opposition à un document de planification, un programme, un projet, une manifestation ou une intervention, pour l'appréciation de l'absence d'atteinte aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000, des éventuels effets cumulés avec d'autres documents de planification, ou d'autres programmes, projets, manifestations ou interventions, lorsqu'il ne relève pas d'un régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration au titre d'une législation ou d'une réglementation distincte de Natura 2000
- l'instruction, y compris la prolongation de délais, jusqu'à la délivrance de décisions individuelles, dans le cadre des dossiers visés par le chapitre 4 du titre 1er du livre IV du code de l'environnement relatif à l'évaluation d'incidences Natura 2000 :
 - des arrêtés d'autorisation
 - des actes relatifs aux enquêtes publiques
 - des arrêtés de mise en demeure
 - des décisions faisant suite à un recours

AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

141^e Avis à donner sur certains projets avec étude d'impact dans le cadre du 2^e alinéa du III de l'article R122-7 du code de l'environnement

142^e Avis à donner sur certains plans/programmes avec évaluation environnementale dans le cadre du 2^e alinéa du II de l'article R122-21 du code de l'environnement

PRÉVENTION DES NUISANCES SONORES

143^e En application du livre V, titre VII, chapitre 1, section 3 du code de l'environnement intitulé "prévention des nuisances sonores, aménagement et infrastructures de transport terrestres" (partie législative et réglementaire) pour le chapitre 1, section 3 et le chapitre 3 pour ce qui concerne :

- l'instruction du classement des infrastructures de transport en catégories de bruit
- la délivrance de subventions pour travaux d'isolation acoustique des points noirs de bruit des réseaux routiers et ferroviaires nationaux
- la définition des secteurs éligibles à ces subventions, de l'information et de l'assistance des propriétaires concernés
- l'établissement des cartes de bruit et du plan de prévention du bruit dans l'environnement

PROTECTION DU CADRE DE VIE

144^e En application du livre V titre VIII « protection du cadre de vie » et du livre I titre VII du code de l'environnement

- l'application des lois et règlements relatifs à la publicité, aux enseignes et préenseignes quel que soit le dispositif utilisé la prévention des nuisances visuelles et lumineuses

Standard : 04 77 48 48 48

Télécopie : 04 77 21 65 83

Site internet : www.loire.gouv.fr

2 rue Charles de Gaulle CS 12241 – 42022 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1

18

GESTION ET POLICE DE L'EAU, PECHE

145² En application du livre I, titre VII intitulé « dispositions communes relatives aux contrôles et aux sanctions et dans le livre II titre I du code de l'environnement, intitulé « eaux et milieux aquatiques » (parties législatives et réglementaires) :

- Les mesures et sanctions administratives liées aux contrôles y compris la proposition de transaction pénale, les liquidations de sanctions financières, et excepté les arrêtés de mise en demeure et les arrêtés portant sanction
- l'exercice de la mission de guichet unique « police de l'eau », y compris pour les dossiers relevant d'autres services instructeurs
- l'instruction jusqu'à la délivrance de décisions individuelles dans le cadre des dossiers d'installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) visés au chapitre 4, d'usages utilisant l'énergie hydraulique, d'opérations d'intérêt général, à l'exception de :
 - des arrêtés relatifs aux opérations soumises à autorisation
 - des actes relatifs aux enquêtes publiques
 - des arrêtés de mise en demeure
 - des décisions faisant suite à un recours
- les travaux présentant un caractère d'urgence, visés au chapitre 4
- le chapitre 5 intitulé « dispositions propres aux cours d'eau non domaniaux » avec l'autorisation pluriannuelle d'exécuter un plan de gestion pour une opération groupée d'entretien
- l'autorisation de mélanges et de regroupements des boues
- la décision de faire procéder à des contrôles inopinés de boues et de sols
- les adaptations individuelles aux mesures prises par le préfet dans le cadre des articles R211-66 à R211-70 du code de l'environnement

146² l'instruction, y compris la prolongation de délais, jusqu'à la délivrance de décisions individuelles, dans le cadre des dossiers visés par le chapitre unique du titre VIII du livre I du code de l'environnement relatif à l'autorisation environnementale et par l'article L214-3 du code de l'environnement, à l'exception :

- des arrêtés d'autorisation
- des actes relatifs aux enquêtes publiques
- des arrêtés de mise en demeure
- des décisions faisant suite à un recours

147² En application du titre III du livre IV du code de l'environnement intitulé "pêche en eau douce et gestion des ressources piscicoles" (parties législatives et réglementaires) :

- le classement des plans d'eau en pisciculture
- l'inventaire des frayères
- les délivrances d'autorisations exceptionnelles de capture, transport ou vente de poissons à des fins sanitaires, scientifiques et écologiques
- les autorisations d'introduire dans les eaux des espèces indésirables de poissons
- le contrôle de la fédération départementale de pêche, l'organisation des élections du conseil d'administration de celle-ci
- la délivrance et le retrait de l'agrément des associations de pêche et le contrôle de celles-ci
- La délivrance des baux et licences de pêche sur le domaine de l'État
- l'attribution du droit de pêche suite à une opération d'entretien
- l'arrêté annuel fixant les conditions d'exercice de la pêche selon les espèces, selon les temps, heures, tailles, nombre et conditions de captures, précédés et modes de pêche, autorisés ou interdits
- la définition de réserves de pêche
- l'agrément des gardes pêche particuliers
- la proposition et le suivi des transactions pénales

AGRÉMENT DES PERSONNES CHARGÉES DES VIDANGES

148² Agrément des personnes chargées des vidanges en vertu de l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009

Standard : 04 77 48 48 48

Télécopie : 04 77 21 65 83

Site internet : www.loire.gouv.fr

2 rue Charles de Gaulle CS 12241 – 42022 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1

19

PROTECTION DES VEGETAUX

149² Agrément des groupements de défense contre les organismes nuisibles - article L252-2 du code rural et de la pêche maritime

150² Prescription des mesures d'urgence nécessaires à la prévention de la propagation des organismes nuisibles - article L251-8 du code rural et de la pêche maritime tels que traitements, interdiction de pratiques susceptibles de favoriser la dissémination des organismes nuisibles, destruction de végétaux sur lesquels l'existence de l'organisme nuisible a été constaté

PROTECTION SOCIALE AGRICOLE

151² Convocation des membres de la commission consultative départementale chargée d'examiner les demandes d'affiliation en qualité d'entrepreneurs de travaux forestiers

GESTION DES MOYENS GÉNÉRAUX

152² Tous actes concernant la passation et l'exécution des conventions et leurs avenants

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

153² Tous actes de gestion du patrimoine mobilier et immobilier de la DDT appartenant à l'État

154² Demandes d'avis et déclarations d'un traitement automatisé d'information nominatives mis en œuvre au sein de la DDT, adressées à la commission nationale de l'informatique et des libertés - décret n° 91-336 du 4 avril 1991 modifiant le décret n° 78-774 du 17 juillet 1978 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

RÉPARATIONS CIVILES ET TRANSACTION

155² Règlement des indemnités dues pour les accidents survenus à l'occasion ou en dehors du service et dont les conséquences dommageables sont inférieures à 7 622 euros à l'exclusion, toutefois, des dommages corporels

156² Signature pour l'État des protocoles transactionnels inférieurs à 7 622 euros, imputés dans les programmes correspondants en application de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF)

GESTION DE PERSONNEL

157² Octroi des jours de congés et des jours RTT annuels – décret 2000-815 du 25/08/2000

158² Divers

158-1-Délivrance et retrait des autorisations de conduire les véhicules de l'administration

158-2-Établissement et signature des cartes professionnelles et de commissionnement

158-3-convention de surveillance médicale des agents - décret 2011-774 du 28/06/2011 modifiant le décret 82-453 du 28/05/1982

158-4-fixation du règlement intérieur sur l'aménagement local du temps de travail et sur l'organisation

158-5-ordres de mission sur le territoire français métropolitain

VALORISATION DE DONNEES

159² Conventions pour la réutilisation de données publiques

Article 2 : Sont exclues de la délégation :

- les circulaires aux maires sauf celles concernant la diffusion en mairie des arrêtés préfectoraux annuels d'ouverture de la pêche et de la chasse,
- toutes correspondances adressées aux cabinets ministériels ainsi que celles adressées aux administrations centrales et qui sont relatives aux programmes d'équipement et à leur financement,
- toutes correspondances adressées aux préfets de région,
- toutes correspondances adressées aux présidents des assemblées régionales et départementales, ainsi que les réponses aux interventions des parlementaires et des conseillers régionaux et départementaux lorsqu'elles portent sur des compétences relevant de l'État.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Élise REGNIER, Mme. Cécile BRENNE, directrice départementale des territoires adjointe, M. Michel POIRET, chef de service de la mission territoriale, reçoivent délégation de signature dans les conditions fixées aux articles 1 et 2 du présent arrêté.

Un arrêté complémentaire précise les subdélégations accordées par Élise REGNIER, directrice départementale des territoires de la Loire à ses collaborateurs, dans le respect des articles n° 1 et n° 2.

Article 4 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 2022-184 du 19 juin 2023 portant délégation de signature à Mme Élise REGNIER, directrice départementale des territoires de la Loire.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Saint-Étienne, le 1^{er} août 2023

Le préfet

Signé

Alexandre ROCHATTE

42_DDT_Direction Départementale des
Territoires de la Loire

42-2023-08-01-00004

Arrêté n° DT-23-0604 portant autorisation
d opérations administratives de destruction
d animaux de l espèce sanglier (*Sus scrofa*) sur
la commune de Villerest



Arrêté n° DT-23-0604

Portant autorisation d'opérations administratives de destruction d'animaux de l'espèce sanglier (*Sus scrofa*) sur la commune de Villerest

Le préfet de la Loire

Vu le livre IV titre II du Code de l'Environnement et notamment l'article L 427.6.

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements.

Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant Monsieur Alexandre ROCHATTE, préfet de la Loire.

Vu le décret du 22 février 2022 nommant Monsieur Dominique SCHUFFENECKER, secrétaire général de la préfecture de la Loire

Vu l'arrêté préfectoral n°19-0704 du 10 décembre 2019 modifié portant nomination des lieutenants de louveterie.

Vu l'arrêté préfectoral n°DT-23-0419 du 25 mai 2023 portant ouverture anticipée de la chasse au chevreuil, daim et sanglier pour la campagne 2023-2024.

Vu l'arrêté préfectoral n° DT-23-0543 du 05 juillet 2023 fixant la liste complémentaire, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts pour la campagne 2023-2024 dans le département de la Loire.

Vu l'arrêté préfectoral n° DT-23-0542 du 05 juillet 2023 fixant les dates et modalités de chasse pour la campagne 2023-2024.

Vu les signalements des 8 juin et 12 et 13 juillet 2023, du Golf Club, domaine de Champlong faisant état de la présence et de dégâts récurrents de sangliers sur le périmètre de l'établissement situé sur la commune de la Villerest.

Vu le constat du lieutenant de louveterie en date 20 juin 2023 des dégâts sur les parcours du golf du Domaine de Champlong, commune de Villerest.

Vu l'avis favorable de la directrice départementale des territoires.

Vu l'avis favorable de M. le président de la fédération départementale des chasseurs en date du 25 juillet 2023.

Considérant le classement du sanglier comme espèce susceptible d'occasionner des dégâts.

Considérant les risques pour la sécurité du public présent sur le Golf club, domaine de Champlong et l'exploitation de manière quasi continue de cet établissement commercial.

Considérant que les dégradations occasionnées par les sangliers nécessitent des remises en état régulières des « parcours » et portent préjudices à la propriété du Golf Club, domaine de Champlong, commune de Villerest.

Considérant que la présence et les dégâts occasionnés par les sangliers sur le périmètre du golf du domaine de Champlong obèrent l'activité économique de cet établissement.

Considérant la nécessité de prévenir les dommages importants portés à l'activité du Golf Club, domaine de Champlong en régulant par des opérations administratives de destruction les sangliers présents sur le périmètre de cet établissement.

Considérant que dans l'exercice de leurs fonctions, les dispositions de l'arrêté du 1^{er} août 1986 modifié, relatif à divers procédés de chasse, de destruction des animaux nuisibles et à la reprise du gibier vivant dans un but de repeuplement, ne s'appliquent pas aux lieutenants de louveterie (art. 12).

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Loire ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Des opérations administratives dites de chasse particulière visant la destruction de sangliers par tir de jour, de nuit et utilisation de cages pièges des animaux de l'espèce sanglier sont prescrites aux conditions définies aux articles suivants.

Article 2 : Les opérations de destruction auront lieu à compter de la signature du présent arrêté pour une durée de « **un mois** » dans un périmètre autour du Golf Club constitué par les parcelles figurant au cadastre de la commune de Villerest sous les sections B, CK et CL.

Les opérations de destruction pourront se dérouler en tout lieu (réserve de chasse et de faune sauvage comprise) et en tout temps sous forme de tirs de jour ou de nuit avec utilisation d'un véhicule si nécessaire, d'armes à feu et de projecteurs, selon l'expertise du louvetier responsable des opérations, qui jugera de la méthode la plus appropriée. Ils pourront utiliser toute arme de chasse et toute munition à leur convenance à l'exception des munitions blindées.

Les lieutenants de louveterie en charge des opérations sont autorisés à localiser, si nécessaire, les sangliers à l'aide de chiens de pied autant de fois qu'ils le jugeront utile, et pourront s'adjoindre les personnes de leurs choix et leurs chiens pour les accompagner. Ils peuvent s'adjoindre également l'appui d'autres lieutenants de louveterie.

L'utilisation du téléphone portable, du talkie-walkie, de systèmes GPS de suivi des chiens et de tout autre moyen de communication est autorisée.

Lors de ces interventions, seuls les lieutenants de louveterie sont habilités à tirer. Le lieutenant de louveterie en charge de l'intervention prend toutes les mesures de sécurité nécessaires à la sécurité de l'intervention.

Les lieutenants de louveterie en charge des opérations sont également autorisés à utiliser tout équipement spécifique facilitant l'exécution de la mission et notamment :

- des pièges photographiques ;
- des sources lumineuses ;
- des cages pièges et par extension tout autres pièges ayant pour objet de capturer l'animal par contention dans un espace clos sans le maintenir directement par une partie de son corps (piège de catégorie 1).

Pour les cages pièges, les lieutenants de louveterie sont autorisés à utiliser des appâts non carnés et tout autre principe actif ne portant pas atteinte au milieu naturel. Les animaux capturés par cage-piège sont abattus par les lieutenants de louveterie. Les opérations de capture par un dispositif de cage-piège peuvent se dérouler pendant toute la durée de validité du présent arrêté.

Article 3 : Les lieutenants de louveterie en charge des opérations sur la commune visée par le présent arrêté, sont chargés de prendre toutes mesures utiles pour assurer l'exécution de ces chasses particulières dans le respect des lois et règlements sur la police de la chasse et avec l'objectif d'empêcher les accidents et sauvegarder les droits des tiers.

Avant les opérations de terrain, les lieutenants de louveteries sont tenus de prévenir le service départemental de l'Office français de la biodiversité (OFB) et le commandant de gendarmerie ou de police en charge de la zone d'intervention.

Préalablement à la mise en place de cage-piège, les lieutenants de louveteries préciseront le(s) lieu(x) d'implantation de ces dispositifs, leur description et la nature des principes actifs utilisés pour l'appâtage auprès de Madame la directrice départementale des territoires de la Loire et le service départemental de l'OFB.

Les lieutenants de louveterie en charge des opérations dresseront librement la liste des participants de leur choix nécessaires à la sécurité et à l'efficacité de la mission.

Les lieutenants de louveterie signaleront tout comportement portant entrave à leur action auprès de l'astreinte du service de sécurité territorialement compétent. Ces derniers diligenteront alors les moyens permettant de sécuriser la mission.

À l'issue de l'opération, le lieutenant de louveterie responsable et les forces de sécurité mobilisées conviendront de la suite à donner en fonction de la gravité des faits relevés.

Article 4 : Les animaux abattus seront remis aux participants des opérations, titulaires du permis de chasser, aux chasseurs locaux et/ou aux personnes qui subissent des dégâts.

À défaut, les animaux seront remis avec copie de la présente autorisation et contre récépissé à un établissement d'équarrissage. Les bons d'équarrissage devront être annexés au compte rendu envoyé à la direction départementale des territoires.

Le(s) bénéficiaire(s) de la venaison doivent s'assurer du contrôle sanitaire du gibier et de la bonne élimination des déchets animaliers conformément à la réglementation.

Le transport des sangliers morts régulièrement détruits dans le cadre de ces missions administratives est autorisé.

Article 5 : Les chasseurs participants aux missions administratives devront être porteurs du permis de chasser et de l'assurance validée pour la campagne de chasse en cours. Les personnes mineures, non titulaires du permis de chasser, ne pourront en aucun cas, à quel titre que ce soit, participer ou accompagner lors des opérations de destruction.

Article 6 : Les lieutenants de louveterie seront tenus de prévenir 24 heures avant chaque opération de destruction la directrice départementale des territoires de la Loire, le chef du service départemental de la Loire de l'office français de la biodiversité (Tél. 04.77.97.06.50, mail : sd42@ofb.gouv.fr), la brigade de gendarmerie ou de police du secteur concerné et le maire de la commune concernée.

Article 7 : Un compte rendu de chaque battue sera adressé à Madame la directrice départementale des territoires de la Loire dans un délai de 48 h après chaque opération.

Concernant les captures par cage-piège, le rapport précise le lieu d'emplacement du dispositif de capture, la date de mise en place, la date d'enlèvement du dispositif, la nature des appâts éventuellement utilisés et le nombre d'animaux capturés et abattus ainsi que le sexe de ces derniers et leur destination.

Article 8 : Un recours contentieux peut être déposé au tribunal administratif compétent de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par voie électronique depuis l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr

Article 9 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire, la directrice départementale des territoires de la Loire, les lieutenants de l'ovierie, le service départemental de la Loire de l'office français de la biodiversité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté publié au recueil des actes administratifs et dont une ampliation sera adressée à M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Loire et aux maires des communes concernées.

Saint-Étienne, le 01 août 2023

Le préfet,

Signé,

Alexandre ROCHATTE

42_DDT_Direction Départementale des
Territoires de la Loire

42-2023-08-01-00005

Arrêté n° DT-23-0606 autorisant la destruction
administrative de sangliers sur la commune de
Belleruche



**PRÉFET
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

**Arrêté n° DT-23-0606
Autorisant la destruction administrative de sangliers
sur la commune de Belleruche**

Le préfet de la Loire

Vu le livre IV titre II du Code de l'Environnement et notamment l'article L 427.6.

Vu l'arrêté ministériel du 12 juillet 2016 fixant la liste des espèces d'animaux classés nuisibles.

Vu le décret 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements.

Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant Monsieur Alexandre ROCHATTE, préfet de la Loire.

Vu le décret du 22 février 2022 nommant Monsieur Dominique SCHUFFENECKER, secrétaire général de la préfecture de la Loire

Vu l'arrêté préfectoral n°DT-23-0563 du 24 juillet 2023 suspendant l'exercice de la chasse sur la commune de Belleruche pour la saison cynégétique 2023-2024.

Vu l'arrêté préfectoral n°DT-23-0543 du 05 juillet 2023 fixant la liste complémentaire, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts pour la campagne 2023-2024 dans le département de la Loire.

Vu l'arrêté n° DT-23-0542 du 05 juillet 2023 fixant les dates et modalités de chasse pour la campagne 2023-2024.

Vu l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2019 portant nomination des lieutenants de louveterie.

Vu les requêtes d'agriculteurs de la commune de Belleruche, faisant état de dégâts récurrents sur des cultures.

Vu l'avis favorable de Mme la directrice départementale des territoires.

Vu l'avis favorable de M. le président de la fédération départementale des chasseurs du 26 juillet 2023.

Considérant que l'absence de chasse sur la commune de Belleruche a permis au gibier de proliférer, ce qui a engendré des dégâts, et qu'il est donc nécessaire de réduire les populations de sangliers présentes sur le secteur afin de garantir un équilibre agro-sylvo-cynégétique et de réduire les dégâts.

Considérant que dans l'exercice de leurs fonctions, les dispositions de l'arrêté du 1^{er} août 1986 modifié, relatif à divers procédés de chasse, de destruction des animaux nuisibles et à la reprise du gibier vivant dans un but de repeuplement, ne s'appliquent pas aux lieutenants de louveterie (art. 12).

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire ;

ARRETE

Article 1^{er} : Des battues administratives visant la destruction de sangliers sont prescrites aux conditions définies aux articles suivants.

Article 2 : Ces battues auront lieu à compter de la signature du présent arrêté jusqu'au 30 juin 2024, sur le territoire de la commune de Belleroche.

Elles pourront se dérouler en tout lieu (réserve de chasse et de faune sauvage comprise) et en tout temps sous forme de battues classiques et/ou de tirs de nuit avec utilisation d'un véhicule si nécessaire, d'armes à feu et de projecteurs, selon l'expertise du louveter responsable des opérations, qui jugera de la méthode la plus appropriée. Il pourra utiliser toute arme de chasse et toute munition à sa convenance.

Le lieutenant de louveterie pourra récupérer les chiens et/ou achever un animal aux abois sur les communes voisines, le cas échéant.

Le lieutenant de louveterie en charge des opérations est autorisé à localiser, si nécessaire, les sangliers à l'aide de chiens de pied autant de fois qu'il le jugera utile, et pourra s'adjoindre les personnes de son choix et leurs chiens pour l'accompagner. Il peut s'adjoindre également d'autres lieutenants de louveterie.

L'utilisation du téléphone portable, du talkie-walkie, de systèmes GPS de suivi des chiens et de tout autre moyen de communication sont autorisés.

Article 3 : Le lieutenant de louveterie, responsable des opérations, est chargé de prendre toutes mesures utiles pour assurer l'exécution de ces battues dans le respect des lois et règlements sur la police de la chasse, avec l'objectif d'empêcher les accidents et sauvegarder les droits des tiers. Le lieutenant de louveterie et/ou son auxiliaire sont autorisés à effectuer la recherche du gibier avec chiens afin de repérer la présence ou non des animaux.

Il mobilisera pour ces battues la compagnie de louvetiers du département, et pourra s'adjoindre la participation de chasseurs extérieurs à la commune de Belleroche.

Le lieutenant de louveterie signalera tout comportement portant entrave à son action auprès de l'astreinte du service de sécurité territorialement compétent. Ce dernier diligentera alors les moyens permettant de sécuriser la mission.

À l'issue de l'opération, le lieutenant de louveterie responsable et les forces de sécurité mobilisées conviendront de la suite à donner en fonction de la gravité des faits relevés.

Article 4 : Les animaux abattus pourront être remis aux participants des opérations, titulaires du permis de chasser. À défaut, ils seront remis avec copie de la présente autorisation et contre récépissé à un établissement d'équarrissage. Les bons d'équarrissage devront être annexés au compte rendu envoyé à la direction départementale des territoires.

Article 5 : Les chasseurs devront être porteurs du permis de chasser et de l'assurance validés pour la campagne de chasse en cours. Les personnes mineures, non titulaires du permis de chasser, ne pourront en aucun cas, à quelque titre que ce soit, participer ou accompagner lors des opérations de destruction.

Article 6 : Le lieutenant de louveterie sera tenu de prévenir par mail 24 heures avant le début de l'opération le service départemental de la Loire de l'Office Français de la Biodiversité (sd42@ofb.gouv.fr) ainsi que M. le maire de Belleroche et M. le commandant de gendarmerie du secteur, en précisant le mode d'intervention (battue/tir de nuit).

Ce délai d'information de 24 heures peut être réduit sans pouvoir être inférieur à 2 heures lorsque la situation identifiée nécessite la mise en œuvre d'une réponse aussi rapide que possible. Dans ce cas, un rapport écrit du lieutenant de louveterie est transmis à Madame la directrice départementale des territoires chargée de la chasse.

Ce rapport précise les raisons motivant la rapidité de l'intervention : présence effective de sangliers occasionnant des dégâts aux cultures, problème de sécurité publique, sangliers présentant un comportement anormal ou des caractéristiques physiques d'une pollution génétique.

Article 7 : Un compte rendu de chaque battue sera adressé à Mme la directrice départementale des territoires de la Loire dans un délai de 48 h après chaque opération.

Article 8 : Un recours contentieux peut être déposé au tribunal administratif compétent de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par voie électronique depuis l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr

Article 9 : M. le secrétaire général de la préfecture de la Loire, Mme la directrice départementale des territoires, M. le responsable du service départemental de l'office français de la biodiversité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera remise à M. le commandant du groupement de gendarmerie de la Loire, M. le président de la fédération des chasseurs de la Loire, et M. le maire de Belleruche qui sera chargé de l'affichage en mairie. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Saint-Étienne, le 01 août 2023

Le préfet,

Signé,

Alexandre ROCHATTE

42_DDT_Direction Départementale des
Territoires de la Loire

42-2023-08-02-00001

DDT arrêté 2023-0612 portant subdélégation de
signature pour les compétences générales et
techniques



**Arrêté n° DT-2023-0612
Portant subdélégation de signature
pour les compétences générales et techniques**

La directrice départementale des territoires de la Loire

Vu le règlement (CE), n° 73/2009 du Conseil Européen du 19 janvier 2009 établissant des règles communes pour les régimes de soutien direct en faveur des agriculteurs dans le cadre de la politique agricole commune et établissant certains régimes de soutien en faveur des agriculteurs ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le code des transports ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code forestier ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, en particulier son article 12 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 modifiée pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 modifiée relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

Vu la loi d'orientation agricole n° 2006-11 du 5 janvier 2006 modifiée ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 22 février 2022, nommant M. Dominique SCHUFFENECKER, secrétaire général de la préfecture de la Loire ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant M. Alexandre ROCHATTE, préfet de la Loire ;

Vu l'arrêté n° 88-2153 du 8 juin 1988 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels relevant du ministre de l'équipement et du logement ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2010 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'écologie, du développement durable, du transport et des logements ;

Vu l'arrêté du premier ministre en date du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté n°DT-22-0733 du 21 décembre 2022 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Loire ,

Vu l'arrêté du Premier ministre du 27 juin 2019 nommant Madame Élise REGNIER directrice départementale des territoires de la Loire à compter du 8 juillet 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-223 du 1^{er} août 2023 portant délégation de signature à Mme Élise REGNIER, directrice départementale de la direction départementale des territoires de la Loire ;

Vu l'annexe jointe à cet arrêté,

Sur proposition de Mme la directrice départementale des territoires de la Loire

A R R E T E

Article 1 : Subdélégation est donnée à Mme Cécile BRENNE, directrice départementale des territoires adjointe et à M. Michel POIRET, chef de la mission territoriale.

Article 2 : subdélégation est donnée aux personnes listées dans le tableau figurant en annexe au présent arrêté dans le cadre de leurs attributions respectives.

Sont exclus de cette subdélégation :

- les avis sur les déclarations d'utilité publique (DUP),
- les avis sur saisine de l'autorité environnementale,
- les avis sur les plans.

Article 3 : Tout agent effectuant un intérim, suite à une décision signée de Mme Élise REGNIER, directrice départementale des territoires de la Loire, dispose de l'ensemble des délégations du titulaire.

Article 4 : Le présent arrêté abroge et remplace le précédent arrêté n° **DT-2023-0570** du 13 juillet 2023.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale des territoires de la Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Saint-Étienne, le 2 août 2023

La directrice départementale des territoires
de la Loire

Signé

Élise REGNIER

Un recours contentieux peut être déposé au tribunal administratif compétent de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire.

Domaines	Service	Prénom NOM, fonction
URBANISME 1^{er} Élaboration des schémas de cohérence territoriale (SCOT), des plans locaux d'urbanisme (PLU) et cartes communales (C.C.) – Consultation des services de l'État et des organismes intéressés, afin de connaître les servitudes, projets d'intérêt général et toute information utile sur le territoire concerné par le SCOT, le PLU - article R121-2 du code de l'urbanisme ou la carte communale pour élaborer le porter à connaissance et la note d'enjeux – Consultation des services de l'État et organismes intéressés dans le cadre de la préparation de l'avis de l'État sur les projets arrêtés de SCOT ou de PLU - articles L122-8 et L123-9 du code de l'urbanisme	SAP SEADER	Stéphane ROUX, chef SAP Fabrice BRIET, adjoint SAP En ce qui concerne les PLU et les CC : Antoine COSSAIS, Flora DARMEDRU, Frédéric MUSSET, Christine VALOUR, Corinne WRIGHT, chargés de mission planification
2^{ème} Zones d'aménagement différencié (ZAD) et droit de préemption urbain (D.P.U.) 2-1- Notification aux propriétaires ayant souscrit une déclaration d'intention d'aliéner ou une demande d'acquisition du bien par le titulaire du droit de préemption, de la décision de renonciation par l'État à l'exercice du droit de préemption - articles L212-2-1, L213-3 du code de l'urbanisme 2-2- Droit de préemption délégué (D.P.U ou droit de préemption dans les ZAD : signature des lettres aux titulaires du droit de préemption) - article L213-3 du code de l'urbanisme 2-3- Tout acte afférent aux décisions concernant l'exercice du droit de préemption urbain sur les terrains bâtis ou non bâtis affectés au logement des communes carencées, en application de l'article L 302-9-1 du code de la construction et de l'habitation, pendant la durée d'application de l'arrêté de carence (L210-1 du code de l'urbanisme).	SAP SH	Stéphane ROUX, chef SAP Fabrice BRIET, adjoint SAP Antoine COSSAIS, Flora DARMEDRU, Frédéric MUSSET, Christine VALOUR, Corinne WRIGHT, chargés de mission planification Pour le point 2-3 : Francisco RUDA, chef SH Jean-Marc BEYLOT, adjoint SH
3^{ème} Zone d'aménagement concerté (ZAC) 3-1- Consultations nécessaires dans le cadre de l'instruction des dossiers de ZAC lorsque le Préfet a l'initiative de la création de la ZAC -articles R311-4 et R311-8 du code de l'urbanisme 3-2- Consultation de la direction départementale en charge de la jeunesse et des sports sur le programme des équipements sportifs de la zone - article R318-14 du code de l'urbanisme 3-3- Délivrance des certificats précisant si un terrain est compris ou non à l'intérieur du périmètre d'une ZAC ou d'une ZAD	SAP	Stéphane ROUX, chef SAP Fabrice BRIET, adjoint SAP Antoine COSSAIS, Flora DARMEDRU, Frédéric MUSSET, Christine VALOUR, Corinne WRIGHT, chargés de mission planification
4^{ème} URBANISATION LIMITEE – Accusé réception des demandes de dérogations – Saisine de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) pour avis – Saisine de l'établissement public porteur du schéma de cohérence territoriale (SCOT) pour avis – Notification de la décision	SAP	Stéphane ROUX, chef SAP Fabrice BRIET, adjoint SAP à l'exclusion de l'alinéa 4
5^{ème} Zone agricole protégée (ZAP) Consultation des services de l'État et organismes intéressés dans le cadre de l'instruction du projet ZAP	SAP	Stéphane ROUX, chef SAP Fabrice BRIET, adjoint SAP Antoine COSSAIS, Flora DARMEDRU, Frédéric MUSSET, Christine VALOUR, Corinne WRIGHT, chargés de mission planification
6^{ème} Unités Touristiques Nouvelles (UTN locales) – accusé de réception des demandes et notification de la date de la CDNPS (art.R122-15 CU) – saisine de la CDNPS pour avis et transmission de la demande du dossier à ses membres (art.R122-15 CU) – consultation des services de l'Etat et organismes intéressés dans le cadre de l'instruction de l'autorisation UTN (locale) – notification de la décision (art.R122-17 CU) – actes relatifs aux mesures de publicité liées à l'instruction de la demande (art.L123-9 CE et art.R122-17 CU)	SAP	Stéphane ROUX, chef SAP Fabrice BRIET, adjoint SAP Antoine COSSAIS, Flora DARMEDRU, Frédéric MUSSET, Christine VALOUR, Corinne WRIGHT, chargés de mission planification
RISQUES 7^{ème} Prévention des risques 7-1- Élaboration des plans de prévention des risques (PPR) 7-2- Consultation des acteurs, concertation avec la population et association des collectivités territoriales - article L562-3 du code de l'environnement	SAP	Stéphane ROUX, chef SAP Fabrice BRIET, adjoint SAP Yannick DOUCE, chef mission Risques Christophe TRES CARTES, adjoint mission Risques

Domaines	Service	Prénom NOM, fonction
<p>APPLICATION DU DROIT DES SOLS</p> <p>8^e Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le préfet ou par le maire au nom de L'État</p> <p>8-1-Certificats d'urbanisme</p> <p>8-1-1-Délivrance des certificats d'urbanisme relevant de la compétence du Préfet - article R 410-11 du code de l'urbanisme à l'exception du cas où il y a désaccord entre le maire et le service de l'État chargé de l'instruction - article R 422-2 §e du code de l'urbanisme</p> <p>8-1-2-Lettres de consultation des gestionnaires de réseaux et de voirie</p> <p>8-2-Permis de construire, d'aménager, de démolir et déclarations préalables</p> <p>8-2-1-Instruction</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lettres de consultation - Lettre de majoration de délais d'instruction - article R423-42 du code de l'urbanisme - Demande de pièces complémentaires - article R423-38 du code de l'urbanisme <p>8-2-2-Décisions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délivrance du certificat en cas d'autorisation tacite -article R424-13 du code de l'urbanisme - Dérogations aux règles du règlement national d'urbanisme – article R 111-19 du code de l'urbanisme - Décision sur permis ou déclaration préalable relevant de la compétence du Préfet - article R422-2 du code de l'urbanisme à l'exception des cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> * en cas de désaccord entre le maire et le service de l'État chargé de l'instruction article R422-2 §e du code de l'urbanisme <p>8-2-3-post autorisations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décision de contestation de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) - article R462-6 du code de l'urbanisme - Mise en demeure de déposer un dossier modificatif ou de mettre les travaux en conformité avec l'autorisation accordée - article R462-9 du code de l'urbanisme - Attestation certifiant que la conformité n'a pas été contestée - article R 462-1 du code de l'urbanisme) 	SAP	Stéphane ROUX, chef SAP Fabrice BRIET, adjoint SAP Jean-Philippe MONTMAIN, chef cellule application du droit des sols
<p>9^e Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire au nom de la commune ou par le président de l' Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) au nom de l'EPCI</p> <p>9-1-Avis conforme du préfet – articles L 422-5 et L 422-6 du code de l'urbanisme) sur les demandes situées dans :</p> <p>9-1-1-les parties des communes non couvertes par une carte communale, un plan local d'urbanisme ou un autre document en tenant lieu</p> <p>9-1-2-les périmètres de mesures de sauvegarde prévus par l'article L 424-1 du code de l'urbanisme institués à l'initiative d'une personne autre que la commune, (en particulier dans les fuseaux de 300m en DUP)</p> <p>9-1-3-dans les communes dont le document d'urbanisme a été abrogé ou annulé par voie juridictionnelle - article L 422-6 du code de l'urbanisme</p> <p>9-1-4-dans les communes dont les POS non transformés en PLU au 31 décembre 2015 deviennent caducs sans remise en vigueur du document antérieur et avec application du règlement national d'urbanisme (RNU) à compter du 1 er janvier 2016 - article L. 174-1 du code de l'urbanisme sur les :</p> <ul style="list-style-type: none"> - certificats d'urbanisme - déclarations préalables - permis de construire - permis d'aménager - permis de démolir 	SAP	Stéphane ROUX, chef SAP Fabrice BRIET, adjoint SAP Jean-Philippe MONTMAIN, chef cellule application du droit des sols

Domaines	Service	Prénom NOM, fonction
<p>10² Avis simples de l'État sur les demandes d'autorisations d'urbanisme délivrées par les maires au nom de la commune ou par le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) au nom de l'EPCI</p> <p>10-1- des risques</p>	SAP	Stéphane ROUX, chef SAP Fabrice BRIET, adjoint SAP Yannick DOUCE, chef mission Risques Christophe TRESCARTES, adjoint mission Risques
<p>10-2- de l'environnement</p>	SAP SEE	Stéphane ROUX, chef SAP Fabrice BRIET, adjoint SAP Claire-Lise OUDIN, cheffe SEE Gautier LLEXA, adjoint SEE Claude GARCIA, chef mission transition énergétique et appui juridique et administratif
<p>10-3- de l'assainissement et de l'eau potable</p>	SAP SEE	Stéphane ROUX, chef SAP Fabrice BRIET, adjoint SAP Claire-Lise OUDIN, cheffe SEE Gautier LLEXA, adjoint SEE Claude GARCIA, chef mission transition énergétique et appui juridique et administratif
<p>10-4- des constructions en zones naturelles ou agricoles</p>	SAP SEE SEADER	Stéphane ROUX, chef SAP Fabrice BRIET, adjoint SAP Claire-Lise OUDIN, cheffe SEE Gautier LLEXA, adjoint SEE Claude GARCIA, chef mission transition énergétique et appui juridique et administratif Tristan ROSE, chef SEADER Franck PELLISSIER, adjoint SEADER
<p>POURSUITE DES INFRACTIONS</p> <p>11² Présentation d'observations écrites et orales devant les juridictions pénales chargées de statuer en matière d'infractions au Code de l'urbanisme - articles L. 480-5 et R. 480-4 du code de l'urbanisme</p> <p>12² Invitation adressée au maire de liquider le produit de l'astreinte, de dresser l'état nécessaire au recouvrement de celle-ci, de le faire parvenir au Préfet dans le mois qui suit cette invitation et l'informant que, dans le cas de défaillance, la créance serait liquidée, l'état établi et recouvré au profit de l'État - article L. 480-8 du code de l'urbanisme</p>	SAP Direction MT	Stéphane ROUX, chef SAP Fabrice BRIET, adjoint SAP Jean-Philippe MONTMAIN, chef cellule application du droit des sols Sandrine MIGUEL-PECH, cheffe cabinet Michel POIRET, chef MT Benoit REGNIER-VIGOUROUX, chef pôle nord et son adjointe Emilie GONIN Cécile SIEGWART, chef pôle sud, Nathalie MEFTAH, référente Forez

Domaines	Service	Prénom NOM, fonction
<p>LE LOGEMENT SOCIAL</p> <p>15² Décisions d'octroi de subvention et de prêts pour la construction, l'acquisition et l'amélioration de logements locatifs aidés - articles R 331-1 à R331-10, R 331-12 à R331-21, R331-24 et R331-25 du code de la construction et de l'habitation</p> <p>16² Conventions, réservations d'agrément et décisions d'agrément concernant le prêt social location-accession (P.S.L.A), articles R. 331-76-1 à R. 331-76-5-4 du code de la construction et de l'habitation</p> <p>17² Dérogation à l'âge de l'immeuble pour les opérations d'acquisition - amélioration financées par un prêt locatif aidé - arrêté du 24 juillet 1997 article 9</p> <p>18² Prorogation du délai d'achèvement des travaux pour les opérations ayant fait l'objet d'une décision favorable d'octroi de subventions et de prêts - article R 331-7 du code de la construction et de l'habitation</p> <p>19² Dérogation pour commencer les travaux de construction ou d'acquisition amélioration des logements avant obtention d'une décision favorable d'octroi de subventions et de prêts - article R. 331-5b du code de la construction et de l'habitation</p> <p>20² Dérogation au taux de subvention des opérations financées par un prêt locatif à usage social et par un prêt locatif aidé d'intégration - article R. 331-15 du code de la construction et de l'habitation</p> <p>21² Dérogation pour commencer les travaux de réhabilitation (prime à l'amélioration des logements à usage locatif et occupation sociale : PALULOS) avant décision favorable de subvention - article R 323-8 du code de la construction et de l'habitation</p> <p>22² Décisions d'octroi de subvention pour l'amélioration des logements locatifs sociaux mentionnés aux articles R. 323-1 à R. 323-12 du Code de la construction et de l'habitation - décret n° 97-1262 du 29 décembre 1997</p> <p>23² Dérogation pour déplafonnement de la dépense subventionnable dans les opérations financées par la PALULOS - article R. 323-6 du code de la construction et de l'habitation</p> <p>24² Dérogation au taux de subvention des opérations financées par la PALULOS - article R 323-7 du code de la construction et de l'habitation</p> <p>25² Prorogation du délai d'achèvement des travaux dans les opérations financées par la PALULOS - article R 323-8 du code de la construction et de l'habitation</p> <p>26² Dérogation pour commencer les travaux avant notification de la décision de subvention pour les opérations de construction ou d'acquisition amélioration de logements locatifs sociaux - article R. 331 -5b du code de la construction et de l'habitation, décret n° 2000-104 du 8 février 2000 – article 5 JORF 9 février 2000</p> <p>27² Autorisation de vente, de transformation d'usage et de démolitions des logements des organismes H.L.M et des sociétés d'économie mixte - articles L. 443-7 et suivants du code de la construction et de l'habitation</p> <p>28² Demande des deuxièmes délibérations relatives aux loyers et suppléments de loyer de solidarité aux organismes H.L.M prévues à l'article L.442-1-2 du code de la construction et de l'habitation</p>	SH	Francisco RUDA, chef SH Jean-Marc BEYLOT, adjoint SH Hamide ZOUAOUI, chef cellule technique et financement de l'habitat public et son adjoint Édouard CHOJNACKI
<p>LE LOGEMENT PRIVE</p> <p>29² Autorisations de démolir ou d'effectuer des travaux - articles 11, 12 et 14 de la loi n° 48-1360 du 1^{er} septembre 1948 modifiée</p> <p>30² Autorisation de transformation et changement d'affectation de locaux - article L. 631-7 du code de la construction et de l'habitation</p> <p>31² Décision d'octroi de crédits pour la lutte contre l'habitat indigne et notamment dans le cadre des travaux d'office au titre du code de la santé publique et du code de la construction et de l'habitat</p>	SH	Francisco RUDA, chef SH Jean-Marc BEYLOT, adjoint SH Ludovic GONZALEZ, chef cellule amélioration de l'habitat privé et lutte contre l'habitat indigne et ses adjointes Pascale BERNARD et Chantal BERGER
<p>CONVENTIONNEMENT</p> <p>32² Approbation des conventions relatives à l'A.P.L entre État et les bailleurs publics ou privés telle que prévues aux articles L. 353-1 à L. 353-20 du code de la construction et de l'habitation</p>	SH	Francisco RUDA, chef SH Jean-Marc BEYLOT, adjoint SH Hamide ZOUAOUI, chef cellule technique et financement de l'habitat public et son adjoint Édouard CHOJNACKI

Domaines	Service	Prénom NOM, fonction
<p>GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL</p> <p>33² Autorisations d'occupation temporaire et actes d'administration touchant au domaine public fluvial, en dehors du domaine confié à Voies Navigables de France – notamment articles L2122-1 à 4 du code général de la propriété des personnes publiques et code du domaine de l'État</p> <p>34² Remise à l'administration des domaines des terrains devenus inutiles au service sous réserve d'obtenir dans chaque cas particulier, l'accord du ministère concerné</p>	<p>SAP</p> <p>SEE</p>	<p>Stéphane ROUX, chef SAP Fabrice BRIET, adjoint SAP Yannick DOUCE, chef mission Risques Christophe TRECARTES, adjoint mission Risques</p> <p>Claire-Lise OUDIN, cheffe SEE Gautier LLEXA, adjoint SEE Pour point 33 : Fabrice RIVAT, chef cellule chasse, pêche, domaine public fluvial et navigation</p>
<p>POLICE DE LA NAVIGATION INTERIEURE</p> <p>35² Mesures relevant selon le décret 2012-1556 du 28/12/2012 : – des règlements particuliers de police – des autorisations de manifestations ou de transport – des plans de signalisation</p>	<p>SEE</p>	<p>Claire-Lise OUDIN, cheffe SEE Gautier LLEXA, adjoint SEE</p>
<p>CIRCULATION ROUTIERE</p> <p>36² Avis et arrêtés d'interdiction et réglementation de la circulation à titre temporaire - articles R. 411-8 et R. 411-21-1 du code de la route), soit à l'occasion : – d'épreuves sportives ou de manifestations - articles L. 411-1 et R. 411-1 du code de la route – de phénomènes naturels ou accidentels affectant l'exploitation de la route – de travaux routiers</p> <p>37² Arrêtés et avis du Préfet au Président du conseil départemental, au Président de Saint-Etienne Métropole ou aux maires sur leurs propositions de réglementation sur les routes à grande circulation - articles L. 411.1 et R. 411.1 à R. 411.8.1 du code de la route</p>	<p>SMER</p>	<p>Patrick ROCHETTE, chef SMER Pierre ADAM, chef la mission déplacement et sécurité</p>
<p>38² Tout acte et courrier relatifs à l'application de la réglementation en matière d'affichage publicitaire aux articles R418-1 à R418-9 du code de la route, titre du livre IV titre I chapitre VIII « usage des voies »</p>	<p>SEE</p> <p>SMER</p>	<p>Claire-Lise OUDIN, cheffe SEE Gautier LLEXA, adjoint SEE Astrid MOREL, cheffe cellule nature, forêt et cadre de vie</p> <p>Patrick ROCHETTE, chef SMER Pierre ADAM, chef la mission déplacement et sécurité</p>
<p>39² Dérogations relatives aux conditions d'utilisation des dispositifs antidérapants équipant les pneumatiques des véhicules de plus de 3,5 T de P.T.A.C. - articles 1 et 5 de l'arrêté ministériel du 18 juillet 1985)</p> <p>40² Autorisation et réglementation temporaire de la circulation dans le cadre de la réalisation d'une enquête de circulation routière - Code de la route (R411-8) et code de la voirie routière (articles L111-1, D111-2 & D111-3)</p>	<p>SMER</p>	<p>Patrick ROCHETTE, chef SMER Pierre ADAM, chef la mission déplacement et sécurité</p>
<p>COORDINATION ET REGLEMENTATION DES TRANSPORTS ROUTIERS</p> <p>41² Réglementation des transports de voyageurs - LOTI n° 82-1153 du 30 décembre 1982 modifié et code des transports : – décisions relatives aux schémas directeurs d'accessibilité des transports (SDA) et schémas directeurs d'accessibilité programmée des transports (Sd'AP) – plans de déplacements urbains (porter-à-connaissance, avis de l'État, pouvoir de substitution du préfet) – mesures d'urgence en cas d'épisodes de pollution – servitude de survol et de passage pour les transports par câble en milieu urbain – continuité de service en cas de perturbation du trafic – création d'un périmètre de transport urbain – prévention des nuisances sonores des infrastructures de transport terrestres (cartes de bruit et PPBE) – évaluation et bilan socio-économique des grands projets d'infrastructure de transport</p> <p>42² Autorisation de circulation de petits trains routiers touristiques (arrêté du 22 janvier 2015 définissant les caractéristiques et les conditions d'utilisation des véhicules autres que les autocars et les autobus, destinés à des usages de tourisme et de loisirs, et articles R. 317-21, R. 323-1, R. 323-26, R. 411-8 et R. 433-8 du code de la route)</p>	<p>SMER</p> <p>SEE</p>	<p>Patrick ROCHETTE, chef SMER Pierre ADAM, chef la mission déplacement et sécurité</p> <p>Pour l'alinéa 7 du point 41 : Claire-Lise OUDIN, cheffe SEE Gautier LLEXA, adjoint SEE Astrid MOREL, cheffe cellule nature, forêt et cadre de vie</p>

Domaines	Service	Prénom NOM, fonction
<p>CHEMINS DE FER</p> <p>43² Classement, réglementation et équipement des passages à niveau - arrêté du 23 mai 2008 modifiant l'arrêté du 18 mars 1991 – arrêté préfectoral de classement des passages à niveau, fixant leur niveau d'équipement</p> <p>44² Déclassement, suppression ou rectification des passages à niveau sur proposition de la S.N.C.F si tous les avis sont favorables ou si le ministère en charge des transports décide de donner satisfaction à la S.N.C.F. (arrêté du 23 mai 2008 modifiant l'arrêté du 18 mars 1991) – arrêté préfectoral de déclassement ou de suppression des passages à niveau – avis sur dossier d'enquête publique ou commodo et incommodo – accompagnement de l'opérateur ferroviaire pour la mise en œuvre des solutions de substitution à l'usage du passage à niveau supprimé</p>	SMER	Patrick ROCHETTE, chef SMER Pierre ADAM, chef la mission déplacement et sécurité
<p>TELEPHERIQUES ET REMONTEES MECANIQUES</p> <p>45² Prise en considération de la demande si les collectivités locales intéressées consultées par ses soins ont donné un avis favorable</p> <p>46² Autorisation de construire et autorisation d'exploiter</p> <p>47² Approbation du règlement d'exploitation et des consignes</p> <p>48² Octroi de dérogation au règlement d'exploitation</p> <p>49² Avis conforme sur le plan de la sécurité permettant de délivrer l'autorisation d'exécution des travaux - article L445-3 du code de l'urbanisme</p> <p>50² Avis conforme sur le plan de la sécurité permettant de délivrer l'autorisation de mise en exploitation de l'appareil - article R. 445-8 du code de l'urbanisme</p> <p>51² Avis conforme permettant de délivrer une autorisation provisoire d'exploiter - article R 445-9 du code de l'urbanisme</p> <p>52² Signature du règlement d'exploitation et de son arrêté d'approbation, de l'arrêté de police particulier et du plan de sauvetage</p> <p>53² Contrôle du respect des prescriptions réglementaires par les exploitants - décret n° 87-815 du 5 octobre 1987 – articles 7 et 8</p> <p>54² Enquêtes administratives consécutives aux incidents ou accidents - décret n° 87-815 du 5 octobre 1987 - article 8</p> <p>55² Décision motivée d'interrompre l'exploitation d'une remontée mécanique et décision autorisant la reprise d'exploitation - décret n° 87-815 du 5 octobre 1987 – article 9</p> <p>56² Police des remontées mécaniques : règlement de police général fixant les dispositions générales de police applicables aux remontées mécaniques – respect des prescriptions réglementaires - circulaire n° 79-57 du 28 juin 1979</p> <p>57² Actes d'instruction et approbation des dossiers relatifs au système de gestion de la sécurité des exploitants de remontées mécaniques – décret n° 2016-29 du 19 janvier 2016 et arrêté du 12 avril 2016 relatif au système de gestion de la sécurité prévu à l'article R.342-12 du code du tourisme</p>	SMER	Patrick ROCHETTE, chef SMER Pierre ADAM, chef la mission déplacement et sécurité

Domaines	Service	Prénom NOM, fonction
<p>TRANSPORTS PUBLICS GUIDES</p> <p>58² Délivrance des accusés de réception, actes d'instructions des dossiers (dossiers de définition de sécurité, dossiers préliminaires de sécurité, dossiers de tests et d'essais, dossiers de sécurité) - articles 14,15, 21, 58, 59, 60 du décret n° 2003-425 du 9 mai 2003 relatif aux transports guidés urbains, aux chemins de fer touristiques et aux cyclo-draisines</p> <p>59² Approbations des dossiers (dossiers de définition de sécurité, dossiers préliminaires de sécurité, dossiers de tests et d'essais, dossiers de sécurité) et décisions d'autorisation d'exploitation et de régularisation /approbation des règlements de sécurité de l'exploitation (R.S.E) et plan d'intervention et de secours (PIS) - articles 14, 15, 21, 58, 59, 60 du décret n° 2003-425 du 9 mai 2003</p> <p>60² Décisions sur la substantialité d'une modification - articles 16 et 59 du décret n° 2003-425 du 9 mai 2003</p> <p>61² Décisions sur les modifications et les dérogations au règlement de sécurité de l'exploitation - article 3 de l'arrêté n° EQU0301651A du 8 décembre 2003, article 29 du décret n° 2003-425 du 9 mai 2003</p> <p>62² Décisions suite à un contrôle en exploitation - articles 40 et 63 du décret n° 2003-425 du 9 mai 2003</p> <p>63² Décisions de mesures restrictives d'exploitation - articles 40 et 63 du décret n° 2003-425 du 9 mai 2003</p> <p>64² Décision suspensive d'exploitation - articles 40 et 63 du décret n° 2003-425 du 9 mai 2003</p> <p>65² Décision de lever les mesures restrictives d'exploitation - articles 40 et 63 du décret n° 2003-425 du 9 mai 2003</p> <p>66² Décision de lever une suspension d'exploitation - articles 40 et 63 du décret n° 2003-425 du 9 mai 2003</p> <p>67² Décision de mise en place d'une enquête technique suite à un accident - articles 42 et 61 du décret n° 2003-425 du 9 mai 2003</p> <p>68² Décision d'une intervention d'expertise d'un Expert ou Organisme Qualifié Agréé (EOQA) pour disposer d'un rapport complémentaire au dossier de sécurité - article 4 de l'arrêté n° EQU0301651A du 8 décembre 2003</p> <p>69² Décision d'une intervention d'expertise d'un expert ou organisme qualifié agréé (EOQA) en cours d'exploitation pour un diagnostic de la sécurité du système - articles 40 et 63 du décret n° 2003-425 du 9 mai 2003</p>	SMER	Patrick ROCHETTE, chef SMER Pierre ADAM, chef la mission déplacement et sécurité
<p>SECURITE CIVILE ET DEFENSE</p> <p>70² Notification aux entreprises de travaux publics ou de bâtiment des avis de recensement au titre des besoins de sécurité civile et de défense – articles R1336-1 à R1336-15, R1338-1 à R1338-5, D1313-8, R2151-1 à R2151-7 du code de la défense, et circulaire MEDDTL n°2012/3 du 25 février 2012</p>	SMER	Patrick ROCHETTE, chef SMER Pierre ADAM, chef la mission déplacement et sécurité
<p>EDUCATION ROUTIERE</p> <p>71² Signature des conventions conclues avec les établissements d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière relatives au prêt aidé de l'État dans le cadre de l'opération «permis à un euro par jour»</p> <p>72² Attribution des places d'examens du permis de conduire aux établissements d'enseignement</p> <p>73² Mise en place et présidence du comité de pilotage du service public de l'éducation routière et du permis de conduire ainsi que signature des convocations aux réunions du comité</p> <p>74² Délivrance, refus et retrait du label "Qualité des formations au sein des écoles de conduite" ainsi que, le cas échéant, de la certification Qualiopi, après instruction des dossiers de labellisation (loi n° 2014-288 du 5 mars 2014; article R. 613-1 du code du travail; arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label "qualité des formations au sein des écoles de conduite" et délibération du conseil d'administration de France Compétences n° 2019-12-317 du 19 décembre 2019)</p> <p>75 – Documents administratifs dans le cadre de l'exercice du contrôle des opérateurs agréés pour les épreuves théoriques générales (article R221-3-16 du code de la route</p>	SMER	Patrick ROCHETTE, chef SMER Philippe USSON, chef éducation routière
<p>ORIENTATION DE L'AGRICULTURE DEPARTEMENTALE</p> <p>76² Convocation des membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (C.D.O.A.) et de ses sections spécialisées</p> <p>77² Signature des avis, mandat préfectoral de représentation en commission</p>	SEADER	Tristan ROSE, chef SEADER Franck PELLISSIER, adjoint SEADER N., chef cellule foncier et GAEC

Domaines	Service	Prénom NOM, fonction
<p>AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DE L'ESPACE RURAL</p> <p>78² Mise en valeur des zones particulières – mise en valeur pastorale et agrément des groupements pastoraux – mise en valeur des terres incultes</p> <p>79² Suites à donner aux aides attribuées dans le cadre des PDRH 2007-2013 et année de transition 2014</p>	SEADER	Tristan ROSE, chef SEADER Franck PELLISSIER, adjoint SEADER N., chef cellule foncier et GAEC Nolwenn DUGUE, cheffe cellule investissements et installation Dorian DECRAENE, chef cellule gestion des aides aux agriculteurs
<p>AIDES DIVERSES A L'AGRICULTURE</p> <p>80² Attribution des aides compensatoires aux surfaces cultivées liées à la politique agricole commune et suites à donner aux contrôles sur place des déclarations de surface</p> <p>81² Attribution des indemnités compensatoires de handicaps naturels et suites à donner aux contrôles</p> <p>82² Attribution des aides animales ou végétales liées à la politique agricole commune et suites à donner aux contrôles</p> <p>83² Attribution des aides à la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles notamment le PCAE et suites à donner aux contrôles</p> <p>84² Attribution des aides à la réinsertion professionnelle pour les agriculteurs en difficulté appelés à cesser leur activité agricole</p> <p>85² Attribution des aides à l'audit des exploitations en difficulté et des aides à la relance des exploitations en difficulté (AREA)</p> <p>86² Attribution des aides conjoncturelles aux filières en difficulté</p> <p>87² Attribution des autres aides d'Etat dans le cadre du second pilier de la PAC et pour tout dispositif d'Etat d'aide à l'agriculture et en particulier les aides aux investissements dans le domaine de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles, les aides aux CUMA, et suites à donner aux contrôles</p> <p>88² Tous les actes, décisions et documents pris en application de l'article D 615-65 du code rural et de la pêche maritime et relatifs à la mise en œuvre des droits à paiement de base et de l'aide découplée</p> <p>89² Tous les actes et documents relatifs aux aides de protection des troupeaux et des exploitations contre la prédation du loup et de l'ours en application du code rural et de la pêche maritime (article D114-11 et suivants)</p> <p>90² Tous les actes, décisions et documents relatifs à l'indemnisation des dommages causés aux troupeaux domestiques par le loup, l'ours et le lynx (décret n° 2019-722 du 9 juillet 2019)</p>	SEADER	Tristan ROSE, chef SEADER Franck PELLISSIER, adjoint SEADER pour les points 83 et 87 : N., chef cellule foncier et GAEC Nolwenn DUGUE, cheffe cellule investissements et installation tous sauf point 83 : Dorian DECRAENE, chef cellule gestion des aides aux agriculteurs pour les points 80, 84, 86 et 88 : Nelly DELOMIER, cheffe cellule coordination des contrôles et aides conjoncturelles pour le point 87 : Claire-Lise OUDIN, cheffe SEE Gautier LLEXA, adjoint SEE Astrid MOREL, cheffe cellule nature, forêt et cadre de vie pour le point 89 et 90: Claire-Lise OUDIN, cheffe SEE Astrid MOREL, cheffe cellule nature, forêt et cadre de vie
<p>MAITRISE DES POLLUTIONS AGRICOLES</p> <p>91² Attribution des aides de l'Etat liées aux travaux de mise aux normes des bâtiments d'élevage</p>	SEADER	Tristan ROSE, chef SEADER Franck PELLISSIER, adjoint SEADER N., chef cellule foncier et GAEC Nolwenn DUGUE, cheffe cellule investissements et installation Dorian DECRAENE, chef cellule gestion des aides aux agriculteurs
<p>CALAMITES AGRICOLES ET INDEMNITE DE SOLIDARITE NATIONALE (ISN)</p> <p>92² Nomination des membres du comité départemental d'expertise et des membres de la mission d'enquêtes</p> <p>93² Convocation des membres du comité départemental d'expertise</p> <p>94² Rapport sur le sinistre, destiné au ministre chargé de l'agriculture</p> <p>95² Attribution des indemnités aux sinistrés et suites à donner aux contrôles</p> <p>96² Tous les actes, décisions et documents relatifs à l'octroi ou au retrait de l'indemnité fondée sur la solidarité nationale (Code rural et de la pêche maritime Articles D361-44 à D361-44-9)</p>	SEADER	Tristan ROSE, chef SEADER Franck PELLISSIER, adjoint SEADER Dorian DECRAENE, chef cellule gestion des aides aux agriculteurs Nelly DELOMIER, cheffe cellule coordination des contrôles et aides conjoncturelles
<p>STRUCTURES ET ECONOMIE AGRICOLES</p> <p>97² Attribution de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs et de toute aide à l'installation et à la transmission des exploitations agricoles, et suites à donner aux contrôles</p> <p>98² Décisions d'autorisation de financement relatives aux prêts bonifiés agricoles et suites à donner aux contrôles</p> <p>99² Tous les actes, décisions et documents pris dans le cadre de la mise en œuvre du contrôle des structures et ne relevant pas de la compétence du préfet de région</p> <p>100² Autorisation de la poursuite de la mise en valeur d'une exploitation agricole et de la perception d'une retraite agricole, en application de l'article L732-40 du code rural et de la pêche maritime</p> <p>101² Tous les actes et correspondances relevant de la mise en œuvre du dispositif d'autorisation préalable relatif aux opérations sociétaires (Code rural et de la pêche maritime, articles L333-1 à L333-5, articles R333-4 à R333-16)</p>	SEADER	Tristan ROSE, chef SEADER Franck PELLISSIER, adjoint SEADER N., chef cellule foncier et GAEC

Domaines	Service	Prénom NOM, fonction
<p>BAUX RURAUX</p> <p>102² Convocation des membres de la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux - article R414-1 du code rural et de la pêche maritime</p> <p>103² Fixation des modalités de calcul des loyers des terres nues, des terrains complantés en vigne ou en arbres fruitiers, des bâtiments d'exploitation et d'habitation et constat de la valeur annuelle des fermages</p> <p>104² Décision relative à la résiliation d'un bail rural, après avis de la commission consultative paritaire des baux ruraux, en application de l'article L411-32 du code rural et de la pêche maritime</p>	SEADER	Tristan ROSE, chef SEADER Franck PELLISSIER, adjoint SEADER N, chef cellule foncier et GAEC
<p>COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA PRESERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)</p> <p>105² Convocation des membres de la commission – article R133-5 du code des relations entre le public et l'administration</p> <p>106² Signature des avis – mandat préfectoral de représentation en commission</p>	SAP	Pour point 105 : Stéphane ROUX, chef SAP Fabrice BRIET, adjoint SAP
<p>ETUDE PRÉALABLE DES PROJETS IMPACTANT L'ÉCONOMIE AGRICOLE</p> <p>107² Réponses aux maîtres d'ouvrage dans le cadre du dernier alinéa de l'art. D.112-1-19 du code rural et de la pêche maritime</p> <p>108² Accusé de réception d'une étude préalable reçue au titre de l'art. D.112-1-21 du code rural et de la pêche maritime, saisine de la CDPENAF pour avis sur celle-ci, le cas échéant saisine des préfets des autres départements concernés pour avis sur celle-ci et, en cas de besoin dans le cadre du II de l'art. D.112-1-21 du code rural et de la pêche maritime, la décision de prolonger le délai de consultation de la CDPENAF</p> <p>109² Avis motivé sur l'étude préalable dans le cadre du III de l'art. D.112-1-21 du code rural et de la pêche maritime ainsi que sa notification</p>	SEADER	Tristan ROSE, chef SEADER Franck PELLISSIER, adjoint SEADER
<p>AMENAGEMENT FONCIER</p> <p>110² Porter à connaissance des informations nécessaires à l'étude d'aménagement, notamment les dispositions législatives et réglementaires pertinentes, les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols, les informations relatives aux risques naturels qui doivent être prises en considération lors de l'opération d'aménagement foncier ainsi que les études techniques dont dispose l'État - article L121.3 du code rural et de la pêche maritime</p>	SAP SEE MT	Stéphane ROUX, chef SAP Fabrice BRIET, adjoint SAP Claire-Lise OUDIN, cheffe SEE Gautier LLEXA, adjoint SEE Michel POIRET, chef MT
<p>111² Fixation et notification des prescriptions à respecter par les commissions dans l'organisation du plan du nouveau parcellaire et l'élaboration du programme de travaux : en vue de satisfaire – aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la zone considérée – article R121-22 du code rural et de la pêche maritime –aux principes posés par l'article L.211.1 du code de l'environnement (article L121,14-III du code rural et de la pêche maritime</p>	SEE MT	Claire-Lise OUDIN, cheffe SEE Gautier LLEXA, adjoint SEE Michel POIRET, chef MT
<p>AGRÈMENT DES GROUPEMENTS D'EXPLOITATION EN COMMUN (GAEC)</p> <p>112² Nomination des membres de la formation spécialisée GAEC de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA)</p> <p>113² Agrément et modifications des GAEC et dérogations au fonctionnement des GAEC</p>	SEADER	Tristan ROSE, chef SEADER Franck PELLISSIER, adjoint SEADER N., chef cellule foncier et GAEC
<p>COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES (CDNPS)</p> <p>pour toutes les formations à l'exclusion de la formation spécialisée "Carrières"</p> <p>114² Convocation des membres de la commission</p> <p>115² Signature des avis - mandat préfectoral de représentation en commission</p>		Claire-Lise OUDIN, cheffe SEE Gautier LLEXA, adjoint SEE Claude GARCIA, chef mission transition énergétique et appui juridique et administratif

Domaines	Service	Prénom NOM, fonction
<p>FORETS ET BOIS</p> <p>116² Prévention du risque de feux de forêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Convocation des propriétaires de forêts situées dans des régions classées comme particulièrement exposées aux risques d'incendie en vue de la création d'une association syndicale autorisée de défense des forêts contre l'incendie - article L132-2 du code forestier - Décisions prises en application de l'article L 134-2 du code forestier relatif à la mise en place de servitudes de passage et d'aménagement des voies de Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) - Mise en œuvre des dispositions du plan départemental de protection des forêts contre les incendies - Arrêtés temporaires relatifs à l'emploi du feu en application de l'arrêté préfectoral du 08 mars 1974 - Dérogations à l'arrêté préfectoral du 08 mars 1974 - Actes pour la gestion des subventions pour les opérations de défense des forêts contre l'incendie - décret du 16 /12/99 comprenant : <ul style="list-style-type: none"> • les accusés de réception des dossiers de demandes de subvention d'investissement • les décisions en matière de début d'exécution de projet • les engagements juridiques (arrêtés ou conventions) des subventions attribuées aux collectivités locales et particuliers pour un montant alloué de moins de 100.000 € • la certification des dites subventions - Actes de reversement de subvention pour non respect des engagements pour un montant de moins de 20.000 € - décret du 16 décembre 1999 <p>117² Approbation des statuts de Groupements Forestiers issus d'une indivision – articles R331-5 et R331-6 du code forestier</p> <p>118² Aide aux investissements forestiers - décret du 16 décembre 1999</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actes pour la gestion des subventions pour les opérations de production forestière et protection des forêts comprenant : <ul style="list-style-type: none"> • les accusés de réception des dossiers de demandes de subvention d'investissement • les décisions en matière de début d'exécution de projet • les engagements juridiques (arrêtés ou conventions) des subventions attribuées aux collectivités locales et particuliers pour un montant alloué de moins de 100.000 € • la certification des dites subventions <p>119² Actes de reversement de subvention pour non respect des engagements pour un montant de moins de 20.000 € - décret du 16 décembre 1999</p> <p>120² Autorisations ou refus d'autorisation de défrichement de bois et forêts appartenant à des particuliers ou à des collectivités ou personnes morales – articles L214-13, L341-1, L341-3, L341-6, L341-7, L341-9, R341-4, R341-5 du code forestier</p> <p>121² Autorisation de coupes exceptionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décisions prises en application de l'article L124-5 du code forestier relatif aux coupes de bois de plus de 2 ha enlevant plus de la moitié du volume de futaie - Décisions prises en application de l'article L124-6 du code forestier relatif aux mesures nécessaires au renouvellement des peuplements forestiers - Décisions prises en application des articles L312-9 et R312-20 du code forestier relatives au régime d'autorisation administrative <p>122² Cantonnements de droits d'usage et rachats de droits d'usage en forêts de l'État ou en forêts de collectivités – article L241-5 du code forestier</p> <p>123² Approbation des règlements d'exploitation dans les forêts de protection - article R141-19 du code forestier</p> <p>124² Rétablissement des lieux en état, après défrichement – article L341-8 du code forestier</p> <p>125² Exécution des travaux de plantation après défrichement aux frais du propriétaire - article L341-10 du code forestier</p> <p>126² Décisions relatives aux contrats de prêt sous forme de travaux du fonds forestier national</p> <p>127² Délivrance de certificats aux bois et forêts pour une réduction de droit de mutation ou d'une exonération partielle d'impôt de solidarité sur la fortune - articles 793 et 885H du code général des impôts</p> <p>128² Application du régime forestier - article L214-3 du code forestier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instruction des demandes d'application du régime forestier ou de distraction du régime forestier - Actes d'application et de distraction du régime forestier 	SEE	Claire-Lise OUDIN, cheffe SEE Gautier LLEXA, adjoint SEE Astrid MOREL, cheffe cellule nature, forêt et cadre de vie

Domaines	Service	Prénom NOM, fonction
<p>CHASSE ET FAUNE SAUVAGE 129² En application du livre IV, titre II du code de l'environnement intitulé "chasse" (parties législatives et réglementaires) :</p> <p>– le chapitre 1 sections 3 et 4 intitulées « commission départementale de la chasse et de la faune sauvage » et « fédération départementale des chasseurs »</p> <ul style="list-style-type: none"> • la présidence de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage • les convocations de la commission départementale de la chasse et de la faune Sauvage et de sa formation spécialisée "dégâts de gibiers" • la demande d'information au président de la fédération de la chasse sur les actions conduites par la fédération dans les domaines de sa compétence <p>– le chapitre 2 section 2 et 4 intitulées « réserves de chasse et de faune sauvage » et « exploitation de la chasse sur le domaine de l'État » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la décision d'instituer ou de refuser, de supprimer une réserve de chasse et de faune sauvage et publicité y afférente • la fixation des règles régissant le fonctionnement et la gestion à l'intérieur des réserves de chasse • l'attribution de la chasse sur le domaine public fluvial par procédure d'adjudication ou de location amiable • la constitution de réserves de chasse sur le domaine public fluvial <p>– les chapitres 4, 5, 6 et 7 intitulés : « exercice de la chasse », « gestion », « indemnisations des dégâts de gibier », « destruction des animaux d'espèces non domestiques et louveterie » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'arrêté annuel de chasse avec ses prescriptions • l'arrêté de suspension exceptionnelle de la chasse en cas de calamité ou conditions météorologiques exceptionnelles • la fixation d'une période complémentaire de la vénerie sous terre du blaireau • l'ouverture de la période de chasse à tir • les décisions individuelles de plans de chasse et leur notification, les suites à donner aux demandes de révision de ces décisions individuelles • la fixation d'un minimum et maximum pour le plan de chasse par unités de gestion • la fixation d'un prélèvement maximal autorisé pour des animaux de certaines espèces • la fixation du montant d'indemnité sylvicole en cas de dégât de gibier • la délégation de la présidence de la commission spécialisée d'indemnisation des dégâts de gibier, ainsi que la fixation de barèmes annuels indemnisation de dégâts de grand gibier aux cultures et récoltes agricoles, ainsi que la fixation de prix particulier hors barèmes, la liste des estimateurs, le traitement de cas litigieux, les dates extrêmes d'enlèvement des récoltes • l'attribution de missions de destruction de spécimens d'espèces non domestiques (battues administratives) et de répression du braconnage aux lieutenants de louveterie • la détermination des espèces classées susceptibles d'occasionner des dégâts dans le département et la fixation des conditions de la destruction à tir de ces espèces, les conditions d'emploi des chiens, du furet et du grand duc artificiel dans l'arrêté annuel • la délivrance des agréments pour les piégeurs d'animaux classés susceptibles d'occasionner des dégâts • les ordres de chasses particulières en application de l'article L427-6 du code de l'environnement et de l'arrêté préfectoral encadrant les opérations de destruction administrative des sangliers • les autorisations individuelles d'utilisation des oiseaux de chasse au vol pour la destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts • les autorisations individuelles de lâcher des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts <p>– le chapitre 8 section 4 « constatation des infractions et poursuites » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la délivrance de l'agrément des gardes chasse particuliers et des agents de développement de la fédération 	SEE	Claire-Lise OUDIN, cheffe SEE Gautier LLEXA, adjoint SEE Fabrice RIVAT, chef cellule chasse, pêche, domaine public fluvial et navigation

Domaines	Service	Prénom NOM, fonction
<p>130² Autorisations d'entraînement, de concours et d'épreuves de chiens de chasse - arrêté du 31 janvier 2005</p> <p>131² Autorisation d'utiliser des sources lumineuses pour le comptage du gibier - arrêté du 1^{er} août 1986</p> <p>132² Autorisation d'utilisation du furet pour la chasse du lapin de garenne - arrêté du 1^{er} août 1986</p> <p>133² Délivrance des attestations de conformité de meute - arrêté du 18 mars 1982 modifié</p> <p>134² Suspension ou retrait des attestations en cas de manquement grave aux prescriptions de l'arrêté ou à la réglementation en vigueur en matière de chasse ou de protection de l'environnement - arrêté du 18 mars 1982 modifié, circulaire du 17 août 2006</p> <p>135² Autorisation d'introduction dans le milieu naturel de grand gibier et de lapin de garenne - arrêté du 7 juillet 2006</p> <p>136² Autorisation de prélèvement dans le milieu naturel d'animaux vivants d'espèces dont la chasse est autorisée - arrêté du 7 juillet 2006</p>	SEE	Claire-Lise OUDIN, cheffe SEE Gautier LLEXA, adjoint SEE Fabrice RIVAT, chef cellule chasse, pêche, domaine public fluvial et navigation
<p>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, ESPACES NATURELS</p> <p>137² Mise en œuvre des actes de la responsabilité du préfet dans le livre I, titre IV, chapitre 1 du code de l'environnement pour ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la délivrance de l'agrément des associations de protection de l'environnement". En application du livre I, titre VII, toutes les mesures de police relatives aux suites des contrôles et aux sanctions, y compris la proposition de transaction pénale et excepté les arrêtés de mise en demeure, et les arrêtés portant sanction <p>138² En application du livre III, titres IV, V, VI du code de l'environnement intitulés "sites", « paysages », « accès à la nature » (parties législatives et réglementaires) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la communication aux maires de proposition d'inscription à l'inventaire des sites et monuments naturels, la notification ou la publicité de l'arrêté d'inscription à l'exception de l'enquête publique prévue à l'article L341-3 du code de l'environnement - les convocations de la commission départementale de la nature des paysages et des sites - l'élaboration et l'instruction d'un projet de directive paysagère - la réglementation du camping et du caravanage dans l'intérêt de la protection de la nature <p>139² En application du livre IV, titre I du code de l'environnement intitulé "protection de la flore et de la faune" (parties législatives et réglementaires) et les chapitres 1, 2, 4 intitulés « préservation et surveillance du patrimoine biologique », « activités soumises à autorisation », « conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages », pour ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'interdiction pendant une durée déterminée sur une partie du territoire de certaines pratiques susceptibles de remettre en cause la conservation des espèces protégées - la délivrance de dérogations individuelles aux règles d'interdiction concernant les espèces protégées - la délivrance d'autorisations individuelles pour la destruction de cormorans - la délivrance d'autorisations individuelles pour des recherches scientifiques - la prise d'arrêtés de conservation de biotopes - l'instruction de la désignation d'un site Natura 2000 - la fixation de la composition des comités de pilotage Natura 2000 de chacun des sites - la convocation des comités de pilotage Natura 2000 de chacun des sites - l'approbation du document d'objectif d'un site Natura 2000 et sa mise à disposition du public - la réception des souscriptions individuelles d'adhésion à la charte Natura 2000 d'un site et le contrôles du respect de ces engagements - la conclusion de contrats Natura 2000 et les contrôles des engagements souscrits - la fixation de la liste des catégories soumises à évaluation d'incidence Natura 2000 par site - décision de soumettre à évaluation d'incidences en application de l'article L414-4 IV du code de l'environnement - tout acte lié à l'introduction dans le milieu naturel de certaines espèces exotiques envahissantes, le transport, la commercialisation, l'utilisation, la détention de certaines espèces et l'autorisation relative à certaines actions pour des utilisateurs spécifiques en application des articles L411-5 et L411-6 du code de l'environnement - tout acte lié à la mise en œuvre d'opérations de lutte contre des espèces exotiques envahissantes visant à l'éradication ou au contrôle des populations, en application aux articles L411-8, R411-46 et R411-47 du code de l'environnement 	SEE	<p>Claire-Lise OUDIN, cheffe SEE Gautier LLEXA, adjoint SEE</p> <p>Pour le point 139 : Astrid MOREL, cheffe cellule nature, forêt et cadre de vie Fabrice RIVAT, chef cellule chasse, pêche, domaine public fluvial et navigation</p> <p>Pour les points 137 et 138 : Claude GARCIA, chef mission transition énergétique et appui juridique et administratif</p>

Domaines	Service	Prénom NOM, fonction
<p>ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2 000</p> <p>140² En application du livre IV , Patrimoine naturel / Titre 1er : Protection du patrimoine naturel / Chapitre 4 : Conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage / Section 1 / articles L414-4 IV et IV bis et R414-24 du code de l'environnement pour ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la soumission à évaluation des incidences au regard des objectifs de conservation du site Natura 2000, dénommée ci-après " Evaluation des incidences Natura 2000 ", de tout document de planification, programme ou projet ainsi que toute manifestation ou intervention qui ne relève pas d'un régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration au titre d'une législation ou d'une réglementation distincte de Natura 2000 – La prescription d'évaluation des incidences Natura 2000 – l'approbation, l'autorisation ou l'opposition à un document de planification, un programme, un projet, une manifestation ou une intervention, pour l'appréciation de l'absence d'atteinte aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000, des éventuels effets cumulés avec d'autres documents de planification, ou d'autres programmes, projets, manifestations ou interventions, lorsqu'il ne relève pas d'un régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration au titre d'une législation ou d'une réglementation distincte de Natura 2000 – l'instruction, y compris la prolongation de délais, jusqu'à la délivrance de décisions individuelles, dans le cadre des dossiers visés par le chapitre 4 du titre 1er du livre IV du code de l'environnement relatif à l'évaluation d'incidences Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> • des arrêtés d'autorisation • des actes relatifs aux enquêtes publiques • des arrêtés de mise en demeure • des décisions faisant suite à un recours 	SEE	<p>Claire-Lise OUDIN, cheffe SEE Gautier LLEXA, adjoint SEE</p> <p>à l'exception des arrêtés préfectoraux d'autorisation : Astrid MOREL, cheffe cellule nature, forêt et cadre de vie</p>
<p>AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE</p> <p>141² Avis à donner sur certains projets avec étude d'impact dans le cadre du 2^e alinéa du III de l'article R122-7 du code de l'environnement</p> <p>142² Avis à donner sur certains plans/programmes avec évaluation environnementale dans le cadre du 2^e alinéa du II de l'article R122-21 du code de l'environnement</p>		
<p>PRÉVENTION DES NUISANCES SONORES</p> <p>143² En application du livre V, titre VII, chapitre 1, section 3 du code de l'environnement intitulé "prévention des nuisances sonores, aménagement et infrastructures de transport terrestres" (partie législative et réglementaire) pour le chapitre 1, section 3 et le chapitre 3 pour ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'instruction du classement des infrastructures de transport en catégories de bruit – la délivrance de subventions pour travaux d'isolation acoustique des points noirs de bruit des réseaux routiers et ferroviaires nationaux – la définition des secteurs éligibles à ces subventions, de l'information et de l'assistance des propriétaires concernés – l'établissement des cartes de bruit et du plan de prévention du bruit dans l'environnement 	SEE	<p>Claire-Lise OUDIN, cheffe SEE Gautier LLEXA, adjoint SEE Astrid MOREL, cheffe cellule nature, forêt et cadre de vie</p>
<p>PROTECTION DU CADRE DE VIE</p> <p>144² En application du livre V titre VIII « protection du cadre de vie » et du livre I titre VII du code de l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'application des lois et règlements relatifs à la publicité, aux enseignes et préenseignes quel que soit le dispositif utilisé la prévention des nuisances visuelles et lumineuses 	SEE	<p>Claire-Lise OUDIN, cheffe SEE Gautier LLEXA, adjoint SEE Astrid MOREL, cheffe cellule nature, forêt et cadre de vie</p>

Domaines	Service	Prénom NOM, fonction
<p>GESTION ET POLICE DE L'EAU, PECHE</p> <p>145² En application du livre I, titre VII intitulé « dispositions communes relatives aux contrôles et aux sanctions et dans le livre II titre I du code de l'environnement, intitulé « eaux et milieux aquatiques » (parties législatives et réglementaires) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les mesures et sanctions administratives liées aux contrôles y compris la proposition de transaction pénale, les liquidations de sanctions financières, et excepté les arrêtés de mise en demeure et les arrêtés portant sanction – l'exercice de la mission de guichet unique « police de l'eau », y compris pour les dossiers relevant d'autres services instructeurs – l'instruction jusqu'à la délivrance de décisions individuelles dans le cadre des dossiers d'installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) visés au chapitre 4, d'usages utilisant l'énergie hydraulique, d'opérations d'intérêt général, à l'exception de : <ul style="list-style-type: none"> • des arrêtés relatifs aux opérations soumises à autorisation • des actes relatifs aux enquêtes publiques • des arrêtés de mise en demeure • des décisions faisant suite à un recours – les travaux présentant un caractère d'urgence, visés au chapitre 4 – le chapitre 5 intitulé « dispositions propres aux cours d'eau non domaniaux » avec l'autorisation pluriannuelle d'exécuter un plan de gestion pour une opération groupée d'entretien – l'autorisation de mélanges et de regroupements des boues – la décision de faire procéder à des contrôles inopinés de boues et de sols – les adaptations individuelles aux mesures prises par le préfet dans le cadre des articles R211-66 à R211-70 du code de l'environnement <p>146² l'instruction, y compris la prolongation de délais, jusqu'à la délivrance de décisions individuelles, dans le cadre des dossiers visés par le chapitre unique du titre VIII du livre I du code de l'environnement relatif à l'autorisation environnementale et par l'article L214-3 du code de l'environnement, à l'exception :</p> <ul style="list-style-type: none"> – des arrêtés d'autorisation – des actes relatifs aux enquêtes publiques – des arrêtés de mise en demeure – des décisions faisant suite à un recours <p>147² En application du titre III du livre IV du code de l'environnement intitulé "pêche en eau douce et gestion des ressources piscicoles" (parties législatives et réglementaires) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le classement des plans d'eau en pisciculture – l'inventaire des frayères – les délivrances d'autorisations exceptionnelles de capture, transport ou vente de poissons à des fins sanitaires, scientifiques et écologiques – les autorisations d'introduire dans les eaux des espèces indésirables de poissons – le contrôle de la fédération départementale de pêche, l'organisation des élections du conseil d'administration de celle-ci – la délivrance et le retrait de l'agrément des associations de pêche et le contrôle de celles-ci – La délivrance des baux et licences de pêche sur le domaine de l'État – l'attribution du droit de pêche suite à une opération d'entretien – l'arrêté annuel fixant les conditions d'exercice de la pêche selon les espèces, selon les temps, heures, tailles, nombre et conditions de captures, précédés et modes de pêche, autorisés ou interdits – la définition de réserves de pêche – l'agrément des gardes pêche particuliers – la proposition et le suivi des transactions pénales 	SEE	<p>Claire-Lise OUDIN, cheffe SEE Gautier LLEXA, adjoint SEE Claude GARCIA, chef mission transition énergétique et appui juridique et administratif</p> <p>Pour les points 145 et 146 : Thierry DUMAS, chef cellule police et politique de l'eau territoire Forez et Lyonnais Benjamin COULAND, chef cellule police et politique de l'eau territoire Stéphanois et Est Roannais N. , chef cellule pollution et eau potable</p> <p>Pour le point 147 : Fabrice RIVAT, chef cellule chasse, pêche, domaine public fluvial et navigation</p>
<p>AGRÉMENT DES PERSONNES CHARGÉES DES VIDANGES</p> <p>148² Agrément des personnes chargées des vidanges en vertu de l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009</p>	SEE	<p>Claire-Lise OUDIN, cheffe SEE Gautier LLEXA, adjoint SEE N. , chef cellule pollution et eau potable</p>
<p>PROTECTION DES VÉGÉTAUX</p> <p>149² Agrément des groupements de défense contre les organismes nuisibles - article L252-2 du code rural et de la pêche maritime</p> <p>150² Prescription des mesures d'urgence nécessaires à la prévention de la propagation des organismes nuisibles - article L251-8 du code rural et de la pêche maritime tels que traitements, interdiction de pratiques susceptibles de favoriser la dissémination des organismes nuisibles, destruction de végétaux sur lesquels l'existence de l'organisme nuisible a été constaté</p>	SEE	<p>Claire-Lise OUDIN, cheffe SEE Gautier LLEXA, adjoint SEE</p>

Domaines	Service	Prénom NOM, fonction
<p><u>PROTECTION SOCIALE AGRICOLE</u> 151^e Convocation des membres de la commission consultative départementale chargée d'examiner les demandes d'affiliation en qualité d'entrepreneurs de travaux forestiers</p>	SEE	Claire-Lise OUDIN, cheffe SEE Gautier LLEXA, adjoint SEE
<p><u>GESTION DES MOYENS GÉNÉRAUX</u> 152^e Tous actes concernant la passation et l'exécution des conventions et leurs avenants</p>		
<p><u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u> 153^e Tous actes de gestion du patrimoine mobilier et immobilier de la DDT appartenant à l'État 154^e Demandes d'avis et déclarations d'un traitement automatisé d'information nominatives mis en œuvre au sein de la DDT, adressées à la commission nationale de l'informatique et des libertés - décret n° 91-336 du 4 avril 1991 modifiant le décret n° 78-774 du 17 juillet 1978 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés</p>		
<p><u>RÉPARATIONS CIVILES ET TRANSACTION</u> 155^e Règlement des indemnités dues pour les accidents survenus à l'occasion ou en dehors du service et dont les conséquences dommageables sont inférieures à 7 622 euros à l'exclusion, toutefois, des dommages corporels 156^e Signature pour l'État des protocoles transactionnels inférieurs à 7 622 euros, imputés dans les programmes correspondants en application de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF)</p>	Direction	Sandrine MIGUEL-PECH, cheffe cabinet

Domaines	Service	Prénom NOM, fonction	
GESTION DE PERSONNEL 157^e Octroi des jours de congés et des jours RTT annuels – décret 2000-815 du 25/08/2000	SAP	Stéphane ROUX, chef SAP Fabrice BRIET, adjoint SAP Yannick DOUCE, chef mission Risques Christophe TRESKARTES, adjoint mission Risques Jean-Philippe MONTMAIN, chef cellule application du droit des sols Sylvie KLUFTS, cheffe par intérim, du centre d'instruction fiscalité Mathieu OULTACHE, chef mission géomatique Christian LIVEBARDON, adjoint mission géomatique	
	SEE	Claire-Lise OUDIN, cheffe SEE Gautier LLEXA, adjoint SEE Astrid MOREL, cheffe cellule nature, forêt et cadre de vie Thierry DUMAS, chef cellule police et politique de l'eau territoire Forez et Lyonnais N. , chef cellule pollution et eau potable Fabrice RIVAT, chef cellule chasse, pêche, domaine public fluvial et navigation Benjamin COULAND, chef cellule police et politique de l'eau territoire Stéphanois et Est Roannais	
	SEADER	Claude GARCIA, chef mission transition énergétique et appui juridique et administratif Tristan ROSE, chef SEADER Franck PELLISSIER, adjoint SEADER N, chef cellule foncier et GAEC Nolwenn DUGUE, cheffe cellule investissements et installation Dorian DECRAENE, chef cellule gestion des aides aux agriculteurs Nelly DELOMIER, cheffe cellule coordination des contrôles et aides conjoncturelles	
	SH	Francisco RUDA, chef SH Jean-Marc BEYLOT, adjoint SH Hamide ZOUAOUI, chef cellule technique et financement de l'habitat public et son adjoint Édouard CHOJNACKI Ludovic GONZALEZ, chef cellule amélioration de l'habitat privé et lutte contre l'habitat indigne et ses adjointes Pascale BERNARD et Chantal BERGER Hubert HEYRAUD, chef mission accessibilité Patrick ROCHETTE, chef SMER	
	SMER	Philippe USSON, chef éducation routière Pierre ADAM, chef la mission déplacement et sécurité Michel POIRET, chef MT	
	MT	Benoit REGNIER-VIGOUROUX, chef pôle nord et son adjointe Emilie GONIN Cécile SIEGWART, chef pôle sud, Sandrine MIGUEL-PECH, cheffe cabinet	
	Direction		
158^e Divers 158-1 -Délivrance et retrait des autorisations de conduire les véhicules de l'administration 158-2 -Établissement et signature des cartes professionnelles et de commissionnement 158-3 -convention de surveillance médicale des agents - décret 2011-774 du 28/06/2011 modifiant le décret 82-453 du 28/05/1982 158-4 -fixation du règlement intérieur sur l'aménagement local du temps de travail et sur l'organisation 158-5 -ordres de mission sur le territoire français métropolitain			
	SAP	Stéphane ROUX, chef SAP Fabrice BRIET, adjoint SAP	
	SEE	Claire-Lise OUDIN, cheffe SEE Gautier LLEXA, adjoint SEE	
	SEADER	Tristan ROSE, chef SEADER Franck PELLISSIER, adjoint SEADER	
	SH	Francisco RUDA, chef SH Jean-Marc BEYLOT, adjoint SH	
	SMER	Patrick ROCHETTE, chef SMER	
	MT	Michel POIRET, chef MT	
VALORISATION DE DONNEES 159^e Conventions pour la réutilisation de données publiques	SAP	Stéphane ROUX, chef SAP Fabrice BRIET, adjoint SAP	
	SEE	Claire-Lise OUDIN, cheffe SEE Gautier LLEXA, adjoint SEE	
	SEADER	Tristan ROSE, chef SEADER Franck PELLISSIER, adjoint SEADER	
	SH	Francisco RUDA, chef SH Jean-Marc BEYLOT, adjoint SH	
	SMER	Patrick ROCHETTE, chef SMER	
	MT	Michel POIRET, chef MT	

42_DDT_Direction Départementale des
Territoires de la Loire

42-2023-07-26-00009

Décision de délégation de signature n°2023-224
du délégué ANAH à la DDT en matière de
délivrance d'agrément aux opérateurs Mon
Accompagnateur Rénov'

Décision n°2023-224

Décision de délégation de signature du délégué de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) en matière de délivrance d'agrément aux opérateurs Mon Accompagnateur Rénov'

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 321-1 et R. 321-7 ;

Vu le code de de l'énergie, notamment ses articles L. 232-3, R. 232-2 à R. 232-7 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à la mission d'accompagnement du service public de la performance énergétique de l'habitat ;

Vu la décision du 20 juin 2023 portant délégation de pouvoirs de la Directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat aux délégués de l'Agence nationale de l'habitat en département pour délivrer l'agrément aux opérateurs chargés de la mission d'accompagnement du service public de la performance énergétique de l'habitat prévu à l'article L. 232-3 du code de l'énergie ;

M. Alexandre ROCHATTE, préfet de la Loire, délégué de l'ANAH dans le département de la Loire,

DÉCIDE :

Article 1 : Délégation permanente est donnée à Mme Élise REGNIER, directrice départementale des territoires de la Loire, déléguée adjointe de l'ANAH dans le département de la Loire, en vertu de la décision n° 2023-042 du 6 février 2023, à l'effet de signer les actes et documents relatifs à la délivrance de l'agrément aux opérateurs chargés de la mission d'accompagnement du service public de la performance énergétique de l'habitat prévu à l'article L. 232-3 du code de l'énergie afin de :

- instruire les demandes d'agrément reçues en s'assurant de la validité des critères d'octroi de l'agrément ;
- consulter pour avis simple le ou les comités régionaux de l'habitat et de l'hébergement, le ou les conseils départementaux ou le conseil territorial de l'habitat et de l'hébergement pour les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, en fonction du périmètre de référencement territorial sollicité, avant de prendre toute décision d'agrément d'un nouvel opérateur ;
- délivrer l'agrément lorsque les critères d'octroi de l'agrément sont vérifiés ;

–procéder au référencement territorial de l'opérateur agréé au titre de l'article L. 232-3 du code de l'énergie sur le système d'information national en tenant compte des avis rendus par le ou les comités régionaux de l'habitat et de l'hébergement, le ou les conseils départementaux ou le conseil territorial de l'habitat et de l'hébergement pour les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution.

La durée et les modalités de délivrance de l'agrément sont définies par le décret n° 2022-1035 du 22 juillet 2022 et par l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à la mission d'accompagnement du service public de la performance énergétique de l'habitat.

Article 2: En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Élise REGNIER, directrice départementale des territoires de la Loire :

- Mme Cécile BRENNE, directrice adjointe de la direction départementale des territoires de la Loire,
 - M. Francisco RUDA, chef du service habitat de la direction départementale des territoires,
 - M. Jean-Marc BEYLOT, adjoint au chef du service habitat de la direction départementale des territoires,
- reçoivent délégation de signature dans les conditions fixées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3 : La directrice départementale des territoires est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire.

Fait à Saint-Étienne, le 26 juillet 2023

Le préfet

Signé

Alexandre ROCHATTE

Un recours contentieux peut être déposé au tribunal administratif compétent de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire

42_Préf_Préfecture de la Loire

42-2023-08-01-00001

ARRÊTÉ n° 59 du 1er août 2023 fixant la composition du conseil médical départemental en formation plénière des agents de la fonction publique territoriale de la Loire



**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE LA LOIRE**
Secrétariat du Conseil médical

ARRÊTÉ n° 59 du **01 AOÛT 2023**

fixant la composition du conseil médical départemental en formation plénière des agents de la fonction publique territoriale de la Loire

Le Préfet de la Loire

Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu l'ordonnance n°2020-1447 du 25 novembre 2020 portant diverses mesures en matière de santé et de famille dans la fonction publique ;

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux;

Vu le décret n°92-620 du 7 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale des agents des collectivités locales ;

Vu le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté préfectoral n°68-2022 du 27 avril 2022 portant désignation des médecins membres du conseil médical départemental des agents de la fonction publique territoriale de la Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°68-2022 du 27 avril 2022 portant désignation du Président du conseil médical départemental des agents de la fonction publique territoriale de la Loire ;

Vu le courriel en date du 16 juin 2023 du Service Départemental Incendie Secours de la Loire portant sur la désignation du nouveau Directeur Départemental pour les sapeurs-pompiers ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour la liste des représentants du Service Départemental Incendie Secours de la Loire, des sapeurs-pompiers volontaires ;

ARRÊTE :

Article 1 : La composition du conseil médical départemental en formation plénière des agents de la fonction publique territoriale de la Loire est constituée des membres représentants de l'administration et du personnel, selon les prescriptions suivantes, indiquées au sein des trois annexes ci-jointes :

- *Annexe 1 :* Membres représentants de l'administration et du personnel pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours au sein du conseil médical départemental en formation plénière
- *Annexe 2 :* Membres représentants des collectivités territoriales et des établissements publics au sein du conseil médical départemental en formation plénière
- *Annexe 3 :* Membres représentants des personnels au sein du conseil médical départemental en formation plénière des collectivités territoriales et établissements publics – Catégories A, B et C.

Article 2° : L'arrêté n°32 du 9 juin 2023 fixant la composition du conseil médical départemental en formation plénière des agents de la fonction publique territoriale de la Loire est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin 69433 LYON cedex 03) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire et le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le directeur général de la caisse des dépôts et consignations et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général adjoint



Hugo LE FLOC'H

SDIS42	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET PATS		
<i>Représentants de l'administration</i>	FRANCOIS Luc	DALLARA Charles ROBIN Michel
	GRECO Gilles	DARDOUILLER Sylvain PARTRAT Yves
<i>Représentants du personnel - Sapeurs-pompiers professionnels</i>		
Catégorie A - groupe hiérarchique 6		
Les colonels, colonels hors classe et contrôleurs généraux, les médecins et pharmaciens hors classe et de classe exceptionnelle. Les capitaines, commandants et lieutenant-colonel, les infirmiers, les cadres de santé, les médecins et pharmaciens de classe normale	Commandant Benoît ROUCHON	Cadre de santé Gaël FEY Capitaine Sébastien GACON
	Lieutenant-colonel Yves BERTHON	Capitaine Frédéric RICHARD Capitaine Sandra FOURNEL
Catégorie B		
Les agents du grade provisoire de lieutenant, les lieutenants de 1ère classe, les lieutenants hors classe. Les lieutenants de 2ème classe de sapeurs-pompiers professionnels.	Lieutenant Thomas SKRZYNSKI	Lieutenant Etienne PASQUELIN Lieutenant Rémi PERRET
	Lieutenant Guillaume BLANC	Lieutenant Stéphanie CHIROUZE Lieutenant Cédric BERGEON
Catégorie C		
Caporal, caporal-chef, sergent, adjudant	Adjudant-chef Noel FERRAPIE	Jérôme ALLAIN Hervé RIBAUT
	Adjudant-chef Laurent PICQ	Julien HANSALI Mourad BACHEKOUR
<i>Représentants du personnel – Personnels Administratif et technique</i>		
Catégorie A et B	Frédéric TEYSSIER	Julien SAILLY Jean Christophe TRAPANI
	Cécile BROUSSET	Laurence BRUN Chrystelle RABEYRIN
Catégorie C	Géraldine PORTE GIRE	Chantal JOURMARD THIZY Caroline
	Antoine MARDUEL	Cyril GRANGE Isabelle AUROUX
SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES		
Direction SDIS 42	Contrôleur général Eric MEUNIER	Colonel Jean-Philippe GUEUGNEAU
Représentants de l'administration	Luc FRANCOIS	Charles DALLARA
Représentants du personnel	Commandant Franck CIZERON	Commandant Nicolas RAVOIRE
Médecin-chef départemental SDIS42	Médecin-Commandant Philippe RIGAUDIERE	Médecin-Commandant Philippe PROUST

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION		
	Titulaires	Suppléants
CENTRE DE GESTION DE LOIRE	Eric BERLIVET	Marianne DARFEUILLE
		Philippe PERRON
	Daniel DUBOST	Naséra CHABANE
		Timothée CRIONAY
VILLE DE SAINT CHAMOND	COFFY Béatrice	Gilles GRECO
		Jean Paul RIVAT
	CADEGROS Régis	Pierre DECLINE
		Françoise VANEL
VILLE DE ROANNE	FESNOUX Fanny	Adina LUPU BRATILOVEANU
ST ETIENNE METROPOLE	Denis BARRIOL	François DRIOL
		Sylvie FAYOLLE
	Régis CADEGROS	Bernard BONNET
		Andonella FLECHET
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA LOIRE	Julien LUYA	Jean François BARNIER
		Jean François CHORAIN
	Yves PARTRAT	Danièle CINIÉRI
		Marie Jo PEREZ
REGION AUVERGNE-RHONE ALPES	Nicole PEYCELON	Emmanuel MANDON
		Raymond VIAL
	Aline MOUSEGHIAN	Laurence BUSSIÉRE
		Catherine ZAPPA
VILLE DE SAINT ETIENNE	Christiane JODAR	Dominique MANIN
	Marie Eve GOUTELLE	Marie Jo PEREZ

Catégorie A

Catégorie A	Titulaires	Suppléants
CENTRE DE GESTION DE LOIRE	Geneviève CHARRA	Rachel TERRY
		Vincent GAUDELIERE
	Emilie PERRIN	Marie COUDEYRAS
		Manuela LAMBERT
VILLE DE SAINT CHAMOND	Lionel DIARD	Vincent SOLER
		Aurélie BONNARD
VILLE DE ROANNE	Michèle MUGUET	
	Laurence MOUSSIÈRE	
ST ETIENNE METROPOLE	François ROUSSEAU	Gaëtan MELLON
		Sophie LEPINE
	Cédric RENAUD	Laurent FABRE
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA LOIRE	Kamel HADJ-RABAH	Noémie DERORY
		Myriam DAHMANI
	Nadine SAURA	Alberic PEYRE
		Claude SAUZY
REGION AUVERGNE - RHONE ALPES	Lydiane BONNET	Renald GUILBERT
		Laurence FRETU
	Maria TOMANOV	David ZERATHE
		Frédéric GIRARD
VILLE DE SAINT ETIENNE	Esthel CORNEDE	Hamid MEDJEBEUR
	BORREGO Christine	CHAILAN Marie France

Catégorie B

Catégorie B	Titulaires	Suppléants
CENTRE DE GESTION DE LOIRE	Béatrice GOUY	Claude BELLE
		SAUNIER Jean Philippe
	BAYOD Karine	Ludovic ROBERT
		Hélène CEYSSON
VILLE DE SAINT CHAMOND	Florent BASSET	Guy BERNE
VILLE DE ROANNE	Philippe COUTAUDIER	
	François CHARMILLON	
ST ETIENNE METROPOLE	Julien RONZIER	Michèle MOSNIER
		Guillaume BUTTET
	Pascale LAM	Jean Pierre ISSARTEL
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA LOIRE	Jacky CHARRIER	Laurence MOULIN
		Sophie MALARD
	Anissa HRICHI	Emilie DELMAESTRO
		Emmanuel DOS SANTOS MONTEURO
REGION AUVERGNE-RHONE ALPES	Patrick DEVAUX	Muriel RODRIGUES
		Jean-Paul DUBOURGNON
	Florence DENONFOUX	Frédéric OLLIVIER
		Emmanuel BAUZAC
VILLE DE SAINT ETIENNE	Christophe THOMOLLARI	Laurence ROUSSET
		Florian BROUILLOUX
	Christophe Pochon	Gaëlle THOMAS

Catégorie C

Catégorie C	Titulaires	Suppléants
CENTRE DE GESTION DE LOIRE	Jean Christophe BERTHIER	Alain TEYSSIER
		Carole JACQUET
	Chantal FERNANDES	Joan MASUE
		Christophe SOLER
VILLE DE SAINT CHAMOND	DREVET Martine	Laurie DAMONT
	FOURNIER Stéphanie	Carole CHIRON
		Julien CHARRA
VILLE DE ROANNE	Robert ARTHAUD	Florian PALMIER
		Farid HENRI
	Stéphane FOLTYN	Laura ALEKSANDEREK
		Michelle MARCANDIER
ST ETIENNE METROPOLE	Ludovic RAMELET	Frédéric CHAPUIS
	FARAJ-ROBIN Asmae	Souad HADDOUCHI
		HAJJAMI Fatima
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA LOIRE	Pascal GIRARD	Stéphanie MURE
		Djamila VIAL
	Damien BONNEVILLE	Alain BOUFFETIER
		David SION
REGION AUVERGNE-RHONE ALPES	Murielle BLANC	Athmane BENNACER
		Corinne BASTET
	Hélène SABOT	Francine URZE
		Martine ALLIX
VILLE DE SAINT ETIENNE	Sébastien BUISSON	Boualem HAMMOUCHE
		Eliane PAUT
	Odile BESSET	Eric RAMIER

42_Préf_Préfecture de la Loire

42-2023-07-31-00002

Arrêté n° 2023-095 autorisant la surveillance sur la voie publique à l'occasion de la fête médiévale de Montrond-les-Bains les 5 et 6 août 2023

**Arrêté n° 2023-095 autorisant la surveillance sur la voie publique
à l'occasion de la fête médiévale de Montrond-les-Bains les 5 et 6 août 2023**

Le Préfet de la Loire

Vu la loi n° 83.629 du 12 juillet 1983 modifiée, réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment ses articles 3 et 19 ;

Vu le décret n° 86.1099 du 10 octobre 1986 relatif à l'utilisation des matériels, documents, uniformes et insignes des entreprises de surveillance et de gardiennage, transport de fonds et protection de personnes, notamment son article 6 ;

Vu la demande présentée le 11 juillet 2023 par la société "DOM SÉCURITÉ" dont le siège social est à 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON, Immeuble le Diamant, rond-point Auguste Colonna, en vue d'obtenir l'autorisation d'assurer sur la commune de **Montrond-les-Bains**, la surveillance sur la voie publique à l'occasion de la **fête médiévale les 5 et 6 août 2023** ;

Vu l'avis de M. le chef d'escadron, commandant la compagnie de gendarmerie de Montbrison ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-098 du 2 mai 2023 portant délégation de signature à M. Jean-Michel RIAUX, sous-préfet de Montbrison ;

Considérant que la requête présentée par la société "DOM SÉCURITÉ" est justifiée ;

Sur proposition de M. le Sous-préfet de Montbrison ;

ARRÊTE

Article 1 : La surveillance sur la voie publique par 6 agents de la société "DOM SÉCURITÉ" est autorisée sur la commune de **Montrond-les-Bains**, à l'occasion de la **fête médiévale les 5 et 6 août 2023** :

- 6 agents de 08h à 00h le 5/08/2023
- 6 agents de 08h à 20h le 6/08/2023

Article 2 : Les agents assurant cette surveillance ne pourront être armés. Tout incident qui pourrait survenir au cours des missions de gardiennage devra être immédiatement porté à la connaissance du maire de Montrond-les-Bains et de la gendarmerie.

Article 3 : M. le Sous-préfet de Montbrison, M. le Maire de Montrond-les-Bains et M. le Chef d'escadron, commandant la compagnie de gendarmerie de Montbrison sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Maire de Montrond-les-Bains
- M. DUPIN, Lieutenant-Colonel, Chef d'escadron, commandant la compagnie de gendarmerie de Montbrison
- M. Jordan DA SILVA, président de la société "DOM SÉCURITÉ"

pour exécution chacun en ce qui le concerne.

Montbrison, le 31 juillet 2023

Pour le préfet, et par délégation,
Le sous-préfet,

Jean-Michel RIAUX

42_Préf_Préfecture de la Loire

42-2023-07-31-00003

Arrêté n° 2023-096 autorisant la surveillance sur
la voie publique à l'occasion du Foreztival à
Trelins du 4 au 6 août 2023

**Arrêté n° 2023-096 autorisant la surveillance sur la voie publique
à l'occasion du Foreztival à Trelins du 4 au 6 août 2023**

Le Préfet de la Loire

Vu la loi n° 83.629 du 12 juillet 1983 modifiée, réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment ses articles 3 et 19 ;

Vu le décret n° 86.1099 du 10 octobre 1986 relatif à l'utilisation des matériels, documents, uniformes et insignes des entreprises de surveillance et de gardiennage, transport de fonds et protection de personnes, notamment son article 6 ;

Vu la demande présentée le 24 juillet 2023 par la Société "STAFF SÉCURITÉ" dont le siège social est à LYON 8, 320 avenue Berthelot, en vue d'obtenir l'autorisation d'assurer sur la commune de **Trelins**, la surveillance de la voie publique à l'occasion du **Foreztival du 4 au 6 août 2023** ;

Vu l'avis de M. le chef d'escadron, commandant la compagnie de gendarmerie de Montbrison ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-098 du 2 mai 2023 portant délégation de signature à M. Jean-Michel RIAUX, sous-préfet de Montbrison ;

Considérant que la requête présentée par la Société "STAFF SÉCURITÉ" est justifiée ;

Sur proposition de M. le Sous-préfet de Montbrison ;

ARRÊTE

Article 1 : La surveillance de la voie publique par environ 78 agents de la Société "STAFF SÉCURITÉ" est autorisée sur la commune de **Trelins**, à l'occasion du Foreztival :

- du 3/08/2023 à 22h au 8/08/2023 à 8h

sur les emplacements des voies publiques ci-dessous :

- Croisement D8 - Route de Montbrison / Route du stade
- Croisement Route du Stade / Routes des gardes Barrières
- Croisement Route des Gardes Barrières / Rue des Peupliers
- Croisement Route du Stade / Rue des Peupliers
- Croisement D8 - Route de Montbrison / D6 - Route de Montverdun
- Croisement D6 - Route de Montverdun / Route de la Loge
- Pole Parking : Abords Route du stade

- Croisement Route du Gros PIN / Route du Jubilé
- Route du stade
- Route de Montverdun

Article 2 : Les agents des sociétés FIRST SECURITE et SPTS employés en sous-traitance seront sous la responsabilité de la Société STAFF SECURITE.

Article 3 : Les agents assurant cette surveillance ne pourront être armés. Tout incident qui pourrait survenir au cours des missions de gardiennage devra être immédiatement porté à la connaissance du maire de Trelins et de la gendarmerie.

Article 4 : M. le Sous-préfet de Montbrison, M. le Maire de Trelins et M. le Chef d'escadron, commandant la compagnie de gendarmerie de Montbrison sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Maire de Trelins
- M. DUPIN, Lieutenant-Colonel, Chef d'escadron, commandant la compagnie de gendarmerie de Montbrison
- M. Jean-Christophe BEL, dirigeant de la Société "STAFF SÉCURITÉ"

pour exécution chacun en ce qui le concerne.

Montbrison, le 31 juillet 2023

Pour le préfet, et par délégation,
Le sous-préfet,

Jean-Michel RIAUX